

POLITIQUES ET STRATÉGIES DE COMMUNICATION
POUR LE DÉVELOPPEMENT

6

La situation de la communication pour le développement au Niger (Etat des lieux)

Tome 1



**POLITIQUES ET STRATÉGIES DE COMMUNICATION
POUR LE DÉVELOPPEMENT**

6

**La situation
de la communication pour le
développement au Niger
(Etat des lieux)**

Tome 1

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT – PNUD

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE – UNICEF

NIGER

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Groupe de la communication pour le développement

Service de la vulgarisation, de l'éducation et de la communication

Division de la recherche, de la vulgarisation et de la formation

Département du développement durable

Rome, 2003

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. Les informations ci-après peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef du Service des publications, Division de l'information, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	vii
Préface	ix
Liste des abréviations	xiii
INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE: LES OUTILS DE LA COMMUNICATION AU NIGER	5
Chapitre I	
LA PRESSE ÉCRITE EN FRANÇAIS ET EN LANGUES NATIONALES	7
A – Historique	7
B – Organisation et fonctionnement	8
C – Contenu des publications	9
D – Moyens de publication des journaux	10
E – Messagerie	11
F – Publicité	12
G – Sources de financement	12
H – Intrants et équipements	12
I – L'aide à la presse	13
J – Statut des entreprises de presse	13
K – Presse et pouvoirs	14
RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	15
RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES	16
Chapitre II	
LA RADIODIFFUSION ET LES RADIOS RURALES	17
LE SERVICE PUBLIC GOUVERNEMENTAL DE RADIODIFFUSION	17
A – Historique	17
B – Statut de l'office de radiodiffusion et de télévision du Niger (ORTN)	17
C – Les programmes	20
D – Les stations régionales	21
LES RADIOS COMMUNAUTAIRES	22
LES RADIOS PRIVÉES	23
RECOMMANDATIONS	23

Chapitre III	
LA TÉLÉVISION ET LA VIDÉO AU NIGER	25
A – Historique	25
B – La télévision nationale	25
C – Les télévisions privées	28
RECOMMANDATIONS	29
Chapitre IV	
ÉTUDES SUR LES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION	31
A – Evolution	31
B – Analyse des infrastructures et équipements du secteur public	34
RECOMMANDATIONS	38
Chapitre V	
LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (NTIC)	43
A – Historique	43
B – Les atouts et les faiblesses	44
C – Les besoins en NTIC	46
D – L'accès aux NTIC	46
RECOMMANDATIONS	48
Chapitre VI	
LA COMMUNICATIONS TRADITIONNELLE DANS LA SOCIÉTÉ NIGÉRIENNE	49
A – La littérature orale	50
B – Les autorités coutumières et le fonctionnement de la communication traditionnelle	55
RECOMMANDATIONS	59
Chapitre VII	
LA FORMATION EN COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT: CONFIGURATIONS STRUCTURELLES ET CHOIX DIDACTIQUES	61
A – Les institutions de formation	61
B – Stratégie pour une meilleure politique de formation en communication pour le développement	68
RECOMMANDATIONS	70
Chapitre VIII	
ÉTUDE SUR LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA COMMUNICATION	73
A – Les structures existantes	73
B – Les textes juridiques et institutionnels	74
RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	77
RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX STRUCTURES	77
RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX TEXTES JURIDIQUES	79
RECOMMANDATIONS RELATIVES AU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL À METTRE EN PLACE	79
Chapitre IX	
STRATÉGIE DE LA COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE	81
A – Historique	81

B – La communication gouvernementale	82
C – Comment instaurer une dynamique interne à la communication au sein des ministères?	88
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	91
Chapitre X	
LES OUTILS DE COMMUNICATION DE PROXIMITÉ AU NIGER	99
La production	103
DEUXIÈME PARTIE:	
SYNTHÈSE DES RENCONTRES RÉGIONALES SUR LES BESOINS EN COMMUNICATION	109
INTRODUCTION	111
I. LA RÉGION D’AGADEZ	115
A - Les problèmes de développement et les solutions envisagées	115
B - Les activités de communication menées dans la région	117
C - Les problèmes institutionnels et les besoins en matière de communication pour le développement dans la région	118
RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	119
RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES	120
II. LA RÉGION DE DIFFA	121
A - Les problèmes de développement et les solutions envisagées	122
B - Les activités de communication menées dans la région	123
C - Les problèmes institutionnels et les besoins en matière de communication pour le développement dans la région	125
RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	126
RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES	126
III. LA RÉGION DE DOSSO	127
A - Les problèmes de développement et les solutions envisagées	127
B - Les activités de communication menées dans la région	130
C - Les problèmes institutionnels et les besoins en matière de communication pour le développement dans la région	132
RECOMMANDATIONS	133
IV. LA RÉGION DE MARADI	135
A - Les problèmes de développement et les solutions envisagées	135
B - Les activités de communication menées dans la région	137
C - Les problèmes institutionnels et les besoins en matière de communication pour le développement dans la région	139
RECOMMANDATIONS	140
V. LA RÉGION DE TAHOUA	143
A - Les problèmes de développement et les solutions envisagées	143
B - Les activités de communication menées dans la région	146
C - Les problèmes institutionnels et les besoins en matière de communication pour le développement dans la région	148

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	149
RECOMMANDATION SPÉCIFIQUE	150
VI. LA RÉGION DE TILLABÉRY	151
A - Les problèmes de développement et les solutions envisagées	151
B - Les activités de communication menées dans la région	153
C - Les problèmes institutionnels et les besoins en matière de communication pour le développement dans la région	155
RECOMMANDATIONS	155
VII. LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE NIAMEY	157
A - Les problèmes de développement et les solutions envisagées	157
B - Les activités de communication menées dans la région	160
C - Les problèmes institutionnels et les besoins en matière de communication pour le développement dans la région	162
RECOMMANDATIONS	163
VIII. LA RÉGION DE ZINDER	165
A - Les problèmes de développement et les solutions envisagées	165
B - Les activités de communication menées dans la région	168
C - Les problèmes institutionnels et les besoins en matière de communication pour le développement dans la région	170
RECOMMANDATIONS	170

REMERCIEMENTS

Le Service de vulgarisation, de l'éducation et de la communication (SDRE) de la FAO voudrait exprimer ici ses sincères remerciements à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué directement ou indirectement à la réalisation de cet ouvrage; notre gratitude va d'abord aux communautés rurales des provinces du Niger qui, à travers leurs représentants (Hauts Commissaires, organisations non gouvernementales et organisations paysannes) ont apporté une contribution appréciable lors de la tenue des rencontres régionales.

Nos remerciements vont tout particulièrement aux responsables du Ministère de la communication du Niger ainsi qu'aux consultants nationaux qui ont mené à terme les études thématiques et sectorielles sous la supervision du coordonnateur national du projet, Monsieur Daouda Diallo, et du fonctionnaire technique du siège, Jean-Pierre Iboudo. Il s'agit de Mme Mariama Keita consultante spécialiste en radiodiffusion, M. Maizoumbou Saley pour l'étude sur les outils de communication de proximité, M. Bakabé Maman consultant spécialiste en télévision vidéo, M. Mahamat Silé Hisseini pour l'étude sur la presse écrite en français et langues nationales, M. Abdoulaye Boureima Touré pour la formation en communication pour le développement, Dr Maman Garba pour l'étude sur les moyens de communication traditionnels, M. Salou Abdou pour les NTICs, M. Abdou Hassane pour le cadre juridique et institutionnel de la communication, M. Boureima Magagi pour la stratégie de la communication gouvernementale et M. Hachimou Chinkafa pour l'étude sur les technologies de la communication (radio, télé, presse écrite, agence de presse).

Puissent-ils se reconnaître dans ces ouvrages et savoir qu'il y a dans ces écrits plus du leur que du nôtre.

Enfin, qu'il me soit permis d'exprimer ici ma sincère gratitude au bureau de l'UNICEF-Niger. La contribution financière ainsi que l'appui technique apportés à travers Mme Mary Roodkoloski (Représentante) et Mme Mariam Kanamoko (Chargé de la communication) ont été décisifs.



Ester Zulberti
Chef du Service de la vulgarisation,
de l'éducation et de la communication, SDRE

PRÉFACE

Le Niger est un pays continental de 1 267 000 km² situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest et constitue un trait d'union entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne. Sa population est estimée à environ 11 millions (11 000 000) d'habitants. Après la chute du prix de l'uranium qui constituait son principal produit d'exportation, la richesse du pays repose aujourd'hui essentiellement sur l'agriculture et l'élevage.

Depuis de nombreuses années, le Niger connaît d'énormes difficultés économiques qui handicapent son développement et l'aspiration de ses populations au mieux-être.

Aussi, pour lutter contre les affres du sous-développement, les autorités ont entrepris de réorganiser le secteur de la communication et décidé de la mise en œuvre d'une Politique nationale de communication pour le développement. C'est ainsi que, de 2000 à 2002, le Gouvernement, en partenariat avec la FAO, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a fait établir un état des lieux de la communication au Niger.

A cet effet, 10 études sectorielles et thématiques ont été effectuées. Des ateliers tenus dans chacune des huit régions du pays ont permis de recueillir la perception par les communautés de base de la problématique de la communication pour le développement.

En janvier 2002, à l'issue d'un atelier national qui a regroupé plus de 200 participants, le Niger a jeté les bases d'une véritable Politique nationale de communication pour le développement (PNCD).

Cette politique nationale de communication pour le développement vise à instituer un système d'implication rationnelle et pérenne de tous les moyens de communication et de tous les acteurs au processus de développement économique et social.

La PNCD prend en compte les aspirations des populations à la base, les atouts et faiblesses dans la mise en œuvre des stratégies et du plan d'action aux niveaux régional et national.

Au titre des atouts, une réelle prise de conscience quant au rôle et à la place de la communication dans les actions de développement s'est nettement manifestée. L'avènement de la démocratie a favorisé un élargissement du paysage médiatique avec notamment l'émergence de radios rurales plus proches des préoccupations des populations; un cadre juridique de la communication a été défini à travers les nombreuses mesures institutionnelles qui consacrent la liberté de la presse.

La Politique nationale de communication pour le développement s'insère en outre parfaitement dans la stratégie de réduction de la pauvreté dont le document constitue désormais l'unique cadre de référence et d'orientation de la politique de développement économique et social du Niger.

Les contraintes sont malheureusement plus nombreuses. Elles vont du déficit de la communication entre les différents acteurs à la vétusté et l'insuffisance des infrastructures et des équipements de production radio et télévision, et des télécommunications.

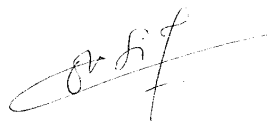
C'est face à ces nombreuses contraintes qui constituent des défis à relever pour le développement du pays qu'un atelier national a assigné des missions ambitieuses à la Politique nationale de communication pour le développement ainsi que des objectifs généraux et spécifiques.

La PNCD, qui prône une approche participative, contribuera à un plus large accès des populations au débat démocratique, au renforcement du dialogue social en vue de la réalisation des programmes prioritaires de développement du Niger (lutte contre la pandémie du Sida, lutte contre le paludisme et la poliomyélite, promotion de la bonne gouvernance).

La PNCD accordera la plus grande priorité au développement rural en appuyant les actions visant à améliorer les secteurs sociaux (santé – éducation – alphabétisation), la préservation de l'environnement, le désenclavement des zones à fortes potentialités, l'accès des femmes et des jeunes aux moyens de production ainsi qu'à la promotion d'une communication institutionnelle pour appuyer le secteur.

Enfin, la PNCD se veut un document de référence unique pour les partenaires au développement du Niger (pays amis, organisations non gouvernementales, institutions, associations et groupements des producteurs) dans le cadre de leurs interventions dans le domaine spécifique de la communication pour le développement.

Le Gouvernement du Niger, qui vient ainsi de définir un cadre unique en matière de communication pour le développement, espère recueillir le soutien de ses partenaires en vue de la mise en œuvre de la PNCD, à travers notamment la réalisation effective du Programme d'action élaboré à l'issue de l'atelier national.



Pr. Sidikou Oumarou Harouna
Ministre de la communication

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACMAD	Centre africain pour les applications de la météorologie au développement
ACP	Attitudes, comportements et pratiques
AGRHYMET	Centre régional de formation, de recherche et d'application en agrométéorologie et en hydrologie opérationnelle
AIF	Agence intergouvernementale de la francophonie
ANP	Agence nigérienne de presse
ARCN	Association nationale des radios clubs du Niger
ARIEPS	Antenne régionale d'information et d'éducation par la santé
ARN	Association des radio clubs du Niger
BM	Banque mondiale
BNDA	Bureau nigérien du droit d'auteur
CARE	
International	Organisation non gouvernementale CARE
CCCG	Centre de coordination de la communication gouvernementale
CCFN	Centre culturel franco-nigérien
CELHTO	Centre d'études linguistiques et historiques par tradition orale
CESPA	Centre de services de production audiovisuelle
CFA-Lomé	Centre d'études de la famille africaine - Lomé
CFPM	Centre de formation et de promotion musicale
CGI	Commissariat général à l'information
CID	Centre d'information pour le développement
CILSS	Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel
CLAC	Centre de lecture et d'animation culturelle
CPRP	Comité de pilotage des radios de proximité
CRDI	Centre de recherches pour le développement international
CSI	Centre de santé intégré
CSC	Conseil supérieur de la communication
CUN	Communauté urbaine de Niamey
DAFA	Division de l'alphabétisation et de la formation des adultes
DDA	Direction départementale de l'agriculture
DDE	Direction départementale de l'éducation
DDS	Direction départementale de la santé
ENI	Ecole nationale des infirmiers
ENSP	Ecole nationale de santé publique
EPIC	Etablissement public à caractère industriel et commercial
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FED	Fonds européen de développement
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HKI	Helen Keller International

ICRISAT	Institut international de recherches sur les cultures des zones tropicales semi-arides
IEC	Information-éducation-communication
IEPS	Information et éducation pour la santé
IFTIC	Institut de formation aux techniques de l'information et de la communication
INDRAP	Institut national de documentation, de recherche et d'animation pédagogiques
INJS	Institut national de la jeunesse et des sports
INRAN	Institut national de la recherche agronomique du Niger
IPDR	Institut pratique de développement rural
IPH	Indice de pauvreté humaine
IRSH	Institut de recherche en sciences humaines
ISSIC-Dakar	Institut supérieur des sciences de l'information et de la communication
IST-SIDA	Infections sexuellement transmissibles - SIDA
JNV	Journée nationale de vaccination
MARP	Méthodes actives de recherche participative
NIN	Nouvelle imprimerie du Niger
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OCORA	Office de coopération radiophonique
ONEP	Office national d'édition et de presse
ONG	Organisation non gouvernementale
ONPE	Office national de la presse écrite
OPT	Office des postes et des télécommunications
ORTN	Office de radiodiffusion et de télévision du Niger
PADER	Projet de développement rural (Dosso)
PCLCP	Programme cadre de lutte contre la pauvreté
PDR-ADM	Projet de développement rural Ader-Doutchi-Maggia
PDRA/FIDA	Projet de développement rural de l'arrondissement/Fonds international pour le développement agricole
PDRT	Projet de développement rural (Tahoua)
PEV	Programme élargi de vaccination
PMETT	Projet mixte d'extension des télécommunications et de la télévision
PMI	Protection maternelle et infantile
PMTT	Programme mixte télécommunications-télévision
PNCD	Politique nationale de communication pour le développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PREFICEP	Programme régional de formation et IEC et plaidoyer (Abidjan)
PRIVAT	Projet participatif de renforcement des institutions villageoises
RNDH	Rapport national sur le développement humain
RURANET	Réseau des radios rurales au Niger
SCRP	Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
SNV	Service des volontaires néerlandais
SONITEL	Société nigérienne.... de télécommunication
SORAFOM	Société des radiodiffusions de la France d'Outre-mer
TCP	Télécentre communautaire polyvalent
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international

INTRODUCTION

Il est désormais communément admis que la communication est un soutien indispensable au développement économique, social et culturel d'un pays.

Le Niger a très tôt pris conscience de cette donnée. En effet, dès les toutes premières années de son indépendance, le pays avait entrepris de mobiliser les populations, d'obtenir leur adhésion libre et volontaire et de les conduire par elles-mêmes au développement. Il mit en œuvre, à cet effet, un vaste programme de communication alliant différents modes et méthodes. Mais l'étendue du territoire, l'inexistence quasi totale d'infrastructures et de moyens de transport modernes, rendaient évidente l'urgente nécessité de recourir aux outils émergents de communication de masse, particulièrement la radiodiffusion. Pour optimiser les facultés de la radio, et surtout mettre à profit son ubiquité afin de contourner les obstacles que constituent les distances et les diversités, il fallait:

- 1) une diffusion couvrant les différentes zones du pays;
- 2) un programme prenant en compte toutes les diversités, notamment linguistiques, régionales et sociales.

Malgré la modicité des moyens de diffusion (deux émetteurs ondes courtes de 4 kW chacun), mais grâce à d'astucieux procédés techniques, la couverture avait permis d'assurer des conditions relativement confortables d'écoute dans toutes les régions.

Le programme était, quant à lui, réalisé dans cinq langues nationales et le français. Les émissions traitaient des problèmes et des préoccupations de l'immense majorité de la population, c'est-à-dire les ruraux. Toutes les émissions s'efforçaient de donner la parole aux auditeurs et d'organiser un dialogue entre les administrations et la population.

Avec le développement du transistor, très vite la radio était devenue le fidèle compagnon du berger, du forgeron, du tisserand. Elle leur parlait, dans la langue qu'ils pratiquent, des problèmes qu'ils vivaient, de situations qu'ils connaissaient, d'un

monde qu'ils découvraient et qui les séduisait autant qu'il les intriguait.

En 1961, le Gouvernement élabora le premier Plan de développement économique et social pour une période de trois ans. Ce plan prévoyait, bien sûr, des réalisations physiques et matérielles, notamment les routes, les écoles et les centres médicaux, mais il se définissait surtout comme un programme de sensibilisation et de mobilisation des populations en vue du développement. Cela avait révélé la nécessité d'une stratégie en vue d'un dialogue entre les différentes composantes de la société, entre les centres urbains et les campagnes, entre le pouvoir et les citoyens. La campagne de popularisation de ce premier plan avait offert les sujets thématiques aux différentes émissions radiophoniques dans une approche participative.

De cette démarche naquit l'association des radio-clubs, les services de l'animation pour le développement, l'alphabétisation, etc. Tous ces organes contribuèrent efficacement à l'éveil des consciences, particulièrement pendant la première décennie de l'indépendance. Leurs actions amenèrent les populations à avoir une perception plus exacte de leur état et de la situation de leur pays par rapport aux pays voisins et au monde dans son ensemble.

Elles découvraient les fantastiques progrès de l'humanité et, en même temps, l'état médiéval où se trouvait le Niger. En 1960, il n'existait pas un mètre de route bitumée; sur 100 Nigériens, pas plus de trois allaient à l'école alors que ceux qui avaient accès aux soins médicaux étaient encore moins nombreux. Les femmes marchaient la journée entière pour rapporter une jarre d'eau rarement potable. C'est pour cela que les premières émissions des radio-clubs avaient pour thèmes «Tous participent au développement», «Connaissons le monde dans lequel nous vivons», «Des récoltes plus abondantes», «Les écoles et leurs maîtres», etc.

La nécessité incontournable et urgente de mobiliser les populations imposait de pratiquer ce que l'on appelle aujourd'hui la communication pour le développement, à travers l'association des radio-clubs. L'Article 3 des statuts de cette association indique en effet que l'association a pour but, «...par l'utilisation des techniques audiovisuelles, de contribuer à la promotion éducative, sociale et culturelle des auditeurs». Pour ce faire, chaque année de janvier à juillet, une campagne est organisée sous forme d'émissions radiophoniques, en direction des populations rurales pour les sensibiliser et les amener à prendre part, à conduire elles-mêmes l'effort de développement économique et social. Une autre campagne a lieu elle, d'août à septembre, à l'intention des populations nomades à l'occasion de la «Cure salée».

Ces campagnes, ainsi que l'action de l'animation pour le développement, ont eu un impact certain sur les populations. Les connaissances qu'elles acquerraient dans les échanges, ainsi que le fait même de participer, de s'exprimer, de se voir écoutées, avaient apporté des changements dans les comportements qui se traduisaient par un enthousiasme certain.

Cela peut être observé dans une publication réalisée en 1980 par Boubacar Danrani, Directeur des radio-clubs, dans laquelle il rapporte des propos d'adhérents. Ainsi, Boureïma, un paysan de Namaro affirme: «c'est grâce à l'émission des radio-clubs que certains paysans mettent des ordures ménagères et des déchets d'animaux dans les champs pour que cela serve d'engrais, de fumier».

Serkin Noma Abdou de Maradi, lui, demande que les radio-clubs «nous parlent toujours des semences sélectionnées, des coopératives, des fongicides et de l'engrais pour nous aider dans notre travail». Dans les radio-clubs, comme dans l'animation pour le développement et même dans l'alphabétisation, la méthode privilégiée est celle de la communication de groupe qui favorise la participation effective de tous, l'expression sans réticence des idées et des opinions.

A l'avènement de la télévision en 1978, le même souci d'une communication sociale avait conduit à l'implantation, dans toutes les zones de couverture, des centres de réception collective.

On peut par conséquent estimer que la communication pour le développement est réellement en œuvre au Niger et se poser la question de savoir d'où vient l'idée du gouvernement de solliciter l'UNICEF et la FAO pour une assistance technique et financière en vue de la définition d'une Politique nationale de communication pour le développement (PNCD)

C'est qu'en réalité, si la communication sociale a toujours été depuis l'indépendance une priorité au Niger, et qu'elle a une grande part dans les changements positifs intervenus, les faiblesses et l'anachronisme du dispositif et des méthodes sont évidents.

En effet, paradoxalement, au cours de la période que nous venons de parcourir, le développement des médias a été d'une lenteur de tortue. Jusqu'en 1978, avec la création de la télévision nationale «Télé-Sahel», il n'y avait que la radio nationale, un quotidien et un hebdomadaire.

Il a fallu l'avènement de la démocratie et du pluralisme pour que des changements significatifs aient lieu dans le paysage médiatique. Plus de 20 journaux privés ont paru, presque tous des hebdomadaires, tandis que des radios commerciales et commu-

nautaires ainsi qu'une télévision s'installaient aussi bien à Niamey que dans d'autres villes et villages du pays.

Toutefois, les faiblesses et l'anachronisme demeurent. Cela parce que les difficultés auxquelles sont confrontés les médias sont telles que seul un cadre juridique pour entretenir les synergies, peut favoriser les progrès, c'est-à-dire notamment l'implication des médias publics et privés dans le développement. Car la communication toute seule ne peut engendrer le développement. Elle n'a de sens que si elle est conçue dans un cadre institutionnel approprié qui lui confère un rôle, des missions. Il s'agit d'organiser les médias de façon plus cohérente et dynamique pour soutenir les acteurs du développement notamment dans la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement, la santé et l'éducation.

Il s'agit d'inventorier de manière exhaustive tous les moyens de communication, tous les supports qui servent à la transmission de messages, du plus ancien au plus récent, afin d'organiser leur implication dans le soutien aux différentes actions de développement.

C'est en vue précisément de cet inventaire que 10 consultants ont été sollicités dans le cadre de la définition de la Politique nationale de communication pour le développement afin de prospecter le terrain, d'identifier les atouts et les faiblesses, d'analyser les situations, bref d'établir un état des lieux.

Le présent document présente une synthèse, c'est-à-dire l'essentiel des informations étudiées par les consultants dans les thèmes suivants:

- La presse écrite (en français et langues nationales, publique et privée);
- La radiodiffusion publique et la radio rurale;
- La télévision et la vidéo;
- Les moyens de communication traditionnelle;
- Les technologies de la communication (radio, télévision, presse écrite);
- Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC);
- Les outils de communication de proximité;
- La formation en communication de développement;
- La stratégie de communication gouvernementale;
- Le cadre juridique et institutionnel de la communication.

PREMIÈRE PARTIE

**LES OUTILS
DE LA COMMUNICATION
AU NIGER**

LA PRESSE ÉCRITE EN FRANÇAIS ET EN LANGUES NATIONALES

A - HISTORIQUE

La première publication parue au Niger, «Cahiers nigériens», date de 1933. Elle était destinée aux cadres et auxiliaires de l'administration coloniale.

«Niger information» sera publié plus tard en 1955 mais, comme le premier, il appartenait à l'administration coloniale et ne livrait que des informations l'intéressant ou la concernant.

En 1963, parut «Labari» qui deviendra peu de temps après «Temps du Niger». Ce dernier prendra le titre de «Le Sahel» alors que naissait «Sahel Hebdo» qui deviendra, en 1985, «Sahel Dimanche».

Mais il ne faut pas croire que la lecture des nigériens «instruits» de l'époque coloniale se limitait aux feuilles administratives. Plusieurs d'entre eux étaient abonnés aux journaux paraissant notamment à Dakar et à Paris. Il y avait aussi des publications de corporations et d'associations qui participaient à l'information et même à la formation du cercle restreint de lecteurs.

C'est en mai 1992 que fut publié le premier vrai journal d'information et d'investigation privé «Haské».

Depuis, plus d'une vingtaine de titres parurent, de qualités diverses et de vie ou de survie toujours difficile et incertaine.

La presse écrite en langue nationale occupe également une place non négligeable dans l'histoire générale de la presse au Niger.

C'est surtout dans le secteur rural qu'elle a tiré ses lettres de noblesse en soutenant l'action d'alphabétisation fonctionnelle. Mais, en 1974, l'Etat a procédé à une réorientation des missions de la presse rurale en élargissant son champ d'action. Cette réorientation visait à faire de la presse rurale de véritables organes pour informer les populations rurales sur les événements locaux, régionaux, nationaux et internationaux, assurer

le dialogue à tous les niveaux, susciter et renforcer les connaissances intellectuelles des populations rurales, les aider à améliorer leurs conditions de vie et à mieux participer aux projets de développement.

Mais qu'il s'agisse de la presse rurale, des publications régionales ou même nationales, les journaux en langues nationales, cessaient toujours de paraître dès que le sponsor se retirait.

Sur près de 60 titres recensés en 1985 dans les départements de Maradi et Zinder, seul «Haské Maganin Duhu» continue à paraître car il bénéficie de l'appui du Projet de développement rural de l'arrondissement (PDRA/FIDA).

B – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

LES MÉDIAS PUBLICS EN FRANÇAIS

Les médias publics en français sont édités par l'Office national d'édition et de presse (ONEP). Il s'agit du «Sahel» et de «Sahel dimanche».

L'Office est composé de quatre directions:

- La Direction des rédactions et des centres départementaux;
- la Direction des affaires administratives et financières;
- la Direction commerciale;
- la Direction technique avec sept centres régionaux qui ne fonctionnent pas.

LES MÉDIAS PRIVÉS EN FRANÇAIS

Les médias privés en français n'ont pas de siège et ne sont que l'affaire de leur directeur de publication.

LA PRESSE RURALE

L'étude de l'organisation et du fonctionnement de la presse rurale paraît plus intéressante, surtout l'organisation de la rédaction qui varie selon les niveaux.

Au niveau sous-régional

Conformément à sa mission qui est celle de permettre aux populations alphabétisées de «prendre en main leur propre information et éducation permanente en vue d'un développement global du monde rural», la presse villageoise est installée en un lieu stratégique dans un centre d'alphabétisation (marché, carrefour fréquenté).

La presse villageoise peut regrouper des rédacteurs de plusieurs localités environnantes.

Chaque village désigne un Comité de rédaction de cinq membres comprenant un représentant de l'autorité, l'instructeur du Centre d'alphabétisation et des adultes alphabétisés. Cette équipe est chargée de collecter, de sélectionner et de rédiger les articles qui alimenteront le journal, composé et réalisé au niveau village/Centre, par des représentants des Comité villageois de rédaction.

Des articles tirés des différents journaux des villages/Centres alimenteront le journal régional.

Au niveau régional

La presse régionale a pour mission d'assurer la coordination du travail de collecte de l'information, de recherche et de création au niveau des villages.

Elle est aussi chargée de réaliser techniquement des journaux et brochures à partir des matériaux élaborés à la base.

A cet effet, la presse régionale est animée par deux équipes (permanente et associée):

- ***L'équipe permanente***

Elle comprend un responsable de rédaction, un journaliste, un graphiste, un spécialiste en formation, des techniciens d'imprimerie.

- ***L'équipe associée***

Le noyau permanent peut périodiquement solliciter le groupe associé des représentants des services d'alphabétisation et de vulgarisation (santé, agriculture, élevage, etc.).

Au niveau national

Le rôle du niveau national est d'assurer la formation, la recherche, la coordination et le contrôle. Il a aussi la charge de la réalisation du journal national «GANGA».

Comme au niveau régional, deux équipes rédactionnelles existent à ce niveau:

- ***L'équipe permanente***

Elle comprend un ou deux journalistes, un graphiste, un ou deux spécialistes en formation, des techniciens de l'imprimerie.

- ***L'équipe associée***

Elle se compose d'agents d'alphabétisation et des autres secteurs; elle intervient en cas de besoin.

C – CONTENU DES PUBLICATIONS

D'une manière générale, la présentation de la presse écrite en français et en langues nationales reste approximative: textes

touffus, peu d'illustrations et de photos expressives, autant d'éléments qui rendent les journaux peu attrayants et ne facilitent pas la lisibilité.

Au niveau du contenu, on relève des insuffisances limitant la portée informative des articles.

LES MÉDIAS PUBLICS EN FRANÇAIS

Ils privilégient les informations officielles et institutionnelles, sans éclairage et mise en perspective nécessaires à une meilleure compréhension, et ce malgré les efforts fournis dans le cadre d'informations générales relatives à la santé, l'éducation, l'environnement.

LES MÉDIAS PRIVÉS

Ils présentent l'avantage d'offrir d'autres points de vue; ils sont cependant trop partisans pour laisser une marge aux lecteurs afin qu'ils se fassent leur propre opinion par rapport aux informations reçues.

LA PRESSE RURALE

Quasi inexistante aujourd'hui, elle accordait plus d'importance aux informations de proximité et fonctionnelles, en dépit de ses insuffisances techniques.

En définitive, la presse écrite ne s'intéresse véritablement aux questions de développement que lors des événements spéciaux; rarement, des articles de fonds accessibles sont réalisés et un espace de dialogues et d'échanges accordé aux acteurs de développement.

D - MOYENS DE PUBLICATION DES JOURNAUX

Le coût d'impression de 1 500 exemplaires de six pages est de 300 000 francs CFA (FCFA) pour une vente au prix maximum de 300 FCFA l'exemplaire. Certains journaux ont des installations qui leur permettent de réaliser la saisie et la mise en page, réduisant le coût de l'impression de 10 à 25 pour cent.

- **L'Office national d'édition et de presse (ONEP)** dispose de sa propre imprimerie pour l'impression du journal «le Sahel» et «Sahel Dimanche». Mais la situation de tous les journaux se caractérise par d'importants problèmes de moyens: diminution des subventions de l'Etat, matériel roulant régulièrement immobilisé, difficultés d'approvisionnements en intrants de fongibles, équipements obsolètes, accumulations des impayés, créances non recouvrées, sécheresse financière chronique, etc. Les

médias connaissent de sérieuses difficultés de fonctionnement. A telle enseigne que l'ONEP est obligé de réduire ses tirages (de 3 000 exemplaires au lendemain de l'indépendance, il a régressé à moins de 1 000 en l'an 2000 pour le «Sahel») et de faire l'impasse sur les reportages et enquêtes dans le Niger profond (produits prisés de ses lecteurs).

- **L'Agence nigérienne de presse (ANP)** a généré, elle, 23,5 millions de FCFA de recettes propres et/ou a bénéficié d'une subvention de l'Etat d'un montant de 60 millions de FCFA alors même que, à son lancement, l'Agence devrait générer des recettes de 190 millions de FCFA.

- **La presse privée** réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires dans la vente à la criée. Ce créneau comporte cependant des risques de mévente.

De plus en plus, les éditeurs mesurent l'importance de la publicité dans la vie d'un journal. A titre illustratif, une page de publicité dans le «Sahel Dimanche» vaut 300 000 FCFA. Pour encaisser le même montant, le journal doit écouler 1 500 exemplaires, soit la totalité de sa production actuelle.

Mieux, la plupart des journaux privés attendent de trouver de la publicité pour passer à l'imprimerie, bradant ainsi souvent les espaces. Annonceurs et hommes politiques n'hésitent pas à exploiter cette faiblesse; ils mettent sous embargo tous les titres qui refusent «les échanges de services». A cette situation déjà difficile viennent se greffer les coûts d'impression très élevés et une messagerie informelle.

E - MESSAGERIE

Un des points faibles de la presse écrite nigérienne, la messagerie, a les possibilités de s'améliorer. Le premier effort sera l'augmentation des abonnements, qui présente plusieurs avantages:

- l'argent frais est payé à l'avance et aucun numéro ne peut être refusé alors que la vente à la criée se fait le plus souvent en fonction du contenu;
- elle possède un lectorat fidèle qui peut servir de baromètre à travers un dialogue permanent;
- l'importance de l'abonnement donne une indication sur le nombre de lecteurs et pourrait intéresser les annonceurs.

Pour pallier l'éventuel problème d'acheminement qui pourrait contrarier l'augmentation des abonnements, on pourrait envisager le portage. Offrant les mêmes avantages que l'abonnement, le portage fonctionne sur le principe de la proximité, les journaux, livrés directement à temps, facilitant ainsi la lecture.

F - PUBLICITÉ

En attendant la reprise économique pour augmenter la manne publicitaire, les pouvoirs doivent trouver un mécanisme pour répartir le peu qui existe. Par exemple, en adoptant des mesures incitatives pour les annonceurs, en encourageant la création des agences de conception, de collecte et de distribution de publicités.

Ces agences développeront une stratégie pour convaincre les entreprises, sociétés, ONG sur l'importance de la publicité et la complémentarité des médias audiovisuels et écrits.

Par ailleurs, les directions commerciales de journaux doivent être dynamisées et le personnel formé.

G - SOURCES DE FINANCEMENT

Hormis la subvention de l'Etat pour les médias publics, quelques «généreux donateurs» pour certains titres de la presse privée et le soutien occasionnel des partenaires au développement, il n'existe pas de source de financement pour le développement de la presse écrite au Niger.

Les institutions bancaires refusent d'octroyer des crédits pour un secteur dominé par l'informel, sans projets financièrement rentables.

Les opérateurs économiques, friands des marchés juteux de l'Etat, considèrent les journaux comme des moyens potentiellement nuisibles à leurs affaires ou pour les tenants du pouvoir. Par conséquent, tout investissement dans ce secteur équivaldrait à une condamnation.

H - INTRANTS ET ÉQUIPEMENTS

Un des freins à l'essor de la presse écrite réside dans le coût d'impression tributaire, entre autres, des intrants et des équipements. D'ailleurs, la presse rurale n'y a pas survécu.

Les éditeurs, les organisations socioprofessionnelles de l'information et de la communication ont toujours revendiqué des pouvoirs publics l'application de la Convention de Florence. Cette convention, initiative de l'UNESCO, demande l'exonération du papier et de l'encre destinés aux œuvres culturelles.

Or, aujourd'hui, on se rend compte que les plaques qui n'étaient pas concernées par cette convention pèsent lourdement sur le coût d'impression. De même, les ordinateurs, les imprimantes et leurs consommables ne sont pas visés par cette convention.

Cependant, l'expérience au niveau de la sous-région (Sénégal, Bénin) relativement à l'exonération du papier, n'a pas apporté l'amélioration souhaitée, les commandes se faisant en petites quantités; la marge n'est donc pas importante.

I - L'AIDE À LA PRESSE

Le rôle de service public joué par la presse écrite dans la quête de transparence, de la démocratie et de la bonne gouvernance, doit amener les pouvoirs publics à concrétiser l'aide à la presse. Cet appui se justifie aussi par les effets induits bénéfiques de la presse écrite:

- c'est l'un des secteurs qui a créé le plus d'emplois ces dernières années en absorbant des jeunes diplômés sans emploi, des chômeurs de longue durée et en facilitant l'insertion des jeunes désœuvrés dans son circuit de distribution;
- c'est un secteur qui a apporté une plus-value à l'imprimerie et au commerce du papier, de l'encre, des plaques et des équipements.

Cependant, même si l'Etat décide d'octroyer cette aide, le statut flou des entreprises de presse risquerait de poser des problèmes de répartition et d'impact.

Il faut souligner que des pays comme le Burkina Faso, le Bénin ou le Mali, qui ont expérimenté l'aide à la presse, commencent à percevoir une amélioration dans le domaine de la presse écrite.

J - STATUT DES ENTREPRISES DE PRESSE

De droit, la publication a toujours été libre au Niger. C'est ainsi que l'Ordonnance n° 59-135 du 21 juillet 1959 portant sur la liberté de la presse, reprise de la loi française, modifiée par la loi n°74-24 du 26 avril 1974, stipule en son Article 3 que *«Tout journal et périodique peut être publié sans autorisation préalable et sans dépôt de cautionnement, avec la réserve de la notifier au procureur de la République et au Ministère de la Justice»*.

De plus, tout journal ou périodique doit avoir un directeur de publication. L'innovation suivante sera introduite par l'Ordonnance n° 93-029 du 30 mars 1993 pour tenir compte des propriétaires: *«Toute personne, qu'elle soit ou non associée, actionnaire, commanditaire ou bailleur de fonds, peut créer et publier des organes de communication à la condition que les journalistes y travaillant soient des nigériens dans leur majorité»*.

Cependant, pour limiter la concentration des titres aux mains d'un groupe d'intérêt, dangereuse pour la démocratie, une disposition a été retenue: «*Aucune personne physique ou morale de nationalité nigérienne ne peut être propriétaire de plus de quatre (4) organes de presse en même temps. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux services publics... Lorsque ces personnes sont de nationalité étrangère, la limitation est portée à deux (2)*». Le souci de professionnalisme a prévalu aussi dans la démarche du législateur qui indique que «*Tout organe d'information générale doit avoir un directeur de publication, journaliste professionnel nigérien*».

K - PRESSE ET POUVOIRS

Souvent ambigus, faits d'antagonismes ou de complicités, de connivence, les rapports presse-pouvoirs ont souvent pris en otage le droit du public à l'information et empêché la démocratie de se nourrir de débats riches et variés.

PRESSE-POUVOIR POLITIQUE

De tout temps, la majorité politique contrôle les médias du secteur public. Malgré l'existence d'une instance de régulation (le Conseil supérieur de la communication), les partis d'opposition et la société civile ont du mal à y accéder et les débats contradictoires à s'y installer. S'agissant du secteur privé, deux tendances se dégagent: l'une proche de la mouvance présidentielle, l'autre de l'opposition.

La presse, dite réellement indépendante, ne parvient toujours pas à émerger et à s'affirmer.

Il faut noter que si la presse publique reste soumise à l'autocensure, à la censure directe ou indirecte, les journalistes du privé, s'ils ne sont pas envoyés en prison en violation des dispositions légales, sont traînés devant les juridictions. Il est arrivé que des journalistes soient enlevés et torturés.

PRESSE-POUVOIR ÉCONOMIQUE

Malgré la similitude de certaines de leurs activités, les rapports entre la presse et le pouvoir économique se limitent à:

- la publicité;
- l'utilisation que les opérateurs économiques font des journaux pour soutenir leurs alliés politiques.

PRESSE-POUVOIR RELIGIEUX

Les relations ne sont pas très actives.

PRESSE-POUVOIR JUDICIAIRE

Si à l'époque des régimes d'exception, les journalistes se retrouvent sans forme de procès en prison, avec le processus démocratique, les journalistes sont devenus, à tort ou à raison, les abonnés des juridictions. La cinquantaine de procès enregistrés depuis 1993 concernent essentiellement la diffamation et l'injure (on verra au Chapitre consacré au cadre juridique et institutionnel qu'il reste un grand effort à faire en matière de législation et de réglementation).

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

PRESSE ÉCRITE:

- élaborer un statut particulier de l'entreprise de presse;
- doter les centres régionaux de l'ONEP et de l'ANP de matériels de communication modernes, de moyens de fonctionnement et des conditions d'une synergie entre ces deux structures;
- créer, former et équiper un réseau de correspondants de l'ANP au niveau sous-régional;
- former et recycler les journalistes dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- réaliser une étude de lectorat au niveau national.

PRESSE RURALE:

- réhabiliter les structures de production de la presse rurale (comités de rédaction à différents niveaux);
- recentrer les activités de production de la presse rurale au niveau des cantons;
- doter les centres de presse rurale en moyens d'impression modernes, simples et utilisant l'énergie alternative;
- élargir le cadre de conception et de réalisation de la presse rurale, jusque-là essentiellement assuré par les cadres de l'alphabétisation, aux autres structures techniques;
- former les rédacteurs de la presse rurale aux techniques rédactionnelles et à la réalisation d'un journal, et les responsables à la gestion d'une entreprise de presse rurale;
- intégrer la presse rurale dans les activités communautaires de développement et prévoir les moyens de son fonctionnement.

MESSAGERIE:

- encourager et appuyer les promoteurs privés et les jeunes diplômés sans emploi à s'intéresser au secteur de la messagerie;
- soutenir les initiatives de création de messageries fiables couvrant au moins le niveau sous-régional.

L'IMPRIMERIE:

- renforcer les compétences techniques et artistiques aux niveaux régional et sous-régional;
- renouveler et/ou équiper les imprimeries régionales afin qu'elles puissent assurer efficacement les activités décentralisées d'impression.

MÉDIAS IMPRIMÉS:

- améliorer le processus d'élaboration et de réalisation des médias imprimés en associant davantage les cadres de terrain et les communautés de base;
- produire des versions en langues nationales pour tout média imprimé, destinées aux communautés rurales;
- décentraliser et harmoniser les activités de conception et d'impression des médias imprimés pour minimiser le coût et éviter les doublons.

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES**À L'ÉTAT:**

- mettre en place l'aide à la presse;
- veiller au respect de la dimension de service public tant au niveau des médias d'Etat qu'au niveau de la presse privée;
- appliquer et élargir la Convention de Florence sur les intrants et équipements.

AUX PARTENAIRES:

- appuyer les actions de développement et de la décentralisation de la presse écrite, de l'imprimerie, de l'agence de presse et des médias imprimés;
- créer un cadre de concertation d'appui à la presse écrite.

AUX ÉDITEURS DE PRESSE:

- développer une politique commerciale active en faveur de la promotion de la lecture des journaux;
- accorder plus d'espace aux questions relatives au développement.

AUX CHERCHEURS:

- explorer dans la tradition orale nigérienne, des éléments susceptibles d'aider à écrire des articles en langues nationales plus pertinents.

LA RADIODIFFUSION ET LES RADIOS RURALES

LE SERVICE PUBLIC GOUVERNEMENTAL DE RADIODIFFUSION

A – HISTORIQUE

«Radio Niger» a été installée en octobre 1958 par le pouvoir colonial. Sa gestion était assurée par la «Société des radiodiffusions de la France d’Outre-mer (SORAFOM)» qui deviendra, après l’indépendance l’«Office de coopération radiophonique (OCORA)».

Les programmes étaient dominés par des émissions de variétés et des informations surtout politiques portant sur l’actualité au Niger, en Afrique et dans le monde. Ces informations étaient résumées et traduites en Haoussa, Zarma, Peulh, puis ultérieurement en Tamajaq et Kanouri, etc.

Des programmes de sensibilisation et d’animation pour le développement seront élaborés des années plus tard lorsque le pays accédera à l’indépendance.

C’est en 1967 que le Niger prendra entièrement le contrôle de sa radiodiffusion et créera l’Office de radiodiffusion et de télévision du Niger (ORTN).

B – STATUT DE L’OFFICE DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION DU NIGER (ORTN)

L’ORTN a été créé par la loi n°67-011 du 11 février 1967, modifiée par l’Ordonnance n°78-21 du 12 octobre 1978, en tant qu’Etablissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité civile et de l’autonomie financière. L’ORTN est placé sous la tutelle du Ministère de la communication, et régi par les ordonnances relatives au régime général et à la tutelle des établissements publics, sociétés d’Etat et sociétés d’économie mixte.

L'ORTN assure le service public national de la radiodiffusion et de la télévision en vue de satisfaire les besoins d'information, d'éducation, de culture et de distraction du public.

L'ORTN est administré par un Conseil d'administration. Il est dirigé par un Directeur général assisté de cinq directions:

- Direction des affaires administratives et financières (DAAF);
- Direction de la télévision «TÉLÉ-SAHEL»;
- Direction de la radiodiffusion «VOIX DU SAHEL»;
- Direction technique.

MOYENS HUMAINS

Le personnel de l'ORTN, toutes catégories confondues, est régi par deux statuts:

- un statut général de la fonction publique;
- une convention collective interprofessionnelle.

MOYENS FINANCIERS

Les moyens financiers de l'Office comprennent la subvention de l'Etat et les ressources propres, constituées de la redevance ORTN, de la publicité, des avis et communiqués, et autres prestations de service.

INVESTISSEMENTS

Les investissements en jeu sont estimés à plus de 40 milliards de FCFA. Les coûts liés aux équipements et aux infrastructures sont des dépenses de souveraineté nationale.

L'ORTN exploite ce patrimoine important de l'Etat qui permet de produire et de diffuser des programmes radio et télé sur l'ensemble du territoire national.

Dans le cadre de cette mission, l'ORTN a toujours été confronté à d'énormes difficultés dues essentiellement à une situation financière précaire, caractérisée notamment par un déséquilibre profond entre, d'une part, les lourdes charges qu'imposent à son fonctionnement les contraintes quotidiennes d'un service public obligatoire et, d'autre part, l'extrême modicité des ressources mobilisées à cet effet.

Ainsi, dans le cadre du programme d'ajustement structurel du secteur des entreprises publiques, l'Etat et l'ORTN ont entrepris, à partir de 1989, l'exécution d'un plan de réhabilitation de l'Office. Ce plan prévoyait un ensemble de mesures structurelles, organisationnelles, financières et comptables susceptibles d'aboutir, à terme, à l'amélioration de la situation financière et à un meilleur fonctionnement des structures de l'Office. Basé sur un contrat-programme, prévu pour durer trois ans (1989-1991),

ce plan proposait une approche contractuelle des relations de l'Office avec l'Etat et dressait avec ce dernier une charte de charges réciproques et de modalités de fonctionnement.

Les principaux objectifs du contrat-programme étaient:

- l'amélioration de la situation financière de l'ORTN;
- l'engagement de l'Etat en vue d'assumer les charges de maintenance, de renouvellement et d'assurance des équipements et infrastructures de l'Office;
- l'amélioration et le développement des prestations offertes par l'ORTN en vue de mieux satisfaire les besoins d'information, d'éducation et de distraction du public;
- la recherche de gains de productivité et la maîtrise des coûts liés à ces activités.

Les obligations de l'Etat, inscrites dans le contrat-programme portaient sur:

- la subvention d'exploitation;
- la constitution d'un fonds d'amortissement;
- la constitution d'un fonds de maintenance;
- l'apurement des dettes de l'ORTN;
- la redevance ORTN;
- le paiement des créances ORTN sur l'administration.

Quant aux obligations de l'ORTN elles portaient sur:

- le respect du temps de diffusions;
- la maîtrise des coûts;
- la politique commerciale.

Malheureusement, ces engagements n'ont pas été respectés et le contrat-programme, qui constitue le cadre juridique des dispositions prévues sur le plan de la réhabilitation, n'a pas atteint les objectifs fixés. Aussi, l'ORTN reste encore soumis aux mêmes difficultés:

- le statut;
- le vieillissement des équipements;
- l'incapacité à disposer de pièces de rechange;
- la fiscalité;
- l'insuffisance des ressources;
- les dettes et créances;
- les charges du personnel.

Depuis plusieurs années, la nécessité pour l'Etat de continuer à subventionner le secteur public de la radiodiffusion et de la télévision semble remise en cause. Pour preuve, la subvention de l'Etat est en constante régression et les engagements pris par l'Etat pour favoriser la réussite de la réhabilitation de l'Office, n'ont jamais été respectés.

Si l'ORTN doit poursuivre sa mission de service public dans ces mêmes conditions, un nouveau plan de réhabilitation ou de

restructuration, appuyé par des mesures d'accompagnement, doit être envisagé.

S'il s'agit d'une réhabilitation, elle devrait entraîner:

- une rédéfinition du cahier des charges de l'ORTN pour être en harmonie avec les exigences du moment (démonopolisation, contexte de démocratie multi-partiste, décentralisation, etc.);
- une prévision de mesures susceptibles de favoriser un meilleur fonctionnement de l'Office;
- une définition claire des relations qui doivent exister entre l'Office et l'Etat, notamment en ce qui concerne les charges réciproques engendrées par le cahier des charges et les conditions de respect des engagements.

Ces différentes mesures sont des conditions utiles et nécessaires pour la réussite des objectifs assignés au Ministère de la communication et de la culture, à savoir:

- insuffler une nouvelle dynamique aux médias publics;
- décentraliser les moyens de production et de diffusion.

En ce qui concerne ce dernier objectif, signalons que la décentralisation est en cours depuis quelque temps et qu'il s'agira maintenant de consolider les acquis tout en poursuivant le processus.

A titre d'information, plusieurs études ont été réalisées sur l'ORTN, dont celle de la Banque mondiale intitulée «Bilan des douze premiers mois de l'application du contrat-programme Etat-ORTN (Ministère des finances, Direction des participations)».

A propos des réalisations attendues et, plus précisément, la restructuration de l'ORTN en vue de réduire les coûts de fonctionnement, on doit se poser la question de savoir si le rôle de l'ORTN, qui s'établit dans le cadre du service public, doit être conservé, ou si l'ORTN doit répondre uniquement à des critères de rentabilité et de la seule rentabilité.

C - LES PROGRAMMES

Depuis le démarrage, les émissions de la «La Voix du Sahel» ont été les plus adaptées, car elles étaient destinées à la grande majorité rurale. Elles avaient une approche de communication pour le développement. Il y avait les chroniques qui traitaient de l'agriculture, de l'hygiène, de la santé, de l'élevage, des soirées au village, qui étaient des reportages dans les villages au cours desquels les gens parlaient de leurs problèmes quotidiens: hivernage, préparation des champs, fréquentation scolaire, recettes de cuisine, contes et légendes, devinettes, proverbes et

proverbes de pileuses. «Radio Niger» tout d'abord, puis «La Voix du Sahel» par la suite, ont toujours consacré 70 pour cent de leurs programmes aux langues nationales nigériennes.

Les théâtres populaires en haoussa et en zarma, dès qu'ils ont fait leur apparition sur l'antenne, ont été les pièces maîtresses des programmes. Il y a aussi des émissions telles que la «Boîte aux questions» et le «Disque des auditeurs» en haoussa et en zarma, ainsi qu'en Français. Le journal parlé, notamment les éditions de 13 h et 20 h étaient et sont toujours très écoutées.

Le même journal était repris dans les langues nationales, d'abord haoussa et zarma puis, plus tard en 1978, le choix gouvernemental étant l'unité nationale, toutes les langues nationales devaient être parlées à la radiodiffusion nationale. C'est ainsi que le kanouri, le tamajaq, le fulfuldé, le tubu, le gourmancé et l'arabe étaient inclus dans la grille des programmes.

D - LES STATIONS RÉGIONALES

Dans le souci de permettre une bonne écoute radiophonique et de mieux suivre les programmes télévisés, l'Etat du Niger a procédé en 1987 à la création des stations régionales.

La Direction des stations régionales a pour mission de mettre en œuvre, d'orienter, d'animer et de coordonner l'action de l'ORTN au niveau régional en vue d'une décentralisation appropriée de la production des programmes radiophoniques et télévisés de l'Office.

Les stations régionales sont les structures régionales de l'ORTN, chargées chacune pour sa région, de la production radiophonique et télévisée.

En exécutant cette tâche, elles:

- tiennent compte des données socioculturelles de la région;
- stimulent et assurent la participation des populations à la production des programmes régionaux et locaux;
- servent, partout où cela est possible, de support médiatique pour toute action économique dans la région, notamment des projets et initiatives de développement;
- servent de support régional pour l'action du service commercial de la Direction des affaires administratives et financières;
- recueillent, archivent et mettent en valeur la tradition orale de la région.

Les stations régionales fournissent le programme ainsi produit aux Directeurs de la Voix du Sahel et de la télévision pour insertion dans les grilles nationales de programmes.

Au-delà de cette mission de production et dans des conditions encore à fixer, les stations régionales peuvent procéder à la diffusion de tranches de programmes régionaux ou locaux.

LES RADIOS COMMUNAUTAIRES

La première radio communautaire a été installée en 1999 à Bankilaré, localité d'environ 2 000 habitants vivant dans un environnement précaire, sans eau potable, sans réseau d'électricité, sans téléphone, avec un accès difficile aux émissions de la radio nationale.

Au cours d'une enquête menée en 1999 dans le cadre du Programme national de lutte contre la pauvreté, les femmes de Bankilaré avaient indiqué que l'information et la communication sont des besoins prioritaires pour les populations. Avec l'appui de la SNV, les populations se sont constituées en association en vue de la création, de la gestion et de l'animation d'une radio locale.

A cet effet, les populations ont construit un local en matériaux locaux sans bois, et le PNUD, ACMAD et la SNV ont apporté un appui à la construction et à l'équipement.

Dans le but d'aider les populations rurales à accéder à la communication et à l'information, le Ministère de la communication a institué, par arrêté n°233/MCCJS du 30 novembre 1999, un Comité paritaire de pilotage de l'initiative de développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication à travers des réseaux de radios de proximité (CPRP).

Le Comité est un mécanisme de concertation et de coordination composé de représentants d'institutions publiques et privées, d'associations socio-professionnelles et de droits de l'homme, ainsi que de partenaires au développement, de sources d'aide bilatérale et multilatérale, d'ONG et d'autres contributeurs intéressés au développement des NTIC et des radios de proximité.

Les objectifs du Comité sont notamment de:

- 1) mettre à la disposition des populations des radios fonctionnant à l'énergie solaire et n'engendrant pas de charges récurrentes importantes;
- 2) favoriser l'émergence de radios de proximité autogérées dans le monde rural, notamment dans les zones enclavées;
- 3) développer l'utilisation des langues nationales dans les médias;
- 4) diffuser des informations sur le développement;
- 5) créer un réseau de radios communautaires en vue d'échanger et de vulgariser des émissions et programmes pertinents en matière de développement;

- 6) saisir les opportunités qu'offrent les NTIC, notamment les radios numériques satellitaires, à travers les canaux multi-médias;
- 7) tenir compte de l'équilibre entre les régions dans l'implantation des radios.

Le Comité est présidé par un bureau de cinq membres et dispose de trois commissions techniques:

- une Commission programmation et formation;
- une Commission équipement et NTICS;
- une Commission mobilisation des ressources.

Le Projet de mise en œuvre des radios communautaires ou radios rurales (RURANET), financé par le PNUD, ACMAD et la SNV, est piloté par le Comité de pilotage des radios de proximité (CPRP).

Depuis, cette politique a pris une importance sans précédent avec l'installation fin 2000 de huit radios communautaires à Bankilaré (décembre 1999), Tchintabaraden (17 mai 2000), Bel-bédji (22 mai 2000), Aderbissanat (août 2000), N'Gourti (18 mai 2000), Ingall (septembre 2000). Le mouvement est si fort que, d'ici 2004, 160 radios seront installées dans les huit régions du Niger. En outre, le projet CADELTA (coopération suisse), compte installer des radios rurales à Téra, Dolbel et Lemdou.

LES RADIOS PRIVÉES

Le point de départ des radios privées date de l'avènement de la Conférence nationale souveraine en 1991 qui a donné mandat au gouvernement de la première transition de prendre les dispositions pour légiférer en matière de communication audiovisuelle et de presse écrite. C'est ainsi que l'ordonnance n° 93-031 du 30 mars 1993 portant sur la communication audiovisuelle a été prise. L'éclosion des radios privées s'en est suivie en 1994 avec la naissance de la première radio privée «Radio et musique», ou R&M.

On compte actuellement une douzaine de radios privées émettant principalement de la capitale et dont les champs d'antenne couvrent les environs de Niamey.

RECOMMANDATIONS

- Plus de musique moderne
- Débats sur l'histoire – Niger – Afrique – Monde
- Plus d'intérêt aux femmes
- Débats sur les jeunes
- Football
- Amélioration de la qualité technique des émissions

- Souhait de l'ouverture d'une radio communautaire locale avec des programmes dans les langues nationales, mais inquiétude de la gestion future s'il n'y a pas de ressources pérennes
- Plus d'informations nationales sur la Voix du Sahel
- Amélioration de la qualité des informations sur la Voix du Sahel ainsi que de la qualité de réception
- Avis et communiqués
- Diversification de l'information (faire des productions qui intéressent la population, surtout dans les domaines agricole, pastoral, et les femmes)
- Sensibilisation de la population, plus particulièrement les jeunes filles
- Civisme et patriotisme des femmes, des jeunes, des adultes et des personnes âgées
- Théâtre populaire
- Boîte aux questions
- Autonomie des journalistes
- Diffusion ou rediffusion en FM sur tout le territoire national des journaux de la Voix du Sahel
- Que les journalistes aillent vers les populations les plus reculées à la recherche d'éléments de reportage
- Emissions enfantines, faites par les enfants et pour les enfants avec des récompenses et des prix
- Organisation de festivités du genre «Flamme de la paix» au plan régional
- Actualités
- Organisation des débats radiophoniques pour la sensibilisation des femmes, la scolarisation des jeunes filles et l'alphabétisation des femmes
- Demande de l'installation d'une radio privée locale à N'Guigmi (où il n'y a pas de radio privée).

LA TÉLÉVISION ET LA VIDÉO AU NIGER

A - HISTORIQUE

Le Niger est un des premiers pays africains au sud du Sahara à disposer d'une télévision en 1964, c'est-à-dire quatre années seulement après l'indépendance, et à une époque où même dans les pays développés, la télévision ne couvrait pas tous les territoires. Mais il ne s'agissait pas d'une télévision destinée au grand public. Elle était scolaire et devait assurer un relèvement important du taux de scolarisation et d'alphabétisation grâce à la démultiplication.

Ce système d'enseignement, en plus du nombre élevé des élèves servis, était d'une réelle performance comme par exemple dans le français parlé et écrit. Mais il accusait des faiblesses dans les matières scientifiques.

Le coût du système étant hors de portée pour le Niger, et la France ne prenant aucun engagement après l'expérimentation, la télévision grand public voit le jour le 6 avril 1979, avec un programme alternatif de quatre jours par semaine, puis quotidien.

La vidéo, elle, était surtout utilisée par des organismes d'Etat ou de coopération multinationale dans leurs activités de communication.

Mais c'est au cours des années 1990 qu'on avait commencé à louer des équipements audiovisuels pour des projections à domicile et dans les foyers de jeunesse.

Ces projections ont suscité beaucoup d'engouement auprès du public au point que, dans certaines régions, des opérateurs économiques s'y sont impliqués en mettant en place plusieurs unités de projections. C'est le cas de la région de Maradi.

B - LA TÉLÉVISION NATIONALE

LES ATTRIBUTIONS

La télévision a pour mission de concevoir, de planifier et de produire les programmes télévisés de l'ORTN. Dans ce cadre, elle a notamment pour tâches:

- d'organiser et d'animer les services de la Direction;
- de gérer les crédits budgétaires affectés à la Direction;
- de gérer l'ensemble du personnel affecté à la Direction et d'en planifier, en rapport avec la Direction des affaires administratives et financières, les besoins, la formation et le perfectionnement.

Parmi les services rattachés à la télévision, on relève notamment:

- La Cellule d'évaluation et de suivi des programmes TV. Rattachée au Directeur de la télévision, cette cellule a pour tâches:
 - d'évaluer les activités de production télévisée;
 - de suivre les programmes.

En outre, elle est chargée de suivre l'évolution de l'écoute et de l'audience des émissions et programmes TV, d'étudier le profil de l'auditoire et des téléspectateurs actuels et potentiels, et d'en faire périodiquement rapport au Directeur.

LE SERVICE DES PROGRAMMES

Ce service est chargé de produire les programmes télévisés en français et en langues nationales. Il assume la responsabilité de la programmation, de la régie d'antenne, de l'ensemble des thèmes relevant de la Direction de la télévision, et de l'organisation du reportage.

Le Service comprend les bureaux suivants:

- production langue française;
- production langues nationales.

LE SERVICE DES INFORMATIONS

Ce service a pour mission de réaliser l'ensemble des productions télévisées dans le domaine de l'information.

Le Chef de service a qualité de rédacteur en chef.

Le Service comprend les bureaux suivants:

- informations en français dont le chef a qualité de rédacteur en chef adjoint;
- informations en langues nationales dont le responsable a qualité de rédacteur en chef adjoint.
- le secrétariat de direction;
- le bureau des sports.

LE BUDGET

En termes chiffrés, le budget est en moyenne de 1 216 millions de FCFA, répartis comme suit:

- subvention..... : 632 millions, soit 52 %;
- redevance..... : 210 millions, soit 18 %;
- ressources propres..... : 370 millions, soit 30 %.

On peut noter que la subvention qui représente plus de la moitié du budget de l'ORTN ne fait que s'amenuiser au fil des ans: d'environ 850 millions de FCFA en 1991-1992, elle est retombée à 700 millions en 1999 alors que les charges réelles d'exploitation de l'Office ne font que croître. En fait, la subvention de l'Etat ne couvre que les salaires des agents.

L'ORTN comptait en l'an 2000 quelque 410 agents dont 172 fonctionnaires et 260 auxiliaires. Il dispose également de plus de 200 collaborateurs extérieurs.

L'insuffisance des ressources financières constitue un obstacle majeur au développement des activités de la télévision nationale. Par exemple, en 1999, sur un budget de fonctionnement de 1 314 millions, l'ORTN doit faire face à des charges de fonctionnement qui s'élèvent à 1 530 millions. Il en résulte un déficit budgétaire de l'ordre de 16 pour cent.

Le déséquilibre s'explique également par la non maîtrise des charges compressibles de l'Office.

En vue d'assurer la viabilité de la télévision nationale, il est urgent d'instaurer des mécanismes permettant une adéquation entre les recettes et les charges. Pour ce faire, il y a lieu, d'une part, de ramener les charges à des proportions en rapport avec la situation économique de l'Office et, d'autre part, d'améliorer les recettes par une politique commerciale offensive.

Mais pour que ces différentes mesures puissent véritablement porter leurs effets, il est indispensable que la télévision nationale évolue dans un cadre autonome, ce qui suppose la restructuration de l'ORTN.

RESTRUCTURATION

Cette restructuration pourrait se traduire en fait purement et simplement par l'éclatement de l'Office pour laisser place à la création d'entités distinctes, mais complémentaires. Les deux fonctions essentielles de la télévision nationale, c'est-à-dire la **production** et la **diffusion**, peuvent être séparées.

De plus, il apparaît que la mise en œuvre de la décentralisation et l'émergence des collectivités territoriales permettra de promouvoir la télévision régionale en vue des actions de sensibilisation dans chaque zone.

Le paysage audiovisuel s'est en outre agrandi avec le lancement en 2001 d'une deuxième chaîne de télévision à l'ORTN, «TAL-TV». Le choix du numérique qui caractérise cette chaîne se justifie, non seulement par l'impérieuse nécessité de s'adapter à l'évolution technologique, mais aussi par les multiples difficul-

tés qui entravent le fonctionnement du réseau actuel dont certains éléments datent d'une quarantaine d'années. La rareté des pièces de rechange pour assurer leur entretien est venue s'ajouter à leur état d'obsolescence prononcée.

C - LES TÉLÉVISIONS PRIVÉES

A la faveur de la libéralisation de l'espace audiovisuel consacré par l'ordonnance n° 93-031 du 30 mars 1993, qui dispose en son article 1^{er} «que la communication audiovisuelle est libre», deux télévisions privées diffusent actuellement au Niger.

TÉLÉ-STAR

Evolution historique

La diffusion de TV5 a été lancée à la suite de l'accord de principe donné le 11 mai 1993 par le Ministère de la communication à l'Ambassade du Canada pour l'installation du système de captage et de diffusion du signal dans la Ville de Niamey.

Mais cette diffusion a été interrompue très vite en raison des pannes répétées du système de tracking du satellite.

Par la suite, un promoteur privé qui vendait déjà des antennes MMDS permettant de recevoir les émissions de TV5, demande alors à l'ORTN de lui céder la gestion et la maintenance du réseau TV5. En contrepartie, il s'engage à reprendre la rediffusion des émissions TV5 de manière continue en assurant la maintenance de l'équipement et en versant une redevance à l'ORTN dont le montant sera fixé d'un commun accord.

L'ORTN ne pouvant céder unilatéralement la gestion du système SDM-TV5, qui est un don du Canada au Gouvernement du Niger, a proposé le 29 août 1994 une rencontre de tous les partenaires concernés par l'opération en vue de la création d'un consortium, conformément au préalable du Gouvernement canadien pour assurer l'entretien du système, la commercialisation des antennes de réception et des chaînes de télévision additionnelles.

Cette rencontre n'ayant jamais vu le jour, le promoteur de R&M décida alors de se lancer seul dans l'opération en implantant ses propres équipements.

Remarques

De par sa nature (chaîne commerciale de rediffusion des chaînes internationales), la portée de l'utilisation de Télé-Star au service du développement paraît quelque peu limitée.

En effet, elle n'intéresse qu'une infime partie de la population, à priori déjà sensibilisée aux problèmes de développement et même si le promoteur ouvrait un autre canal de contact avec sa clientèle, qui serait un canal de communication pour le développement, l'éventail de choix qui s'offre aux téléspectateurs en raison de la simultanéité des diffusions, rendra l'impact de cette mesure aléatoire.

LA TÉLÉVISION PRIVÉE TÉNÉRÉ (RTT)

Evolution historique

La télévision Ténéré a aussi été créée par un promoteur nigérien qui a déjà implanté une radiodiffusion privée.

Le programme de TV Ténéré a démarré à titre expérimental en mai 2000 et, durant quatre mois, il sera constitué de variétés musicales, de films de fiction et de sport.

Le partenariat avec TV-Africa et MCM-Africa permet à TV Ténéré la fourniture de cinq heures de programmes par jour comprenant des feuilletons télévisés, des documentaires, du sport et des clips vidéo.

Les programmes (Grille d'émissions)

C'est à partir de février 2001 que la grille de programmes de TV Ténéré comportera des productions nationales élaborées.

Il s'agira des émissions d'animation et de sensibilisation à l'intention d'un public-cible urbain et rural. Toutes ces émissions seront sponsorisées par des partenaires au développement.

Le système de diffusion

Le choix a été porté sur le système PAL, tant en production qu'en diffusion.

Les différents projets de soutien à la production

Dans le domaine de la formation, la télévision suisse romande vient d'accepter une requête d'un plan de formation des journalistes de TV Ténéré.

D'autres démarches en appui en matériels et fongibles sont en négociation avec **Canal+** et **Transtel**.

RECOMMANDATIONS

AU POUVOIR POLITIQUE

- Eriger la télévision nationale en une entité autonome distincte.

- Recentrer les activités de la Télévision nationale autour de la fonction de diffusion et confier à une autre structure à créer (Centre de production audiovisuelle), la fonction de production.
- Poursuivre et intensifier la politique de coopération internationale pour le développement dans le domaine de la communication.

AUX RESPONSABLES DE L'ORTN

- Mettre en application les mesures d'économie contenues dans le Plan de restructuration de l'ORTN.

AUX PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT

- Appuyer les programmes de formation en techniques de communication.
- Appuyer les actions de renouvellement des matériels de production et de diffusion.

AUX RESPONSABLES AGENTS DE L'ORTN

- Instaurer un climat de collaboration dans le cadre de la mise en œuvre des actions de réforme.

ÉTUDES SUR LES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION

A - ÉVOLUTION

LA RADIODIFFUSION

- **1967-1974:** En 1967, l'Office de radiodiffusion et télévision du Niger (ORTN) a été créé par la loi n°67-011 du 11 février 1967. Le Président du Conseil d'administration n'est autre que le Président de l'Assemblée nationale, Boubou Hama.

Pour combler des zones d'ombre, des réémetteurs ont été installés à Tillabéry, Téra, Gaya, Tahoua, Gouré, N'Guigmi, Diffa et Maïné Soroa. Une partie de l'actuel centre émetteur ondes moyennes et ondes courtes de Goudel a été construit. La couverture en ondes courtes a été renforcée par l'installation d'un émetteur de 20 kW Thomson.

- **1975-1980:** Avec le boom de l'uranium et la politique des festivals, des régies et studios de production ont été créés au rythme des festivals avec du matériel Schlumberger.
- **1980-1987:** C'est la période du renforcement grâce à la coopération allemande: construction de la «Maison de la radio» (actuelle Voix du Sahel) équipée de quatre studios, d'un centre de contrôle de modulation et de la qualité des émissions mises en ondes, et deux groupes électrogènes. Les équipements sont de type Neuman et Telefunken.
- **1988-1994:** C'est la période de la régionalisation (Direction des stations régionales) et du renouvellement de tous les moyens de productions de six stations régionales. En outre, installation de nouveaux émetteurs FM Telefunken à Agadez, Bilma, Diffa, N'Guigmi, Tahoua, Tchintabaraden, Zinder, Doutchi, Konni, Madaoua et Tessaoua.

LA TÉLÉVISION

Les premières images télévisées ont été diffusées pour la première fois en 1964 à titre expérimental dans une vingtaine d'écoles.

Les magnétoscopes étaient de marque Ampex, type VR 650. La diffusion se faisait avec un émetteur de 50 w installé à Niamey. Cette expérience va se poursuivre en élargissant son champ d'action dans 120 écoles avec comme équipements de diffusion: un émetteur de 10 kW Thomson installé en 1974 à Niamey et un second en 1976 à Dosso.

En 1977, les autorités nigériennes envisagent l'extension du réseau de diffusion et de production de programmes destinés au public. Les objectifs fixés étaient de faire une télévision de masse avec une majeure partie de la population couverte et 80 pour cent de programme national, tout en réutilisant les anciennes infrastructures de la TV scolaire. Le 7 avril 1979, les premières émissions couleurs de Télé-Sahel sont diffusées avec une voiture de reportage léger venu pour la circonstance du Festival de la jeunesse de Dosso.

Les émetteurs TV de 10 kW des centres de Niamey et Dosso sont révisés pour la diffusion des programmes en couleur, tandis qu'à Birni N'Konni, Maradi, Zinder et Tahoua, des émetteurs TV de 100 kW sont installés pour la couverture des zones urbaines. La création aussi de trois nouveaux centres d'émission TV de grande puissance (10 kW) à Konni, Maradi et Zinder a permis d'augmenter très substantiellement la couverture.

En 1981, l'extension du réseau continue avec la création de cinq nouveaux centres d'émission à Diffa, Agadez, Arlit, Ingall et Gaya. Les moyens de production ont également été renforcés par un studio du journal télévisé, des cellules de magnétoscopes BVU, un car de reportage vidéo léger et des caméras microcams. Entre temps, un vaste réseau de TV commentaires a été développé. Déjà fin 1982, près de 80 pour cent de la population était desservie en télévision.

LES MOYENS AUDIOVISUELS PRIVÉS

La radiodiffusion et la télévision privées sont de création récente et leurs moyens de diffusion très limités ne leur permettent pas de toucher un grand public qui se réduit d'ailleurs essentiellement aux populations urbaines.

La radiodiffusion

Onze stations de radio privées diffusent en FM au Niger. Il s'agit de la R&M (02/04/94), de Anfani Niamey (07/01/95), de Souda Niamey (1996), de Ténéré FM (01/01/98), Fara'a Gaya (2000) et Radio nomade Agadez (2000) et de Tambara (01/01/2000); en dehors des radios Souda (Dosso 2000) et Anfani (Maradi, Zinder et Diffa, 1999 et 2000), toutes les autres stations ont une couverture limitée à la ville de Niamey et ses alentours immédiats. Les radios privées assurent le relais de certaines stations inter-

nationales, notamment la BBC, la Voix d'Allemagne, la Voix d'Amérique et RFI.

La télévision

On signale une seule chaîne de télévision privée (Ténéré TV) en clair au Niger créée en l'an 2000 et qui, à l'heure actuelle, émet à Niamey à titre expérimental. Son promoteur est le même que celui de la Radio Ténéré.

Par contre, il existe deux chaînes de télévision de courtage qui émettent en MMDS à Niamey et Zinder. Elles captent et émettent les émissions de plusieurs chaînes internationales, telles que TV5, Canal horizon, CFI, etc.

La radiodiffusion communautaire rurale du secteur associatif

Le Programme de développement rural Ader-Doutchi-Maggia (PDR-ADM), appelé communément projet Keïta, était le premier dans sa politique en matière de communication pour le développement à se doter d'une radio rurale à caractère associatif.

Un émetteur de 150 w et un studio de production ont été installés en 1998 à Keïta. En appui à cet émetteur, des stations relais de 30 w alimentées par énergie solaire ont été installées sur le plateau de Chin-Batateu et Dogonwali.

Depuis, cette politique a pris une importance sans précédent avec l'installation aujourd'hui de huit radio-communautaires par la SNV (Bankilaré, Tchintabarden, Belbédji, N'Gourti, Aderbissnatt, Bermo, Douméga et Ingall). Le mouvement est si fort que d'ici la fin de l'an 2001, 160 radios communautaires seront installées. Aussi, le projet CADELTA (Coopération Suisse) compte installer ce genre d'outils à Téra, Dolbel et Lemdou.

LA PRESSE ÉCRITE

En 1962 est créé un Commissariat général à l'information (CGI); sous son impulsion sont nés un quotidien ronéotypé «le Temps du Niger» et un hebdomadaire imprimé «Le Niger» avec l'avènement des militaires au pouvoir en 1974. Le «Sahel» remplaça le «Temps du Niger» et le «Niger» sera désormais appelé «Sahel dimanche».

Il faut attendre le 23 juillet 1987 pour que soit créée une agence de presse dénommée «ANP» (Ordonnance n° 87-23 du 23 juillet 1987) dont les premiers équipements de téléimprimeurs sont de la même année.

La modernisation en micro-ordinateur, imprimante et modem (micro-ordinateur Compaq Prolinea 4/33BLV, imprimante Epson LQ870 et modem AT5773B) a eu lieu en 1994 et sa consolidation en 1997/98 avec l'acquisition d'autres ordina-

teurs (Compaq Desk pro et imprimante laser MCF) et modem robotics 56600).

L'Ordonnance n° 89-26 du 8 décembre 1989 porte la création de l'Office national d'édition et de presse (ONEP) avec l'acquisition, en 1991-1992, d'une imprimerie complète et d'une machine Machintosh avec PAO. La consolidation est intervenue grâce aux dons japonais, allemands et chinois en 1993, 1994 et 1995 par l'acquisition des tireuses plieuses et des appareils de photogravure.

Ce sont là, aujourd'hui encore, les deux structures qu'affiche la presse écrite gouvernementale au Niger.

LA PRESSE ÉCRITE PRIVÉE

Le développement de la presse écrite privée s'est fait en fonction des régimes politiques en place. C'est ainsi que pendant toute la période de la première République et celle de l'Etat d'exception (1960-1989), cette presse se composait pour l'essentiel d'organes corporatistes tels «Ma'ay Kaci» de l'USTN, «Béret vert des Forces armées nigériennes» ou encore «Ganga» des services d'alphabétisation, tous parus dans les années 1970.

En 1985 paraissent les titres «Kazel» des arts et spectacles et «Miroir du sport»; en 1987, deux autres titres viennent étoffer les kiosques, notamment «l'Opérateur économique» et le «Magazine culturel» en 1988. On notera la publication de «Promo sport et «Iqra», un mensuel d'obédience islamique. Le dernier né de cette série de journaux privés corporatistes est la «Marche» paru en 1989.

C'est seulement à partir de 1990, à la faveur du vent démocratique, que naissent les premiers journaux d'opinion et de réflexion au Niger. Ce sont pour la plupart des hebdomadaires. On peut citer entre autres «Haské» (mai 1990), «Le Républicain» (juin 1991), «Anfani» (janvier 1992), «Tribune du peuple» (mai 1993), «Alternative» (septembre 1994), «le citoyen» (1996) et, plus récemment encore, «Le témoin», «Le canard», «Le flic», «L'enquêteur», «Le soleil» et «La hache».

D'autres titres enfin, nettement plus partisans, connaissent des parutions occasionnelles. Ce sont par exemple «Niyya» pour le PND-S-Tarayya, «Le Nassara» pour le MNSD-Nassara ou «Rahama Tribune» pour la CDS-Rahama.

B - ANALYSE DES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS DU SECTEUR PUBLIC ET PRIVÉ

La situation des infrastructures de communication au Niger se caractérise aujourd'hui, tant pour l'audiovisuel que pour la

presse écrite, du secteur public comme du secteur privé, par l'insuffisance et l'obsolescence du matériel technique, par de graves problèmes de maintenance, de logistique et de locaux.

ANALYSE DES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS RADIO DU SECTEUR PUBLIC

L'association des trois systèmes d'ondes et des moyens de diffusion donnent une couverture radio à 95 pour cent de la population du Niger: deux chaînes pour dix langues dont huit nationales.

Ainsi, la chaîne 1 diffuse les programmes destinés aux populations parlant le gourmantché-ma, le songaï-zarma et le tamajaq qui résident dans les départements de Tillabéry, Niamey, Dosso, Tahoua et Agadez. Pour toucher l'ensemble des populations de ces régions, le tir des émetteurs ondes courtes de cette chaîne est orienté vers un axe sud-ouest/nord-est.

La chaîne 2 diffuse, quant à elle, les programmes destinés aux populations parlant le kanouri, le haoussa et le tubu qui résident dans les régions de Diffa, Zinder, Maradi et également Dosso, Tahoua et Agadez. Le tir des émetteurs de cette chaîne est orienté vers l'est.

Le restant des programmes en arabe, en fulfuldé et en français est diffusé sur les deux chaînes synchronisées.

Partant de Niamey vers les points les plus reculés du pays, l'utilisateur peut recevoir la Voix du Sahel dans les conditions suivantes:

- l'auditeur résidant à Niamey ou habitant dans un rayon de 100 km environ de cette localité a le choix entre l'OM et la FM;
- l'auditeur résidant à Tahoua, à Diffa et les environs a le choix de capter de jour comme de nuit la Voix du Sahel en OM;
- les auditeurs des localités de Dosso, Doutchi, Birni N'Konni, Madaou, Maradi, Tesaoua, Agadez et ceux habitant autour de ces localités dans un rayon de 60 km, peuvent capter de jour comme de nuit la Voix du Sahel en FM Et ceux de Maïné en OM;
- les habitants de Zinder et ceux habitant dans un rayon de 100 km peuvent capter la Voix du Sahel de jour comme de nuit en FM;
- les habitants de N'Guigmi, Tchintabaraden, Bilma peuvent de jour comme de nuit, capter la Voix du Sahel en FM;
- l'auditeur résidant hors des portées des émetteurs OM et FM doit chercher à capter la Voix du Sahel en OC.

De jour, selon où il se trouve, l'utilisateur a le choix entre les bandes de:

- 41 m, soit la fréquence de 7155 khz;
- 31 m, soit la fréquence de 9705 khz.

De nuit, l'auditeur a le choix entre les bandes de:

- 41 m, soit la fréquence de 7155 khz;
- 60 m, soit la fréquence de 5020 khz.

L'autre force est l'amorce de la décentralisation des moyens de production et de diffusion au niveau de chaque région.

La Station régionale de Dosso a une couverture de:

- 74 km dans la direction du nord-est;
- 61 km dans la direction du sud; et
- 55 km dans la direction de l'ouest.

La Station régionale de Tahoua possède une bonne couverture radiophonique avec:

- 1 émetteur à Konni qui fait:
 - 50 km dans la direction du nord;
 - 62 km dans la direction du nord-est;
 - 55 km dans la direction de l'ouest, le sud étant limité par la frontière.
- 1 Emetteur à Madaoua qui fait:
 - 33 km dans la direction du nord et du sud;
 - 65 km dans la direction du nord-est;
 - 27 km dans la direction du sud-ouest.

La Station régionale de Maradi possède aussi une bonne couverture avec:

- l'émetteur de Maradi dont la portée est de:
 - 67 km dans la direction nord-est;
 - 39 km dans la direction du sud;
 - 68 km dans la direction du nord-ouest
- l'émetteur de Tessaoua qui fait:
 - 44 km dans la direction du nord-est;
 - 47 km dans la direction du sud-ouest; et
 - 48 km dans la direction du nord-ouest.

Pour les stations régionales de Diffa et Agadez, une campagne de mesure de champs doit être entreprise pour donner les précisions sur leurs portées.

La Station régionale de Zinder a une couverture de:

- 74 km dans la direction du nord-est;
- 90 km dans la direction du sud-est;
- 78 km dans la direction du sud-ouest.

ANALYSE DES ÉQUIPEMENTS DE LA PRESSE ÉCRITE ET DE L'AGENCE DE PRESSE

Pour l'Office national d'édition et de presse (ONEP), il faut d'abord former en quantité et en qualité les techniciens et procéder à la réhabilitation de l'imprimerie en complétant la chaîne

afin de se doter d'un instrument plus performant, capable d'imprimer les livres.

L'Agence nigérienne de presse (ANP) doit accompagner la décentralisation par le développement de son réseau de correspondants régionaux (régions, départements et communes, etc.).

Elle doit aussi aider ou conseiller ses abonnés à disposer du matériel informatique pour réduire le coût du papier.

Elle doit aussi disposer de son propre site.

La presse privée doit être dotée d'une pressothèque dotée d'un site Internet afin de permettre aux organes d'accéder aux sources de l'information (banques de données, agences de presse, archives, revues spécialisées, etc.), faire connaître leurs productions et s'ouvrir au mieux sur le monde.

Pour la mise en place de la pressothèque qui sera ouverte à tous les organes de la presse privée, il s'agira entre autres, de:

- définir les modalités de son exploitation et de sa gestion;
- l'équiper en meubles et en matériels didactiques;
- acheter le matériel informatique;
- installer le site Internet.

ANALYSE DES ÉQUIPEMENTS TV DU SECTEUR PUBLIC ET PRIVÉ

Dans l'audiovisuel public, le matériel de production, très hétéroclite, demeure obsolète, techniquement dépassé et avec une production qui ne répond plus aux normes internationales requises. C'est ainsi que les équipements TV associent le système PAL et SECAM et les matériels U-matic, Béta et S. VHS sont encore d'actualité. Malgré de gros efforts consentis par l'Etat dans ce domaine, les résultats sont minces en raison de l'absence de renouvellement du matériel technique.

Dans le secteur privé, l'audiovisuel et la presse écrite sont en pleine expansion en dépit d'énormes problèmes qui les assaillent: non respect des réglementations, non conformité des normes pour les installations techniques, manque de personnel technique qualifié et de matériel (certains journaux ne disposent même pas de machine à écrire) et, comme pour la presse écrite publique, les coûts d'impression sont exorbitants.

Les radios communautaires, qui sont de création assez récente, ont des équipements fragiles dans un environnement géo-climatique hostile marqué par de fortes chaleurs et des vents de sable. En outre, il n'existe pas de circuit de maintenance, ce qui hypothèque la pérennité des installations.

Telle est la situation des technologies de communication au Niger à l'heure des autoroutes, de l'information, de l'effondrement des frontières entre les télécommunications, de l'information et de l'audiovisuel, de l'intégration des images, de la voix et des données et de la diffusion directe par satellite qui se substitue progressivement à la diffusion classique. A l'heure où les technologies numériques comptent déjà plusieurs générations, les prix ont baissé et les techniques ont évolué.

RECOMMANDATIONS

AUX AUTORITÉS DE TUTELLE

Recommandation N°1

La situation des organes de communication du secteur public se caractérise par de graves problèmes de trésorerie, d'insuffisance et d'obsolescence du matériel. C'est pourquoi les autorités de tutelle doivent engager de profondes réformes de ces offices et agences aux plans structurel et institutionnel pour mieux répondre aux missions de développement.

Recommandation N°2

Les organes de communication au Niger jouent un rôle très important dans le processus du développement économique et social. Ils contribuent à l'éveil des populations pour une meilleure participation aux actions de développement. Ils concourent à l'enracinement des valeurs démocratiques et républicaines au Niger.

La situation de leurs infrastructures se caractérise aujourd'hui, tant pour l'audiovisuel que pour la presse écrite, du secteur public comme du secteur privé, par l'insuffisance et l'obsolescence du matériel technique, et par de graves problèmes de maintenance et de logistique.

Un plan d'urgence de renouvellement des équipements techniques, des parcs auto et de réhabilitation des bâtiments de l'ORTN, de l'ONEP et de l'ANP est nécessaire pour permettre à ces offices et agences de poursuivre leurs missions.

Recommandation N°3

L'ORTN, l'ONEP et l'ANP assurent des services publics d'information, de sensibilisation et d'éducation. Aujourd'hui, ils évoluent dans un environnement de concurrence et de graves problèmes de trésoreries, d'insuffisance et d'obsolescence du matériel technique.

Pour leur permettre une gestion performante, il est nécessaire de déterminer un cadre de gestion et de direction spécifique, et de dresser avec les pouvoirs publics une charte de charges réciproques et de modalités du fonctionnement.

Recommandation N°4

L'Office des postes et télécommunications du Niger (OPT) et la télévision scolaire ont réalisé en commun depuis 1972 des investissements mixtes prévus pour la transmission du téléphone et la télévision.

Avec l'avènement de la télévision de masse, un important programme mixte télécommunication-télévision (PMTT), en plusieurs phases, a été mis en œuvre et d'importants investissements mixtes OPT/ORTN ont été réalisés avec des sources de financement multiples: FNI, emprunts d'Etat, convention FAC et celles des autres parties.

Avec la privatisation très prochainement de la SONITEL, il y a lieu de procéder au partage du patrimoine.

Recommandation N°5

L'ORTN dispose d'important matériel cinématographique non utilisé alors que les structures évoluant dans ce secteur en manquent cruellement. Il faudrait, dans le cadre de la politique de relance du cinéma au Niger, procéder à un redéploiement de ces équipements.

Recommandation N°6

Le réseau national de réception communautaire mis en place par l'Etat du Niger depuis 1980 s'est totalement dégradé. Aujourd'hui il y est fort difficile de dire avec exactitude combien de postes sont encore opérationnels. Conscient de l'importance de la télévision communautaire comme puissant moyen de communication pour le développement, le Ministère de tutelle, en rapport avec les partenaires au développement doit:

- faire la situation exacte de ce réseau par région;
- déterminer le complément d'équipements par centre;
- définir un système d'entretien par village;
- réhabiliter les différents centres, en ouvrir d'autres et créer un système de maintenance efficace pour leur pérennité.

AUX PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT

Recommandation N°1

Le succès du développement rural suppose la participation active et consciente des bénéficiaires et cela à tous les stades du processus du développement, c'est-à-dire le développement rural ne peut se réaliser sans changement de mentalité et de comportement de la population concernée. C'est la mission des différents organes de presse.

Pour permettre de jouer pleinement leur mission, les partenaires au développement doivent aider au renouvellement et à la réhabilitation de leurs infrastructures et équipements.

Recommandation N°2

Le réseau national de réception de TV communautaire mis en place par l'Etat du Niger depuis 1980 s'est totalement dégradé. La télévision étant un puissant moyen de communication pour le développement, les différents partenaires au développement doivent participer à la réhabilitation et au renforcement de ce réseau.

Recommandation N°3

Pour améliorer l'impact de leur intervention, les différents partenaires au développement doivent renforcer leurs outils de communication en créant, dans leurs zones d'intervention, des centres d'information pour le développement (CID) qui associent:

- la radio communautaire;
- le centre de télévision communautaire;
- la vidéo.

AU COMITÉ D'ORGANISATION DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

La couverture audiovisuelle des jeux de la francophonie requiert des moyens techniques et humains considérables.

Le Niger s'étant proposé d'abriter la prochaine édition de l'an 2005, il est nécessaire de créer un sous-comité technique dont les missions essentielles seront les suivantes:

- s'informer sur les caractéristiques techniques des équipements susceptibles de répondre au cahier de charges des jeux:
- proposer une forme organisationnelle du staff technique qui sera chargé de piloter l'opération:
- maîtriser tous les maillons de la chaîne d'élaboration, du traitement et de transmission des signaux audiovisuels, sans oublier les moyens connexes qui viennent en appui à la structure centrale.

AUX RESPONSABLES DE L'ORTN

Recommandation N°1

La décentralisation administrative est un processus irréversible au Niger. La radio et la TV se doivent d'être présentes à ce rendez-vous pour réussir cette vaste entreprise. C'est pourquoi l'ORTN se doit de rendre plus autonomes les stations régionales et décentraliser les moyens de production TV.

Recommandation N°2

Les technologies numériques comptent déjà plusieurs générations, les prix ont baissé et les techniques ont évolué. L'ORTN se doit, dans son choix stratégique, d'aller vers les nouvelles techniques et la diffusion directe.

Recommandation N°3

Le système de transport actuel des signaux coûte trop cher (1 milliard FCFA/an) avec une qualité de service médiocre. Les nouvelles techniques offrent, à des coûts moindres, des services meilleurs. L'ORTN doit saisir cette opportunité pour installer son propre réseau (antenne type «V-SAT»).

Recommandation N°4

Il serait souhaitable que l'ORTN fasse des émissions spéciales à l'intention des auditeurs pour les renseigner sur la manière d'utiliser leur poste radio afin d'améliorer les écoutes.

AU COMITÉ DE PILOTAGE DES RADIOS DE PROXIMITÉ

Recommandation N°1

Les radios de proximité ont des équipements fragiles, dans un environnement géo-climatique hostile marqué par de fortes chaleurs et des vents de sable.

Il est par conséquent important d'organiser une série de formations aux agents chargés de leur entretien.

Recommandation N°2

Les radios communautaires, qui sont de création assez récente, ont des équipements fragiles dans un environnement géo-climatique marqué par de fortes chaleurs et des vents de sable; en outre, ces équipements sont manipulés par des mains non expertes.

Actuellement neuf de ces unités fonctionnent et l'objectif du comité paritaire est l'installation de cent cinquante unités. Pour ne pas hypothéquer leur pérennité, la mise en place d'ici fin 2001 d'une structure nationale de suivi et de maintenance s'impose.

Recommandation N°3

La première étape, lors du projet de création d'une radio communautaire, est de bien circonscrire la communauté cible, c'est-à-dire une communauté caractérisée par un intérêt commun particulier qui a l'intention d'atteindre tous les membres du groupe d'intérêt en question.

Il convient à chaque installation de procéder à une campagne de mesures de champs pour déterminer avec exactitude le groupe géographique couvert par l'unité installée.

RECOMMANDATIONS À L'ONC

Recommandation N°1

- le spectre des fréquences radioélectriques est une ressource limitée qu'il faut s'efforcer d'utiliser le mieux possible;

- les ondes radioélectriques se propagent dans toutes les directions sans se soucier d'aucune frontière, à moins que l'on ne prenne des dispositions spéciales;
- la gestion, la réglementation et la planification du spectre radioélectrique sont une spécialité de la radio communautaire.

L'ONC doit disposer d'une équipe chevronnée sur ces questions.

Recommandation N°2

L'audiovisuel privé est en pleine expansion, sans respect des réglementations, de conformité, de normes pour les installations techniques dans le secteur causant:

- une gêne de proximité;
- une gêne entre émission et réception de radiodiffusion; et, dans certains cas,
- constitue un danger pour les aéronefs.

Il est important que l'ONC reprenne sa réglementation dans ce secteur pour faire respecter les normes.

AUX DIFFÉRENTS ORGANES (ORTN, ONEP, ANP ET LES ORGANES DU SECTEUR PRIVÉ)

Pour pérenniser les installations, il faut un personnel bien formé, un circuit de maintenance efficace et un budget d'entretien du matériel conséquent.

Les différents organes doivent répondre à ces exigences.

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (NTIC)

Le concept «*Nouvelles technologies de l'information et de la communication*» (NTIC), est souvent utilisé et compris comme synonyme d'Internet avec tout ce que cela suppose: l'utilisation d'ordinateurs et de divers réseaux de télécommunications permettant de relier les utilisateurs entre eux, et de les relier à l'information.

Certes, les technologies qui supportent et permettent le développement d'Internet sont aujourd'hui au cœur des NTIC mais ces dernières ne se limitent pas à Internet. Le concept de NTIC doit être ici entendu comme recouvrant l'ensemble des outils et techniques résultant de la convergence des télécommunications, de l'informatique et de l'audiovisuel avec comme dénominateur commun l'utilisation de données numériques. Il n'exclut donc pas les services «classiques», tels que la radio et la télévision dont la diffusion peut désormais être faite sur les mêmes supports numériques.

A – HISTORIQUE

L'infrastructure actuelle de télécommunications est le résultat d'un long processus:

- 1. de l'époque coloniale à 1972:** mise en place d'une ligne aérienne Ayérou-N'guigmi d'environ 1 500 km avec des bretelles en lignes aériennes autour de cet axe;
- 2. 1973:** installation de huit centrales téléphoniques automatiques et d'un faisceau hertzien 24 circuits entre Niamey et Dosso;
- 3. 1978:** prolongement du faisceau hertzien Niamey-Dosso pour réaliser Niamey-Maradi et Niamey-Zinder avec une liaison FH à grandes capacités;
- 4. 1981-1993:** mise en œuvre des différentes phases du Projet mixte d'extension des télécommunications et de la télévision (PMETT) pour desservir l'intérieur du pays à travers:
 - un réseau à satellite domestique entre Niamey-Agadez et Diffa;
 - un faisceau grande capacité entre Arlit et Agadez;
 - des centrales téléphoniques et réseaux locaux correspondants;

- un faisceau hertzien Diffa-N'Guigmi;
- l'extension et la modernisation des réseaux aéro-souterrains à Niamey, Dosso, Tahoua, Agadez, Maradi et Zinder;
- l'installation par la suite de deux stations terriennes domestiques à Bilma et Tchintabaraden;

5. 1989-1997: mise en œuvre du Programme de développement des télécommunications 1989–1991 comme suit:

- numérisation des centraux de Niamey et Maradi;
- solarisation des stations relais de l'axe sud;
- construction du réseau d'abonnés de Yantala (Niamey);
- intercentraux fibre optique de Niamey;
- réhabilitation et extension du réseau d'abonnés de Niamey et Maradi;
- intégration de la fonction CT3 à l'OCB 283 de Niamey;

6. 1999-2000: Programme FED. Il a pour objectifs, d'une part, l'installation d'une station terrienne à Arlit et d'un faisceau hertzien numérique de départ entre Niamey et Karma et, d'autre part, la création d'un système de raccordement des abonnés administratifs à Niamey. Il vise également l'extension de l'OCB 283 de Niamey en faisant passer la capacité de 15 000 à 20 000 lignes équipables;

7. mise en niveau aux normes INTELSAT du réseau domestique par satellite;

8. numérisation de la station terrienne pour les télécommunications internationales.

B – LES ATOUTS ET LES FAIBLESSES

En faisant une analyse de l'état des lieux, on peut relever les atouts suivants:

1. Malgré l'étendue du territoire et en dépit des ressources limitées, les infrastructures de télécommunications permettent de joindre toutes les principales localités du pays;
2. une volonté réelle d'assurer l'accès à toutes les régions du pays existe mais la tâche est immense étant donné la dispersion des populations et leur faible pouvoir d'achat;
3. bien que déficitaires, plusieurs localités rurales sont dotées du service téléphonique;
4. la prolifération des téléc centres privés à Niamey constitue un atout non négligeable pour l'utilisation communautaire d'Internet; offrant uniquement, dans un premier temps, le service téléphonique, ils se sont peu à peu diversifiés et il existe aujourd'hui toute une gamme de téléc centres qui pro-

posent, en plus de la téléphonie classique, la télécopie, des services bureautiques (photocopie, traitement de texte, etc.), voire même la connexion à Internet;

5. l'utilisation d'Internet se développe à un rythme assez élevé même si le phénomène reste limité à Niamey et réservé de fait à une certaine élite;
6. la couverture radiodiffusion sonore et télévisuelle est intimement subordonnée au développement de l'infrastructure de télécommunications; comme nous l'avons vu plus haut, tous les programmes de développement des télécommunications et, en particulier le développement de l'infrastructure de transmission, ont toujours intégré le transport des signaux radio et TV. Mieux le PDDT 1991/2010, qui constitue encore le cadre de développement des télécommunications au Niger, a tenu compte de ce souci majeur en intégrant le transport des signaux TV et radio dans les futures modernisations et extensions du réseau;
7. la couverture radio permet de joindre la grande majorité des populations du pays;
8. les stations régionales permettent une plus grande audience en diffusant dans les langues locales;
9. la libéralisation du secteur de la radiodiffusion et de la télévision a permis d'accroître le nombre des diffuseurs indépendants;
10. soucieux de décentralisation, l'Etat est en train d'accorder des autorisations d'émettre à des radios communautaires;
11. en dépit de leur exploitation et maintenance devenues très coûteuses (rareté des pièces de rechange des équipements vétustes), la SONITEL et l'ORTN arrivent à assurer un fonctionnement acceptable de leurs équipements.

Cependant, les obstacles qui s'opposent au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication sont aussi importants que les atouts. On peut retenir trois principales catégories d'obstacles:

- des équipements vétustes;
- un cadre institutionnel et réglementaire contraignant;
- des ressources insuffisantes.

Pour dégager une stratégie d'utilisation des nouvelles technologies et l'information et de la communication au Niger, il nous semble essentiel de:

1. montrer que les NTIC (télécommunications, radiodiffusion, informatique, Internet) répondent véritablement à un besoin;

2. montrer comment les NTIC peuvent contribuer au développement du Niger;
3. déterminer quelles stratégies mettre en œuvre pour développer les NTIC et, ce faisant, permettre leur diffusion et leur appropriation par les populations nigériennes.

C - LES BESOINS EN NTIC

Les besoins en NTIC, bien que diffus, sont réels. Ils sont bien entendu importants avec l'utilisation de la radio et de la télévision en raison d'une grande majorité d'analphabètes dans la population, mais aussi avec le téléphone qui relève de l'oralité.

Les listes d'attente pour le service téléphonique témoignent que la demande est nettement supérieure à l'offre actuelle.

L'intérêt des populations pour le service téléphonique s'explique par son utilité et par la simplicité de la technique au niveau de l'utilisateur, par le caractère oral de la communication, accessible même aux analphabètes, et par sa nature d'échange immédiat qui permet de donner des informations et d'en recevoir directement de son interlocuteur ce qui, au-delà de son efficacité, confère une chaleur humaine à la communication.

A titre illustratif, les populations de Bankilaré, pour communiquer avec l'intérieur du pays ou l'extérieur, sont obligées d'effectuer le déplacement en direction de Téra et du Burkina Faso (Markoy). Or, le coût du voyage sur Téra est de $2 \times 2\,000 \text{ FCFA} = 4\,000 \text{ FCFA}$.

L'Internet est également favorablement accueilli par l'administration, les établissements d'enseignement, les centres de recherche, les entreprises, les ONG et les institutions de coopération internationale.

Pour les populations surtout rurales, l'accès à l'Internet ne peut se concevoir qu'à travers un interface comme les radios communautaires.

Mais c'est précisément en milieu rural que les avantages des NTIC sont particulièrement importants, le coût de la prestation par habitant étant généralement beaucoup plus élevé qu'en milieu urbain, notamment en raison de la difficulté à atteindre une population dispersée et peu nombreuse dans des régions difficiles d'accès.

D - L'ACCÈS AUX NTIC

Une façon économique de «démocratiser» l'accès aux NTIC est de mettre à la disposition de chaque communauté d'une zone géo-

graphique socialement moins favorisée, des téléservices (téléphone, télécopie, Internet, télex).

Parce que le télécentre concentre toutes les facilités disponibles en télécommunications ainsi que les autres services assistés par ordinateurs pour toute la communauté en lieu et en place de lignes individuelles par ménage, il est dit communautaire. Ce faisant, le télécentre permet aux populations qui n'ont ni les moyens d'acquies de telles installations à titre individuel, ni les compétences voulues pour les utiliser, de pouvoir bénéficier des NTIC.

Si la gamme des services assurés par le télécentre communautaire est étendue à d'autres services communautaires comme les photocopieuses, les services postaux et les services de bibliothèque, il devient un télécentre communautaire polyvalent (TCP).

Les télécentres peuvent offrir aux communautés des connaissances et des informations de source externe qu'elles peuvent intégrer au savoir local. Par exemple, un télécentre pourrait servir à une organisation sanitaire locale afin de recueillir des informations et renforcer ses programmes de sensibilisation du public, ou encore à un établissement d'éducation pour accéder à des matériels d'enseignement à distance afin de compléter les cours dispensés localement.

Mais, les télécentres ne sont pas juste des mécanismes de prestation d'informations à la communauté. Ils peuvent être utilisés par les communautés pour créer, compiler et partager leurs informations avec l'extérieur. Par exemple, des solutions mises au point à l'échelon local pour des problèmes agricoles particuliers peuvent être transmises et partagées avec d'autres communautés ayant des problèmes et des conditions biophysiques similaires.

En outre, relier les télécentres aux autres médias peut renforcer leur impact local. Par exemple, utiliser les informations recueillies sur Internet dans les programmes radiophoniques locaux peut permettre au public, qui ne peut se rendre au centre, de jouir de ses services.

En Afrique, l'UNESCO et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada se sont unis à l'UIT pour regrouper leurs ressources dans un «Fonds pour les télécentres africains». Ce fonds est en train de financer des projets pilotes de TCP dans plusieurs pays d'Afrique (Bénin, Mali, Mozambique, Tanzanie et Ouganda) en partenariat avec des actionnaires locaux et nationaux (y compris le secteur privé).

En conclusion, l'analyse de la situation laisse apparaître quelques atouts mais aussi et surtout trois types de contraintes qui s'opposent au développement des NTIC au Niger:

1. la vétusté et l'insuffisance des infrastructures et des équipements;
2. un cadre institutionnel et réglementaire contraignant;
3. des ressources insuffisantes.

La recherche de stratégies d'utilisation des NTIC au bénéfice du monde rural et de leur contribution à la couverture médiatique du pays a tout d'abord consisté à vérifier s'il existe véritablement des besoins en NTIC et, surtout, si les NTIC présentent des opportunités pouvant contribuer au développement du pays. Cela étant vérifié, il s'agit donc d'identifier les stratégies pouvant permettre un développement des NTIC au Niger.

Comme l'analyse de l'état des lieux a mis en évidence des contraintes majeures à la diffusion des NTIC, notre démarche a consisté alors à trouver les solutions qui permettent de les lever. Ces remèdes ont pour noms: réforme des institutions et des politiques, développement des infrastructures, mobilisation des ressources.

La mise en œuvre de ces stratégies permettra une meilleure couverture radiophonique et télévisuelle nationale. elle permettra également une «démocratisation» de l'accès à travers notamment les téléc centres communautaires polyvalents (TCP).

Cependant, le développement des NTIC pose également un défi au pays dans la mesure où elles modifient radicalement les modes d'accès, d'échanges et de diffusion de l'information.

RECOMMANDATIONS

A LA SONITEL

1. Moderniser et développer le réseau de télécommunications pour supporter de façon adéquate et avec une bonne qualité de service toute la gamme service (téléphonie, fax, transmission de données, Internet, signaux radio et TV).
2. Former le personnel aux nouvelles technologies et aux nouvelles méthodes de gestion technique et commerciale du réseau.

À L'ÉTAT

1. Entamer les réformes nécessaires pour permettre le développement des infrastructures de télécommunications et de radiodiffusion sonore et télévisuelle.
2. Préserver les missions de service public dans la perspective de réformes du secteur (libéralisation, privatisation de SONITEL, restructuration de l'ORTN) sachant que certaines zones sont déficitaires.

LA COMMUNICATION TRADITIONNELLE DANS LA SOCIÉTÉ NIGÉRIENNE

Au commencement était la parole. Toute société est d'abord passée par l'oralité. Quand deux personnes veulent établir une communication, lorsqu'elles sont proches l'une de l'autre, elles emploient la parole sans déployer de grands efforts. Quand elles sont éloignées dans une distance restant toujours à portée de voix, elles crient en usant des paumes des deux mains pour amplifier la voix.

Mais dès l'instant où les deux personnes en question sont très éloignées, il existe des moyens particulièrement efficaces pour établir une liaison entre elles:

- le cheval;
- le cor;
- le tambour, cet instrument dont Ahmadou Kourma magnifie le rôle de moyen de communication en ces termes «alors le tam-tam frappa, frappa dans tout Togobala et les rivières, les forêts et les montagnes, d'écho en écho, roulèrent la nouvelle, jusqu'à des villages ou d'autres tam-tams battirent pour avertir d'autres villages plus lointains».

D'autres moyens d'information existent dans cette société. Nous citerons par exemple:

- l'utilisation des secrets;
- l'envoi d'un émissaire: sa façon de s'habiller, de se coiffer l'identifie;
- les griots;
- les sons spéciaux émis par les artisans (forgerons, tisserands, etc.).

Quels que soient les moyens de communication qu'il utilisait, l'informateur participait activement à la vie de la cité ou du village.

Tout comme le reporter, le griot de la cour est un témoin ou un enquêteur. Il assiste aux événements prévus, il s'efforce de rétablir la succession des faits d'un événement et il ne doit des comptes qu'à son chef coutumier et non à une quelconque administration. Avec l'arrivée de la colonisation, l'autorité coutumière a été privée de toutes ses prérogatives et le griot transformé en un simple animateur de foules et faiseur de louanges. La moder-

nité a suivi l'évolution de la technologie et les techniques médiatiques ont largement contribué à la dévalorisation du rôle du griot dans le système communicationnel. Certains hommes politiques, pour assouvir leur soif de l'intrigue, ont utilisé des griots à des fins hypocrites. Ainsi, ayant pris goût au jeu, certains griots ont préféré la prostitution à la préservation de leur propre dignité. Le processus de la démocratisation, quant à lui, a servi de voie nouvelle pour l'exploitation du griot dans le cadre des campagnes politiques des élections présidentielles et législatives. Au nom de la Démocratie, le griot ne se soucie plus de son honnabilité et s'est laissé dévorer par la fièvre de l'argent, ce qui le dépouille complètement de sa dignité.

A - LA LITTÉRATURE ORALE

LE CONTE

Le conte est un récit de faits d'envergure imaginaire destinés à amuser ou à instruire en amusant. Il existe plusieurs sortes de contes:

- les contes humoristiques;
- les contes charades;
- les récits merveilleux ou non, de pure imagination et sans intention didactique;
- les fables dont les principaux héros sont les animaux.

Comme le souligne Thomas Melone: «En Afrique, la tradition orale est d'abord une performance théâtrale. Le conte est une métaphore de la condition humaine. Au-delà d'une simple histoire d'animaux, de végétaux, de génies et d'humains se joue le drame quotidien de la vie de l'homme».

Dans le domaine du conte, des écrivains comme Boubou Hama, Mariko Kéléigui, Claude Coppe, Adamou Garba, Jacques Pucheu et Tersis Nicole, des institutions comme le Centre d'études linguistiques et historiques par tradition orale (CELH-TO), l'Institut de recherche en sciences humaines (IRSH), les chancelleries comme celle de l'Ambassade d'Allemagne, ont contribué à fixer par écrit ce genre littéraire.

LES DEVINETTES

Par des interrogations posées aux enfants sous forme de devinettes, les adultes incitent à la réflexion, obligent à un effort personnel pour accéder à la connaissance et stimulent l'intelligence.

A part les publications de l'INDRAP, il n'y a presque pas de documentation écrite dans ce domaine. Tout reste encore oral. Cependant, il y a lieu de signaler que cette tradition est en train

de subir une négligence, voire un abandon dans les villages, ce qui, si on n'y prend garde, risque de porter préjudice à ce moyen de communication, élément de la culture nigérienne.

LES PROVERBES

Les proverbes peuvent être définis comme une vérité d'expérience ou conseil de sagesse pratique et populaire, communs à tout un groupe social, exprimés en une formule elliptique généralement imaginée.

1) Haoussa

in ruwanka ba su isheka wanka ba, i gurmude.

Traduction: «Si ton eau ne te suffit pas pour te laver, fais ta toilette».

rishin sani ya hi dare duh.

Traduction: «L'ignorance est plus sombre que la nuit».

Autrement dit, *celui qui ne connaît pas est aveugle.*

2) Kanouri

in gawuré kanyé duringima jatchinba balé durikambé

Traduction: «La queue de la chèvre ne ferme pas son sexe, à plus forte raison celui de quelqu'un d'autre».

Autrement dit, *que chacun s'active selon ses moyens, ne vous créez pas de problèmes quand vous n'avez pas les moyens de les résoudre.*

3) Touareg

amagal in matt toinane maggane

Traduction: «Si tu veux qu'on ne le dise pas, ne le fais pas».

adarague wir imill issalane.

Traduction: «L'ignorance n'instruit pas».

L'ART DE PARLER

C'est une technique qui consiste à exercer les jeunes dans l'art de parler rapidement avec beaucoup de mots, en faisant des rimes à la fin de chaque mot.

Aussi, cet exercice a-t-il pour but de former les enfants à un jeu de mots, au calcul mental, à une bonne diction dans la prononciation des mots dans le parler courant. Dans la société haoussa par exemple, cette méthode est un moyen d'éducation et de contrôle de niveau d'âge des jeunes gens et jeunes filles.

La finalité de cet art est d'amener les enfants, dès l'âge de sept ans, à développer leur instinct d'orateur en parlant rapidement, avec dextérité et une bonne diction dans la communication. Ce qui, au demeurant, développe leurs facultés mentales.

Exemples

tantabara tara, koye tara, da tara, zasu ari tara in da mutun tara, ke magana tara

Traduction: **neuf** pigeons, **neuf** œufs, **neuf** petits pigeons, vont se rendre à **neuf** villages, où **neuf** personnes font **neuf** phrases.

na taka dutsi bongol bongol, na yi carap, na yi ca, na yi carap da tsuwayan ragon baba na layya

Traduction: «J'ai grimpé une montagne en tremblant et j'ai chuté, puis j'ai attrapé les testicules du mouton que mon père va sacrifier».

LES PAROLES CODÉES

Dans chaque groupe ethnolinguistique, certaines personnes ont poussé loin leur imagination et ont inventé un code leur permettant de se parler sans que le grand nombre ne saisisse le sens des phrases. Dans tout ou presque tous les groupes ethnolinguistiques du Niger, on trouve ce langage qu'il est convenu d'appeler paroles codées, ou langage idiomatique, ou encore langue renversée.

Chez les Haoussa

Dans l'arrondissement de Madarounfa, on emploie le mot *Maranci* pour dire «la parole codée», *burkitattar magana* pour dire «paroles renversées» ou encore l'expression *karya halshe* qui signifie «tourner la langue».

Dans la région de Tahoua, les Adéraoua emploient le *Maranci*. A Matamèye, dans le département de Zinder on dit *zauranci*

Exemple de paroles codées en pays haoussa:

Paroles dites normalement	Paroles codées	Traduction en Français
1) Ina kwana	Man'nin kiyani	Comment vas-tu?
2) Yarinya ina zaki	Ya darin diyada, idi na zaki	Jeune fille où vas-tu?
3) Ina zaka	I dina da zada kada	Où vas-tu?
4) Ina zaka je	I bina zaba kaba	Où vas-tu?

Chez les Kanuri

A N'Guigmi dans le département de Diffa, c'est par le terme *talamgaratu* que les Béri Béri désignent les paroles codées.

Les Kanuri de Mainé eux, disent *Ansamgui*. Malheureusement, ce langage ayant disparu, nous n'avons pu recueillir des exemples.

Chez les Touareg:

L'expression *tagun'nugan* ou «tournure de la langue», désigne les paroles codées dans la région d'Agadez.

Exemple de paroles codées touareg:

Paroles dites normalement	Paroles codées	Traduction en Français
Al har ghass	A kal hakas ga sak	Je me porte bien

Chez les Zarma-Songay

Cirosanni veut dire étymologiquement «langage des oiseaux». Ce vocable désigne aussi l'ironisation de la langue zarma-songay comme moyen de communication entre les jeunes garçons et les jeunes filles dans les villages les plus reculés du Zarmaganda et du Zarmataray. La compréhension de ces paroles codées est beaucoup plus aisée chez les jeunes qui jouissent de la langue littéraire zarma-sonray.

Exemple de paroles codées en pays haoussa:

Paroles dites normalement	Paroles codées	Traduction en Français
1) Ai nigz nigz ne	Ay ne ay ga bay ma ne ne se	J'aimerais te dire
2) Ay nigz nigz ma	Ay ne ay go ga ma ni se	Je t'écoute
3) Ay kizi baza dezise zan nizi nizi seze, nizi gaza maza	Ay ki ba da ai salam ni se ni ga ma	Je te demande, si je te parle, tu comprends?
4) Malfa milfi nolfo ne in golfo kolfan	Mam ni go koy	Où vas-tu?
5) Koyin niima	Mano ni go koy	Où vas-tu?
6) Idri fodro nodro	I fonu	Qu'est-ce que c'est?
7) Ni go niba	Ni go bani	Comment vas-tu?
8) Ni ba massa massai	Ay go bani samai	Je me porte bien.

LE THÉÂTRE

Sans entrer dans des considérations hautement scientifiques, nous pouvons définir le théâtre comme la représentation par le jeu de ce que les gens font. Si cela est bon, il s'agira de les amener à continuer et de les faire cesser dans le cas contraire. S'agissant du théâtre nigérien, Inoussa Abdou écrit «Le théâtre nigérien est sociologique, alors la thématique portera sur l'histoire et la tradition, la critique sociale, la propagande politique et l'intervention comme sources d'inspiration». Les thèmes ont donc trait à la reconversion des mentalités jugées surannées en vue d'asseoir une société harmonieuse par l'éducation et la critique, et parvenir à une évolution morale et sociale.

Les types de théâtre

Le théâtre nigérien est organisé en trois types: scénique, radiophonique et télévisuel:

- pour le théâtre scénique, il s'agit des représentations sur scène, autres que celles radio-télévisées;
- pour le théâtre radiophonique, ce sont des émissions théâtrales qui sont produites dans un studio de radio et diffusées à partir de là;
- pour le théâtre télévisuel, ce sont des pièces produites dans les studios de la télévision.

LES FORMES DE THÉÂTRALITÉ ADDITIONNELLE

Chaïbou Dan Inna parle de théâtralité en ces termes: «Toutes les formes de représentativité supposent avant tout l'acte, le jeu d'un ou de plusieurs individus (acteurs) représentant devant un public les actions réelles ou imaginées de personnages réels ou fictifs dans le but de plaire, d'enseigner».

Dans le cas précis de la communication traditionnelle, nous avons choisi les fêtes et rites afin d'illustrer cette approche pour faire la différence avec le théâtre moderne.

Fêtes

La fête a, dans les sociétés africaines, un aspect communicatif non négligeable. Dans la société nigérienne, on assiste souvent à des fêtes divinatoires, une sorte de représentation directe des événements du monde invisible par des acteurs (initiés) parlant et agissant devant le public. Ici s'instaure la distinction entre les rites d'initiation, les rites d'imploration et les cultes de possession. Cette distinction a été esquissée par plusieurs chercheurs à ces deux différences près que d'une part, les uns dénie au culte de possession le défaut d'initiation et que, d'autre part, ils tiennent compte des aspects de représentation directe (dialogues et gestuelles) que peut comporter le rite d'imploration.

Pratiques religieuses

Le panthéon animiste est variable selon les zones géographiques du pays; la dénomination des dieux peut changer d'une contrée à une autre, mais ils remplissent un peu partout des fonctions identiques et ils sont l'objet du même culte.

La communauté villageoise organise en effet des fêtes pour honorer les dieux et se les rendre favorables. Les individus peuvent ainsi œuvrer pour le bien-être de la collectivité.

Les génies se chargent de protéger les hommes et les récoltes, le bétail contre les maladies et les fléaux, de rendre les pluies abondantes, etc.

Toujours dans le sens de l'intérêt de la communauté, les dieux aident la cité à se prémunir des esprits malfaisants qui entrent dans la cité pour y propager les fléaux.

Les fêtes et rites identifiés sont des formes de théâtralité traditionnelle qui présentent un intérêt dans la communication traditionnelle. Leur théâtralité tient autant à leur contenu qu'à la manière dont ils sont présentés.

B - LES AUTORITÉS COUTUMIÈRES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNICATION TRADITIONNELLE

LES CHEFS TRADITIONNELS

Sous l'autorité du chef traditionnel, les griots de la cour, les leaders d'opinion voyagent beaucoup. Ils le font par nécessité beaucoup plus que par plaisir.

Ce sont les intérêts coutumiers et sociaux qui les poussent le plus souvent à affronter les dangers à dos de chameau, à dos d'âne et à cheval. Lorsqu'ils ne voyagent pas pour colporter les informations, griots et marabouts se déplacent pour des raisons religieuses, comme la visite d'un chef coutumier chez un devin ou un imam, pour des raisons politiques, comme le déplacement d'un chef de guerre. On connaît plusieurs histoires d'exilés, aussi bien par des contes que par des légendes.

Les griots de la chefferie coutumière ont, depuis l'antiquité, commencé à voyager par curiosité, pour s'instruire ou pour instruire les autres. C'est le cas des leaders d'opinion qui vont de ville en ville proposer leur enseignement. Les griots, eux, se déplacent pour savoir comment vivent les gens à l'extérieur ou bien ce qui se passe dans les autres régions. A travers ces griots s'est développé un véritable tourisme qui deviendra commun avec le temps. Les leaders d'opinion, les griots de castes deviennent ainsi ce qu'ils sont par excellence, c'est-à-dire des colporteurs de nouvelles, des vendeurs d'histoires et des donneurs d'enseignements.

Ils sont entièrement pris en charge par leurs chefs coutumiers respectifs. En contrepartie, ils livrent à ces chefs tous les secrets qu'ils ont rapportés et se refusent de les révéler à quelqu'un d'autre, sauf autorisation de la chefferie traditionnelle, c'est-à-dire l'autorité coutumière relevant de la cour. Aujourd'hui encore, dans les villes comme dans les villages, les chefs traditionnels ont le contrôle et le monopole de l'information.

Aucun griot, aucun leader d'opinion n'est autorisé à divulguer une information sans l'accord du chef.

LES ASSOCIATIONS DE JEUNESSES VILLAGEOISES

La *samaria* ou *samarta* est une association qui regroupe tous les jeunes au niveau d'un village, mais c'est aussi un mouvement dont le principe de base reste un état d'esprit de groupe et de cohésion de la collectivité et, partant, un facteur important pour la consolidation de la nation, un facteur de développement et de changement.

Au Niger, la *samaria* a une existence nationale. Elle était fortement hiérarchisée et caractérisée par son esprit communautaire et le respect des valeurs et des coutumes traditionnelles; la formation des jeunes était assurée par la famille et la *samaria*. Celle-ci était une structure transitoire entre la famille et le village où le jeune percevait son rôle et sa place dans la communauté.

L'organisation de la *samaria* est à l'image de la cour du chef et, mieux encore aujourd'hui, une structure organisée de toute une collectivité. L'élection des bureaux de la *samaria* se fait par vote de façon démocratique. Après une campagne de sensibilisation, l'ensemble de la collectivité met en place une structure organisée où chaque responsable joue un rôle précis. Chaque *samaria* est dirigée par un *sarkin samari* secondé par une *djermakoye* ou *magajia* désignés par la communauté villageoise, et des dignitaires choisis par les jeunes.

Pour plus de conformité, on cherche à ce que le rôle s'adapte bien à l'individu. Par exemple, le *serkin noma* (chef des cultures) sera le jeune homme du village qui a le plus d'ardeur dans les travaux champêtres, le *sarkin boula* le jeune le plus propre.

LE TÉLÉPHONE NOMADE

Le téléphone nomade est l'un des moyens les plus fiables de communication chez les nomades (toubou, arabe, touareg, peulh). Ce procédé est très ancien et son origine se perd dans la nuit des temps. En effet, les nomades ont un système efficace pour se transmettre les nouvelles. Coupés des villes urbaines et ne disposant pas de moyens de déplacement rapides, à part le chameau, l'âne et très rarement le cheval, les Toubou nomades ont choisi comme moyen de communication ce qu'il est convenu d'appeler le «bouche-à-oreille». Les croisements de chemins, les points d'eau, les cérémonies de mariage et de baptême sont les meilleurs lieux et occasions de se donner les nouvelles.

La mobilité du nomade ou véhicule de l'information est à l'origine de l'expression *téléphone nomade*. Dans un village distant de 50 km par exemple, on apprend une nouvelle angoissante qui plonge tout le monde dans une grande perplexité. Au petit matin, un nomade habitant ce même village rencontre un autre nomade sur un carrefour et lui annonce la nouvelle. Celui-ci voit

un autre et lui transmet le même message; de façon progressive, cette nouvelle va être rapidement véhiculée. Qu'il s'agisse d'une bonne ou mauvaise nouvelle, le procédé reste le même.

LES SECRETS DES CASTES

Dans beaucoup de sociétés africaines, on définit la sorcellerie comme étant une science nègre qui consiste à manger les âmes. On appelle donc sorcier un mangeur d'âmes. Il y a certes des sorciers jeteurs de sorts et faiseurs de miracles, mais il y a les vrais sorciers dont le rôle consiste à développer la science de la protection de l'âme, la guérison mystérieuse des maladies que la science des blancs n'arrive pas à détecter.

La deuxième catégorie de sorciers détient tous les secrets de la protection et de la guérison. Elle représente dans nos sociétés le corps médical, chargé de consulter les malades et de leur prescrire les produits nécessaires à leur guérison.

Le sorcier ou sorcière du village a pour mission de consulter n'importe quel habitant du village en cas de maladie. Comme le toubib chez le blanc, le sorcier prescrit au malade, après avoir détecté la maladie dont il souffre, le ou les produits pour sa guérison. Il connaît les antidotes, un autre pouvoir qui lui permet de neutraliser le mal; très souvent, il renvoie le même mal à l'envoyeur. Quand un malfaiteur jette un mauvais sort à quelqu'un par exemple, on fait appel au sorcier du village pour sa neutralisation immédiate. Il est aussi détenteur des incantations bénéfiques et maléfiques. Les incantations bénéfiques, il le fait pour protéger une âme. Les incantations maléfiques, il les fait contre une personne qui tient à l'humilier ou qui tente de le dépouiller de son pouvoir occulte.

Chez les Soninkés par exemple, il existe ce qu'il est convenu d'appeler la communication par la sorcellerie. Par exemple: «A supposer que je sois présentement à Washington et que je sois capturé par des malfaiteurs pour être tué. Les battements de mon cœur agissent sur ma mère et tous ceux qui ont bu le même lait maternel que moi. A l'aide d'une tige et d'une chaussure renversée, la personne en possession vole à la vitesse d'une fusée à mon secours. Toute l'opération dure tout au plus trente secondes. Imaginez un peu la distance de mon village à Washington».

Outre la communication par la sorcellerie, il y a ce qu'on appelle la «mort-minute». C'est une opération qui consiste à donner la mort en une fraction de secondes à une personne qui se trouve à des milliers de km. Cette tuerie se fait à l'aide d'une aiguille ou à l'aide d'un petit fusil traditionnel. On fait des incantations face à unealebasse pleine d'eau. On se saisit de l'aiguille, on prononce le nom de l'intéressé et on jette l'aiguille dans l'eau

comme on décoche une flèche. De façon instantanée, la personne s'effondre où qu'elle se trouve. Il en va de même pour le fusil magique. On le braque dans le ciel, on fait les incantations, on prononce le nom de la personne et aussitôt on appuie sur la gâchette. On a la même réaction; la personne visée tombe où qu'elle soit et meurt sur le champ.

LA MUSIQUE RÉCRÉATIONNELLE ET DE COURTOISIE DES JEUNES GENS ET DES JEUNES FILLES

Les jeunes de treize à quinze ans ont leur activité musicale spécifique dont le répertoire n'est plus comme dans la musique enfantine, car c'est à partir de ces âges que se révèlent en eux des sentiments d'amour: l'envie d'aimer, d'être aimé et de se faire aimer. C'est aussi l'âge des fiançailles, des concurrences et rivalités entre groupes d'âge dans un but récréationnel, éducatif et culturel.

C'est donc à travers la musique que se manifestent ces états d'âme, surtout dans les villages ayant encore gardé les traditions culturelles. Organisés en associations villageoises de jeunesse, les jeunes filles et jeunes gens invitent souvent des musiciens professionnels spécialisés qui jouent pour eux. Dans leurs chants, les griots chantent les louanges et les devises de tel ou tel en incluant le nom de sa fiancée, de son ami, etc. Les jeunes exécutent des danses mixtes ou individuelles, et chacun s'efforce de montrer ses performances et de s'exhiber par des dons ostentatoires. Pour certains, c'est même l'occasion de faire leur déclaration d'amour en invitant la fille convoitée à venir danser ou encore en demandant aux griots de chanter son nom ou la satire de son fiancé.

LE GRIOT «MASS MEDIA»

En matière de communication, langage et parole sont des entités de base. Il est donc tout à fait naturel de constater que c'est à partir d'un procédé de communication orale que se sont développées en un temps au Niger les structures d'information et de communication (griot annonçant aux habitants sur une place publique une information, un événement). L'apparition des griots et de la littérature orale donne donc un aspect nouveau à l'information et multiplie sa puissance. Le griot voyage parfois là où un chef l'a expressément envoyé diffuser nouvelles et idées. Parfois, il se déplace de sa propre initiative selon les occasions de rencontre qu'il pressent, selon les cérémonies où il pourra obtenir des cadeaux. Habitué à prendre la parole, le griot est habile à rassembler un auditoire, à toucher par conséquent un public large et varié.

L'éloquence, la poésie, la musique vont accroître la puissance des informations diffusées par le «griot mass media». Grâce à ces arts, les choses se fixeront mieux dans les esprits et pren-

dront une coloration effective susceptible de modifier totalement le contenu du message transmis.

La puissance mobilisatrice de l'information du griot se trouve ainsi multipliée et la durée de son efficacité est prolongée grâce à l'habileté du griot, musicien habile et poète estimé. L'apparition des médias modernes, radio (ORTN), journaux (Sahel, Sahel-hebdo, etc.) à plus large diffusion, a relégué le griot à un second plan. Dépositaire de la tradition orale et historique de sa communauté, le griot est attaché à une cour seigneuriale, à un maître dont il chante les louanges. Et, c'est là qu'apparaît son lien avec le pouvoir politique traditionnel.

RECOMMANDATIONS

AU GOUVERNEMENT

Pour permettre aux griots d'assurer pleinement leur rôle de communicateur, le gouvernement doit veiller à la stricte sauvegarde de leur crédibilité. Il doit en outre prendre des dispositions pour que soit dépolitisé le métier du griot car, comme le dit un adage: «un griot n'a pas parti, il est de toutes les parties».

AU BUREAU NIGÉRIEN DU DROIT D'AUTEUR (BNDA)

Pour corriger les nombreuses lacunes constatées sur les fiches d'identification de ses adhérents, particulièrement celles qui fournissent peu de détails, le BNDA doit penser à améliorer l'élaboration des fiches susceptibles d'apporter le maximum d'informations sur les artistes.

AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministère de l'intérieur doit apporter le soutien financier nécessaire aux chefferies traditionnelles afin qu'elles réorganisent les prestations des musiciens de cour qui sont des véritables détenteurs et gardiens de la communication traditionnelle.

AU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA CULTURE

Au regard de sa mission essentielle, celle du rayonnement de la culture nigérienne à laquelle ce ministère s'emploie activement, il lui est recommandé d'appuyer, en collaboration avec le Ministère de la communication, l'action de l'UNICEF en procédant à la collecte systématique des outils de la communication.

La *samaria* étant un facteur de mobilisation et de participation active de la jeunesse au développement, il est recommandé sa réhabilitation par le Ministère de la jeunesse.

À L'ORTN

Etant donné les fonctions didactiques essentielles et de communication efficace du théâtre en général, et du théâtre radiophonique en particulier, il est recommandé à l'ORTN de veiller à la conservation univoque et pérenne des bandes d'enregistrement du théâtre radiophonique des troupes de Zinder et de Niamey, vouées à la destruction ou à tout éventuel effacement.

En conclusion, il est souhaité que soit réhabilitée l'émission «A l'heure du conte», pour le bonheur du public et que l'ORTN apporte son aide à l'UNICEF et à la FAO pour élaborer une politique nationale de communication.

Les débats sur les moyens traditionnels de communication doivent être organisés avec les hommes de culture, des traditionalistes, des chercheurs, des leaders d'opinions, etc.

À L'ORTN ET AUX RADIOS PRIVÉES

Au regard de la mauvaise présentation des registres de la régie d'antenne, il est recommandé à l'ORTN et aux radios privées de revoir leur méthode de présentation de musique, en particulier le nom de la musique, le nom du groupe et le nom de l'artiste qui doivent servir d'identité musicale.

Il est important donc d'assurer, par l'information, la sauvegarde de tout moyen de communication sonore et visuelle.

À L'AMBASSADE D'ALLEMAGNE AU NIGER

Une note de félicitations particulière est adressée à l'endroit de l'Ambassade d'Allemagne au Niger pour avoir bien voulu publier quatre ouvrages sur les contes nigériens.

Aussi, il est recommandé à cette ambassade de s'intéresser à la talentueuse conteuse de Diffa, la nommée Gaptchia en l'encourageant en outre vivement à poursuivre les publications visant à développer la tradition orale du Niger.

AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Au Ministre de l'éducation nationale, il est recommandé de penser opportunément à l'introduction de l'enseignement artistique (les contes et les proverbes notamment) dans les programmes d'enseignement scolaire

LA FORMATION EN COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT – CONFIGURATIONS STRUCTURELLES ET CHOIX DIDACTIQUES

A - LES INSTITUTIONS DE FORMATION

Comment libérer notre société des pesanteurs socio-éducatives, du fatalisme, de l'obscurantisme et des fuites des responsabilités qui font obstacle à son épanouissement et à son équilibre?

C'est pour résoudre ces contradictions internes à la société nigérienne que tous les plans de développement initiés par les gouvernements successifs ont placé la formation au centre de toutes les priorités, d'autant que celle-ci constitue une arme essentielle de lutte contre la fatalité et qu'elle valorise les ressources humaines.

Plusieurs ministères techniques ont privilégié la formation en communication pour le développement pour l'ajuster aux savoirs traditionnels à travers une verbalisation collective des messages.

Au niveau de toutes les structures de formation engagées dans la conception des politiques sectorielles de la santé, de l'éducation et du développement rural, etc., l'on admet cette certitude. Mieux les populations seront associées à la formulation des objectifs de communication, à la définition des stratégies et au choix des instruments didactiques, mieux elles s'impliqueront dans le processus social qui conduit à la résolution des problèmes.

ÉCOLE NATIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE: CONTRAINTES, ATOUTS ET BESOINS

Héritière de l'École nationale des infirmiers (ENI) créée en 1964 pour répondre aux besoins du pays en personnel de santé (infirmiers et hygiénistes notamment), l'École nationale de santé publique (ENSP) de Niamey a vu le jour en octobre 1970.

Par-delà le contenu des programmes de formation qui privilégient l'approche par compétence, les étudiants de toutes les filières sont initiés aux techniques de l'information-éducation-communication (IEC), cette communication interpersonnelle

dont la force réside dans la réciprocité des échanges, le counseling, qui est un processus par lequel un agent de santé ou de l'action sociale explique par l'exemple à une femme les différentes méthodes contraceptives pour lui permettre d'opérer un choix adapté à sa situation bio-psychologique. La scolarité dure trois ans et s'adresse autant aux boursiers de l'Etat qu'à des candidats privés, nationaux ou étrangers.

Face à la baisse du savoir-être sans doute liée à la conjoncture économique, à l'absence de vocation du personnel de santé et de l'action sociale et, dans une certaine mesure, à la faiblesse des moyens de travail, il apparaît de plus en plus que le terrain ne constitue plus un modèle pour les étudiants.

C'est pourquoi l'école veut renforcer ses capacités techniques de production pour accroître son efficacité offensive dans différents domaines: les jeux de rôle, le micro-enseignement, la vidéographie et les discussions de groupe. A cette fin, il conviendrait de modifier et d'équiper toute la chaîne de production (salle audiovisuelle, production, montage, etc.). D'ores et déjà, l'ENSP a identifié l'IFTIC comme cadre formel de cette formation.

INSTITUT PRATIQUE DE DÉVELOPPEMENT RURAL: CONTRAINTES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Etablissement professionnel technique du 2^e cycle du second degré, l'Institut pratique de développement rural (IPDR), situé à une trentaine de kilomètres de la capitale, a connu depuis sa création en 1933 un long cheminement qui lui vaut d'être aujourd'hui le véritable pilier de formation des cadres du développement rural.

Avec une vingtaine de vacataires mis à disposition par les ministères techniques (développement rural, ressources animales, environnement et lutte contre la désertification, ressources en eau) auprès desquels se trouvent une dizaine d'appelés du service civique, l'IPDR manque de formateurs pour animer les huit départements de la formation modulaire et continue.

En outre, le manque de moyens nécessaires à la production des outils didactiques, à la confection et à l'appropriation par les étudiants des thèmes de vulgarisation (diapositives, films documentaires, boîtes à images) ne s'explique autrement que par l'obsolescence de la salle audiovisuelle, des équipements de reprographie et de vidéographie.

En conséquence, depuis 1995, l'IPDR, par essence une école de terrain, ne dispense plus de formation en méthodes actives de recherche participative (MARP) au profit de ses étudiants engagés, dès leur sortie, dans l'auto-encadrement du monde paysan. Même les stages de terrain organisés à leur intention dans les

projets, ONG ou certaines institutions spécialisées (Centre AGHRYMET, Institut national de recherche agronomique du Niger (INRAN), ACMAD, ICRISAT, etc.) pêchent par défaut dans la mesure où ils ne débouchent sur aucune recherche-action.

INSTITUT NATIONAL DE DOCUMENTATION, DE RECHERCHE ET D'ANIMATION PÉDAGOGIQUES

Chargé de la recherche, de l'expérimentation et de l'adaptation des méthodes, procédés et moyens pédagogiques nécessaires à l'amélioration qualitative du système éducatif, l'INDRAP a été créé en 1974 pour assurer la production de manuels, former les enseignants et entreprendre des recherches didactiques.

Etablissement public à caractère administratif, l'INDRAP a procédé depuis 1995 à la restructuration des programmes d'enseignement en vue de les adapter au vécu quotidien des élèves qui, dans les écoles expérimentales et bilingues, apprennent dans leurs propres langues.

Cette exigence a été formulée en 1998 par la loi d'orientation du système éducatif qui, en favorisant l'enseignement des langues, permet - en phase d'apprentissage - de briser la barrière psychologique que constitue le français.

La généralisation n'est pas encore effective même si elle est aiguillonnée par l'Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF) et la Banque mondiale (BM) qui situent aujourd'hui l'enseignement en langues nationales au fronton de toutes leurs exigences.

La communication éducative s'adresse aux enseignants qui, dans le domaine de la communication scolaire, doivent maîtriser les méthodes de pédagogie active.

Ces méthodes mettent l'accent sur la communication interactive qui consiste à placer l'apprenant dans une situation de partenaire réel.

LA FORMATION À DISTANCE

L'INDRAP assure la formation des enseignants des premier et second degrés à travers l'émission éducative «La voix de l'enseignement», diffusée sur les antennes de la Voix du Sahel.

Cette émission, qui dispose d'une tranche horaire de 30 minutes par semaine, permet de vulgariser les nouvelles méthodes didactiques et favorise un échange fécond entre l'INDRAP et les enseignants en matière notamment de renouvellement des connaissances et de mutation des idées sur l'éducation en général.

L'encadrement des professeurs de français du secondaire

Cette formation est sponsorisée par l'Agence intergouvernementale de la francophonie qui, en l'espace de deux ans, a formé près de 400 professeurs de français. Dans les années 70 déjà, l'INDRAP avait initié un module identique en direction des maîtres du primaire dont la formation était sanctionnée par une certification.

De fait, la formation à distance constitue un véritable palliatif pour l'INDRAP soumis, lui aussi, à des tensions financières exacerbées et à de nombreuses difficultés d'ordre technique et professionnel.

LE CENTRE AGHRYMET

Créé en 1974, le Centre régional d'agro-hydro-météorologie (AGHRYMET) de Niamey est une institution spécialisée du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) qui regroupe neuf Etats: Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad.

Etablissement public inter-étatique doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, le Centre AGHRYMET bénéficie d'un statut international et sa mission essentielle est de promouvoir l'information et la formation dans le domaine de l'agro-écologie. Spécialisé dans les sciences et techniques appliquées aux secteurs du développement agricole, de l'aménagement de l'espace rural et de la gestion des ressources naturelles, ce centre a un double objectif:

- contribuer à la sécurité alimentaire et à l'augmentation de la production agricole dans les pays membres du CILSS;
- aider à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles du Sahel.

En 1993, après la restructuration du CILSS, les activités opérationnelles du Centre AGHRYMET ont été regroupées au sein de deux programmes majeurs: la formation et l'information.

Le Programme majeur formation est consacré à des enseignements de niveau supérieur (techniciens et ingénieurs), au perfectionnement des cadres, à la documentation et à la recherche en appui à la formation.

Le Programme majeur information intervient surtout dans la collecte des données, le traitement et la gestion de l'information. Les programmes du centre sont soutenus par des bailleurs de fonds (Allemagne fédérale, Belgique, Etats-Unis, France, Italie, Pays-Bas, Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD, Suisse et Union européenne) et son fonctionnement est pris en charge par le CILSS.

L'INFORMATION ET L'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ

Depuis la conférence d'Alma-Ata (URSS) de 1978 qui jeta les bases des soins de santé primaires, le Niger a mis en place, dès 1985, un Bureau de l'éducation au sein de la Direction de l'enseignement et de l'éducation nutritionnelle.

En 1987, ce bureau s'est mué en Division de l'éducation pour la santé, avec la prévention comme intervention prioritaire. La restructuration des services a alors commencé avec la mise en place effective des représentations de cette structure dans les régions, arrondissements et communes.

La formation des agents des Antennes régionales d'information et d'éducation par la santé (ARIEPS) démarre en 1988-1989 et ceux des antennes sous-régionales en 1992-1994. Quarante-deux districts sanitaires sont concernés.

Avec la restructuration du Ministère de la santé publique qui intervient en 1993, la Direction de la prévention sanitaire et de l'assainissement est créée et les agents ARIEPS et ASRIEPS viennent renforcer les effectifs de la nouvelle structure qui, en tandem avec CARE International, entreprend une enquête sur les capacités d'appréhension, les aptitudes de compréhension et les attitudes de comportement des ménages face aux problèmes de santé du pays.

Un atelier national est organisé, les résultats de l'enquête sont amendés, mais à ce jour encore, aucun acte officiel ne les a validés. En 1989, un comité a été institué, avec pour mission d'élaborer une politique nationale en matière de santé.

Le gouvernement de la transition post-conférence nationale ne donne aucune suite au projet qui sera remis sur le tapis avec l'avènement du pouvoir du Conseil de réconciliation nationale.

LES ACTIONS CONCRÈTES DE LA DIRECTION DE L'IEPS

Ces actions s'exercent à trois niveaux:

- la conception et la supervision;
- la production de supports éducatifs (dépliants, affiches, pagivoltes, boîtes à images);
- les productions audiovisuelles (cassettes audio, vidéo, etc.) qui font l'objet d'écoutes collectives au sein des cellules villageoises d'animation.

A l'heure actuelle et grâce à la coopération luxembourgeoise, près de 600 récepteurs radio ont été distribués à ces cellules dans les régions de Tillabéry, Tahoua et Zinder.

Il en est de même des unités vidéo et des mégaphones remis aux populations, soit par Lux-développement, soit par la Banque

mondiale pour lutter contre les MST/SIDA ou dans le cadre du Projet population. A cette fin, chaque village-cible a bénéficié d'un groupe électrogène. Des considérations techniques limitent actuellement leur utilisation.

En outre, la Direction de l'information et de l'éducation pour la santé utilise à plein temps (du lundi au vendredi), la Voix du Sahel pour vulgariser ses chroniques sanitaires en langues nationales ou La Voix de la Santé pour sensibiliser les locuteurs de la langue française.

Les émissions conçues et réalisées par les agents de la DIEPS sont diffusées aussi sur les stations privées, en l'occurrence radio Anfani de Zinder et sur certaines chaînes privées où, généralement, la DIEPS n'est pas directement impliquée dans la gestion des plages horaires.

Autre domaine d'intervention de la DIEPS: la communication institutionnelle. Elle assure pratiquement toute la production des projets et programmes suivants: projets Alafia, Helen Keller International, CARE International, UNICEF, FNUAP, Association nigérienne pour le bien-être familial, Santé de la reproduction, Jeunes-sport, programmes SIDA, paludisme, vaccination, lutte contre les maladies diarrhéiques, infections respiratoires aiguës, allaitement maternel exclusif, nutrition, onchocercose, ver de Guinée, tuberculose, etc.

L'ASSOCIATION DES RADIOS CLUBS DU NIGER

L'ARCN est assurément le réseau de communication pour le développement le plus ancré dans le monde rural dont elle extériorise depuis longtemps les modes de pensées, les comportements et les pratiques sociales.

Elle avait été conçue, à l'origine, pour accompagner les efforts entrepris par les pouvoirs publics pour ouvrir les aires agro-pastorales sur l'organisation coopérative et les nouveaux modes de production (culture attelée, culture asine, etc.).

Depuis, cette structure enfantée par le Commissariat général au développement a connu bien des déboires institutionnels. Au fil des ans et au gré des événements, elle est sans cesse ballottée d'une administration à une autre.

De la promotion humaine au Ministère du plan, en passant par le Ministère de l'agriculture et le Conseil national de développement, l'ARCN s'est logée finalement au Ministère de la communication qui en a fait sa chasse gardée.

Malgré son rattachement à ce ministère, qui la considère comme une association d'utilité publique, l'ARCN fonctionne dans un

état complet de dénuement. Elle ne dispose pas de budget et, de temps à autre, on lui jette quelques subsides pour l'aider à vivre.

Au plan statutaire, l'ARCN est dirigée par un Comité technique présidé par le Directeur de la communication. Depuis une décennie qu'il a été institué, ce comité n'a jamais fonctionné.

Et contrairement au CND qui recherchait des marchés et les lui attribuait pour lui permettre de réaliser des émissions destinées aux télévisions communautaires et aux télé-clubs, le Ministère de la communication ne se préoccupe guère des moyens de fonctionnement de cette association.

Aujourd'hui, elle vit de ses prestations de services et de l'appui dont elle bénéficie auprès des partenaires au développement.

L'ARCN produit essentiellement des émissions radiophoniques dont les thèmes défrayent généralement la chronique: femmes et enfants pour l'UNICEF, MST/SIDA pour Lux-développement, état de droit pour l'USAID, code de la famille pour l'Association des femmes juristes du Niger, etc.

Avec près de 517 animateurs villageois disséminés sur l'ensemble du territoire national, l'ARCN qui a une longue expérience en matière de communication de proximité, doit survivre à toutes ses contraintes en adhérant systématiquement à la philosophie et aux options de la PNCD.

L'ALPHABÉTISATION ET LA FORMATION PERMANENTE

La loi 98-12 du 1^{er} juin 1998 consacre l'appartenance de l'éducation non formelle au système éducatif nigérien et stipule notamment que cette forme d'offre éducative est assurée dans les centres d'alphabétisation et de formation des adultes.

Elle se définit comme un processus qui permet de dispenser à tous un minimum de savoir, de savoir-faire et de savoir-être correspondant aux besoins de l'épanouissement individuel et collectif.

Les actions d'alphabétisation satisfont cette définition à travers plusieurs expériences pédagogiques destinées aux adultes non scolarisés ou prématurément déscolarisés. En règle générale, les actions s'appuient sur trois moments forts ou phases:

1. la **pré-alphabétisation**, ou préparation de la campagne, comprend la fixation des objectifs, la sensibilisation, la sélection des sites, l'élaboration des supports, la sélection des alphabétiseurs à la base, et enfin la formation de ces derniers;

2. **l'alphabétisation** consiste en l'organisation des apprentissages des compétences de base en lecture, écriture, calcul écrit et l'acquisition de connaissances générales à travers les discussions de thèmes éducatifs. La réussite de cette phase dépend de la régularité et de la qualité du suivi pédagogique;
3. la **post-alphabétisation** est définie comme l'ensemble des expériences pédagogiques organisées pour permettre aux adultes nouvellement alphabétisés d'utiliser les savoirs et savoir-faire qu'ils viennent d'acquérir; plus généralement, elle signifie l'utilisation des compétences en alphabétisation; sans ces opportunités de consolidation des acquis, les résultats de la phase précédente se perdent facilement.

B - STRATÉGIE POUR UNE MEILLEURE POLITIQUE DE FORMATION EN COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Avec une multitude de centres de décisions et d'interventions, et toute une kyrielle de thèmes complexes mais complémentaires, il importe de dire que face à cette diversité, un pôle centralisateur doit être institué. Ce pôle, qui sera un centre de décisions unique, définira pour les domaines de formation en communication pour le développement un choix de programmes uniques et une typologie des moyens et méthodes pédagogiques adaptés à chaque politique sectorielle. Le mérite d'une telle approche est qu'elle favorise la coordination des activités, la rationalisation des capacités financières et humaines, l'harmonisation des moyens institutionnels et une meilleure évaluation de la stratégie.

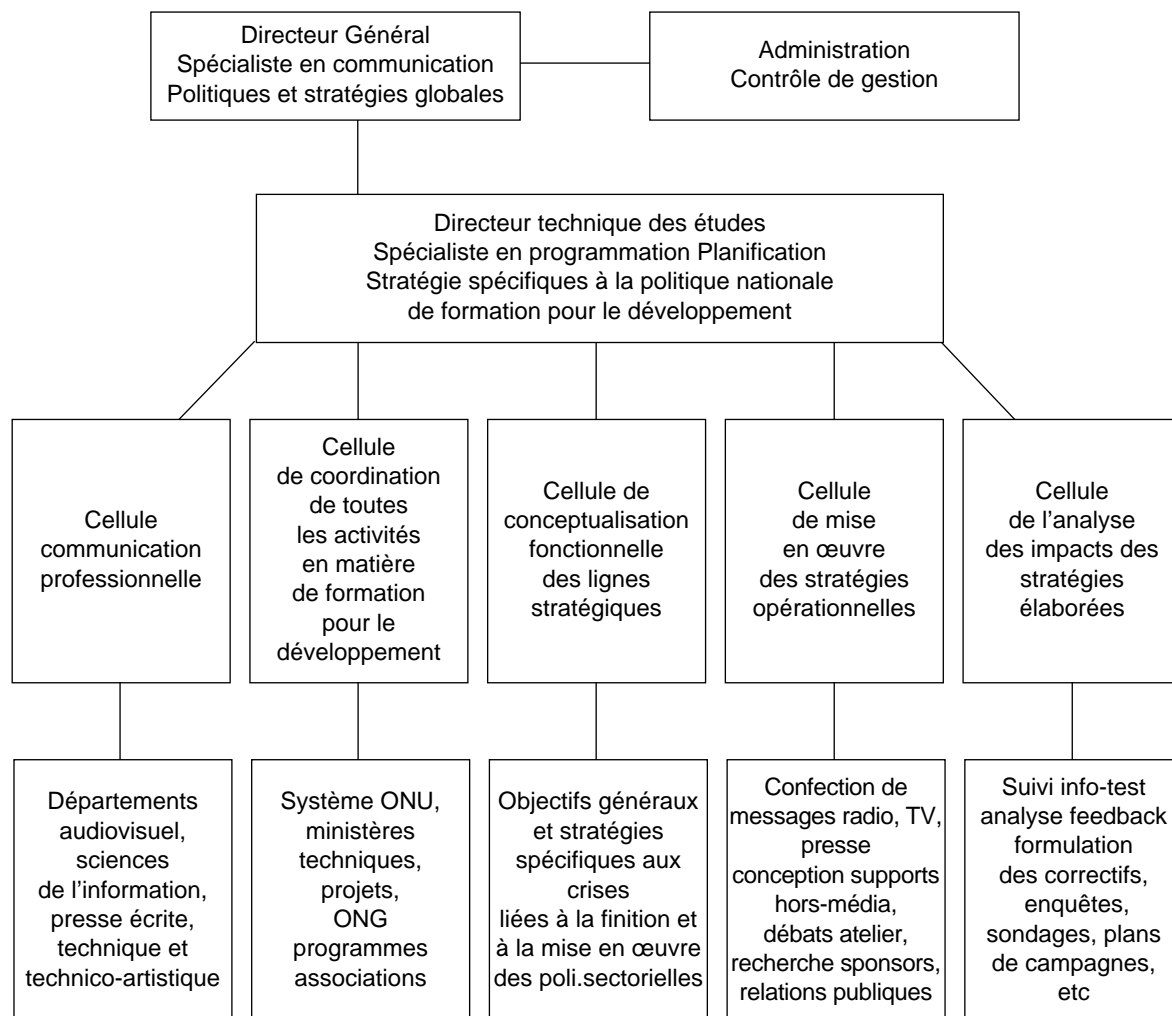
L'Institut de formation aux techniques de l'information et de la communication pourra être érigé en pôle centralisateur de cette approche, avec pour objectif de tendre progressivement vers une autonomie de tutelle dans la constitution d'une banque de données sur les institutions nationales, privées ou internationales impliquées dans la formation en communication professionnelle, mais aussi dans l'exécution et la gestion de la formation en communication pour le développement.

La structure sera dirigée, comme c'est déjà le cas, par un directeur général spécialisé en communication qui animera l'administration et assurera le contrôle de la gestion. Recruté par appel à candidature, le directeur sera chargé exclusivement de la mise en œuvre des politiques et stratégies globales. Il sera secondé par un directeur technique des études, également recruté dans les mêmes conditions, qui sera assisté par cinq cellules animées par des spécialistes ayant fait l'objet, eux aussi, d'une stricte sélection:

1. une cellule qui intégrera en une seule unité tous les départements actuels de l'IFTIC et qui prendra la dénomination de cellule de formation en communication professionnelle. Cette cellule devra être renforcée en ressources humaines de qualité;
2. une cellule composée de spécialistes en communication sociale, éducative ou institutionnelle chargée de la coordination de toutes les activités en matière de communication pour le développement. Cette cellule sera en relation permanente avec les principaux partenaires du Ministère de la communication. Des cadres de la DIEPS ou de certains ministères techniques (Plan par exemple) ayant déjà une expertise en la matière, pourraient servir de base de constitution à l'ossature de cette cellule;
3. une cellule de conceptualisation fonctionnelle des lignes stratégiques composée de spécialistes en sciences de l'éducation et dont le travail consistera à réfléchir en profondeur sur les méthodes didactiques les mieux élaborées et les plus adaptées au contexte psychosocial;
4. une cellule de stratégies opérationnelles de communication pour le développement, composée essentiellement de communicateurs et d'agents de développement, qui sera chargée de mettre en place les programmes et messages proposés par la cellule qui définit les lignes stratégiques;
5. une cellule chargée de l'analyse des impacts des messages élaborés, en fait une cellule de suivi-évaluation, animée par un personnel spécialisé dans l'analyse et l'évaluation des données.

Cette technostrucure offre un double avantage: toutes les stratégies formulées par la cellule de conceptualisation sont en harmonie parfaite avec la cellule opérationnelle; ensuite, elle est flexible et adaptable, c'est-à-dire qu'une seule personne, en l'occurrence le directeur général, peut agir étant donné que tout ce qui doit être réalisé est autorisé, donc conforme aux options et politiques définies par le Gouvernement nigérien et ses partenaires en matière de communication pour le développement.

Technostructure simplifiée de l'IFTIC



RECOMMANDATIONS

AU GOUVERNEMENT NIGÉRIEN:

- Adopter, dans les meilleurs délais, la loi portant Politique nationale de la communication pour le développement pour affirmer ainsi sa volonté d'asseoir les fondements juridiques, institutionnels et réglementaires de cette politique qu'elle devra nécessairement intégrer dans le plan quinquennal 2000-2004.
- Entreprendre, réaliser et finaliser, en relation avec ses partenaires, l'harmonisation des programmes de formation en communication pour le développement pour pouvoir privilégier la formation des communicateurs et agents de développement.

- Renforcer les capacités techniques et humaines de l'IFTIC qui sera érigé en pôle centralisateur de cette politique de formation.
- Assurer le recyclage et le redéploiement des cadres compétents de la DIEPS à l'IFTIC pour renforcer l'équipe chargée de la cellule de conceptualisation des lignes stratégiques.
- Engager le recyclage en module de spécialité du personnel de l'ANP en vue de soutenir l'équipe chargée de la cellule de mise en œuvre des stratégies opérationnelles.
- Accélérer le processus de création du Centre de formation de développement communautaire en prenant appui sur l'IPDR de Kolo dont les compétences techniques, financières et humaines auront été renforcées.
- Assurer un encadrement adéquat, la mise en œuvre d'un plan de formation et de sensibilisation ainsi qu'un suivi régulier des paysans et des agents de développement.
- Promouvoir et soutenir les activités génératrices de revenus pour réduire, ou tout du moins, atténuer les effets de la pauvreté.
- Mobiliser les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la mise en œuvre de toutes les politiques sectorielles.
- Accroître la scolarisation des jeunes filles et promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle et la formation permanente des adultes.
- Donner la priorité à la formation des formateurs en communication pour le développement en assignant cette mission spécifique à l'ISP.
- Encourager la formation des communicateurs en langues nationales pour promouvoir les modules de formation en communication pour le développement.
- Développer et renforcer les capacités des organes de la presse privée et des médias indépendants en libérant l'aide à la presse pour leur permettre d'inscrire leurs activités dans une dynamique de service public.
- Exiger désormais, de toute nouvelle ONG, un cahier de charges qui détermine les axes stratégiques de ses interventions en communication interactive.

- Intégrer des modules de formation en communication pour le développement dans toutes les filières de l'enseignement supérieur.

AUX PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT:

- Soutenir l'Etat nigérien dans la mise en œuvre de la PNCD à travers un partenariat convergent.
- Assurer le pilotage et l'exécution des principales activités de restructuration de l'IFTIC pendant le quinquennat 2000-2004 et aider au renforcement de ses capacités didactiques, techniques, financières et humaines.
- Harmoniser les stratégies d'intervention en matière de communication pour le développement.
- Simplifier les règles et procédures des requêtes pour faciliter le suivi des activités et leurs effets sur le comportement des ménages.
- Recentrer leur appui aux ONG et associations de la société civile pour assurer une meilleure visibilité de leurs actions sur le terrain.

ETUDE SUR LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA COMMUNICATION

L'étude du cadre juridique et institutionnel de la communication au Niger montre que la communication est la clé et le catalyseur de tous les secteurs.

A - LES STRUCTURES EXISTANTES

Les structures existantes dans le domaine de la communication, leurs statuts et missions ainsi que leur organisation relève de leur importance et de leur influence dans l'application d'une politique nationale de communication pour le développement.

Ces structures peuvent être citées, mais de manière non exhaustive, en deux catégories: celles qui ont une influence directe sur le pluralisme de l'information et de la communication, soit:

- l'Office de radiodiffusion et télévision du Niger (ORTN) créé par la Loi n° 67-011 du 11 février 1967 (1.2);
- le Centre de coordination de la communication gouvernementale (CCCG) créé par l'arrêté n° 61/PM du 26 juillet 1999 (1.3);
- l'Agence nigérienne de presse (ANP) créée par l'ordonnance n° 87-23 du 23 juillet 1987 (1.4);
- l'Office national d'édition et de presse (ONPE), créé par l'ordonnance n° 89-25 du 8 décembre 1989 (1.5);
- l'Institut de formation aux techniques de l'information et de la communication (IFTIC), créé par l'ordonnance n° 89-25 du 8 décembre 1989 (1.6);
- les Associations des professionnels de l'information et de la communication (1.7);
- les Associations de défense du pluralisme de l'information et de la communication (1.8);
- le Bureau nigérien du droit d'auteur (BNDA), créé par la loi n°95-019 du 8 Décembre 1995;
- l'Autorité de régulation multisectorielle (1.9), créée par l'ordonnance n° 99-44 du 20 octobre 1999.

Et celles qui ont une influence certaine dans l'application d'une politique nationale de la communication pour le développement.

B - LES TEXTES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS

La Constitution du 18 juillet 1999 reconnaît et garantit la liberté de pensée, d'opinion, d'expression, de religion et de culte. Mais elle en fixe également les limites. Ces droits s'exercent dans le respect de l'ordre public, de la paix sociale et de l'unité nationale (article 23).

Elle constitutionnalise également l'organe régulateur de l'information et de la communication dans le titre VIII, articles 124, 125, 126 (cf. supra, première partie, 1.1). Les textes constitutionnels ne présentent que des avantages dans la mise en œuvre de la Politique nationale de communication car elle pose les principes généraux, et il appartient à la loi sur la liberté de la presse de les expliciter.

La liberté de la presse est réglementée au Niger par l'ordonnance n° 99-67 du 20 décembre 1999, portant régime de la liberté de presse.

Cette ordonnance fait suite à plusieurs textes juridiques. Le premier est l'ordonnance n° 59-135, portant loi sur la liberté de la presse.

Cette ordonnance qui a modifié l'ancienne loi française du 29 juillet 1991, a été elle-même modifiée par la loi n° 74-24 du 6 avril 1974.

Le deuxième texte est l'acte n° XXVI/CN proclamant la liberté de la communication audiovisuelle.

Le troisième texte est l'ordonnance n° 93-029 du 30 mars 1993, portant régime de la liberté de presse. Il est précisé et complété par l'ordonnance n°93-030 du 30 mars 1993, portant répression des infractions commises par voie de presse, et l'ordonnance n° 93-031 du même jour portant sur la communication audiovisuelle.

Le quatrième texte est la loi n° 97-26 du 18 juillet 1997, portant régime de la liberté de presse, modifiée par la loi n° 98-23 du 11 août 1998.

Cette loi a été adoptée dans un climat de conflit entre les pouvoirs publics et les médias privés, les seconds accusant les premiers de leur avoir imposé une loi liberticide.

En effet, dans la recherche de la liberté et de la pluralité de la presse, cette loi est en deçà des ordonnances de 1993 qu'elle abroge et remplace. Mais c'est surtout en matière d'infractions par voie de presse que cette loi a été plus sévère que la réglementation qu'elle a abrogée.

L'étude des structures juridiques existantes dans le domaine de la communication montre que leurs avantages dans la mise en œuvre d'une politique nationale de communication l'emportent sur les inconvénients qu'on peut corriger rapidement en adoptant les modifications des textes proposés. Les observations faites à leur niveau appellent les recommandations suivantes à l'adresse des pouvoirs publics:

- que les structures de régulation soient indépendantes et jouissent d'autonomie financière;
- que les pouvoirs publics accordent plus d'attention au rôle indispensable de ces structures dans la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit;
- que les membres de ces structures disposent de réelles compétences dans leurs domaines respectifs;
- que les compétences respectives de ces structures et du Ministère chargé de la communication ou de tutelle soient clarifiés et cohérents;
- que ces structures soient dotées de moyens adéquats pour mener à bien leurs missions, notamment en personnel qualifié, en équipements techniques spécifiques et en documentation appropriée;
- que ces structures disposent enfin de textes juridiques leur permettant de mettre en œuvre efficacement une politique nationale de communication pour le développement.

Il s'agit des textes régissant les structures dans leur fonctionnement, parce que les textes fondateurs du droit en matière d'information et de communication, eux, existent.

Et pourtant le régime de la liberté de presse, en consacrant l'exigence de protéger ceux qui transmettent l'information, le droit pour la communauté nationale d'être informée, le droit pour chaque citoyen de s'exprimer librement, la protection des personnes et des institutions contre d'éventuels excès de la liberté de presse, cherche à instaurer et garantir le pluralisme de la presse au Niger.

Le pluralisme est entendu comme:

- le pluralisme d'opinion qui repose sur une appréciation de l'équilibre des temps de parole entre le gouvernement, la majorité et l'opposition; ce système est imparfait;
- le pluralisme des opérateurs, entre secteur public et secteur privé, mais aussi entre opérateurs privés pour lesquels les textes ont essayé de fixer des seuils de concentration;
- le pluralisme culture qui doit permettre aux diverses communautés linguistiques, philosophiques, religieuses ou ethniques, comme aux producteurs indépendants, d'accéder aux médias.

Mais le pluralisme est également tributaire de la qualité des productions de la presse qui passe par un professionnalisme dans le travail. Or, la nouvelle ordonnance sur le régime de la liberté

de presse présente des insuffisances de réglementation du journalisme professionnel.

L'inconvénient de la nouvelle ordonnance ne porte ni sur la définition du journaliste professionnel qui a obtenu un diplôme de journalisme, ni sur ceux qui accomplissent dans les mêmes conditions un travail d'illustration de l'information. Mais elle concerne la troisième catégorie de personnes qui ne possèdent pas les qualifications précitées.

La loi 97-26 a exigé pour ces personnes un exercice de la profession pendant une durée de cinq ans pour prétendre à la qualité de journaliste professionnel.

Le régime actuel de l'ordonnance n° 99-67 du 20 décembre 1999 n'exige aucune durée, ce qui est une grave lacune et un inconvénient dans la mise en œuvre d'une politique nationale de la communication pour le développement. Il faut chercher à rendre plus professionnels les journalistes nigériens et non encourager l'amateurisme.

Parce qu'au sens de la présente loi, après un mois seulement d'exercice, pourvu qu'il fasse du journalisme «son occupation principale, régulière et rétribuée et en tire la majeure partie de ses revenus» (article 12), le nouveau venu dans le métier peut juridiquement prétendre à la qualité de journaliste professionnel.

Prenons un exemple pour illustrer les inconvénients de cette ordonnance. Deux étudiants ont ensemble, le même jour, leur baccalauréat. Tous les deux décident de faire le concours de l'IFTIC pour devenir journalistes professionnels; l'un est admis et il doit avoir trois années de succès pour prétendre à la carte de journaliste professionnel. Celui qui a échoué veut se former sur le tas et un mois après son engagement par un média, il peut prétendre à la carte de journaliste professionnel. Il faut fixer un délai pour ceux qui veulent devenir journalistes professionnels mais n'ont pas les diplômes de journalisme. Ce délai qui était de cinq ans dans la loi 97-26 peut être ramené à trois ans.

L'autre inconvénient de l'ordonnance est qu'elle ne régleme pas l'offense. Même s'il est vrai que la Charte des journalistes professionnels du Niger prévoit et sanctionne l'offense.

Mais, ainsi que cela s'est révélé pendant l'enquête au cours d'un entretien avec des professionnels de la presse, beaucoup de journalistes méconnaissent jusqu'à l'existence d'une Charte des journalistes professionnels du Niger.

Et pourtant une comparaison de cette charte avec la Charte de l'Union des journalistes de l'Afrique de l'Ouest, les chartes des journalistes du Burkina-Faso, du Mali, de la Côte d'Ivoire, du

Ghana, du Sénégal, du Tchad, le Code éthique des Etats-Unis, la Charte et les devoirs professionnels des journalistes français, montre que sur le plan de la réglementation, il n'y a pas de commentaire à faire. C'est un bon texte qui ne présente pas d'inconvénients majeurs.

La seule observation à faire est sa méconnaissance par les journalistes professionnels. C'est pourquoi, il est recommandé au Conseil supérieur de la communication de procéder à une large vulgarisation de ce texte.

L'étude fait une analyse du statut des structures existantes en faisant ressortir les atouts et les faiblesses du dispositif institutionnel à mettre en place en vue de la mise en œuvre de la Politique nationale de la communication pour le développement. Puis elle formule des recommandations relatives à l'organisation et la fonction du dispositif institutionnel.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

L'étude du cadre juridique et institutionnel de la communication au Niger montre que la communication est la clé et le catalyseur de tous les secteurs.

Elle permet un développement plus démocratique et plus humain. C'est pourquoi il faut l'intégrer dans tous les projets.

Pour que les projets soient acceptés, il faut que les populations participent; la communication est un élément essentiel de cette participation dans la bonne marche des projets.

L'étude a abouti à des recommandations relatives aux structures, aux textes juridiques et au dispositif institutionnel à mettre en place pour l'application de la PNCD.

RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX STRUCTURES

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU CSC

Il est recommandé à l'adresse du Gouvernement:

- de prendre les dispositions pour assurer au CSC des moyens adéquats en personnel, équipements techniques et documentation appropriée pour mener à bien ses missions;
- que les domaines de compétences respectifs du CSC et du Ministère chargé de la communication soient clarifiés et cohérents;
- qu'il accorde plus d'attention au rôle indispensable du CSC dans la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit;
- que le CSC soit indépendant et jouisse de l'autonomie financière.

Il est recommandé aux structures désignant les membres du CSC de s'assurer que leur représentant dispose de réelles compétences dans le domaine des attributions du CSC.

RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'ORTN

Recommandations à l'adresse du Ministère de tutelle:

- veiller à l'application stricte des statuts de l'ORTN en supprimant les postes de secrétaire général et de conseiller avec rang de directeur;
- prendre des dispositions pour rendre le statut du personnel conforme à celui des EPIC.

Recommandations à l'adresse de l'ORTN:

- préciser les attributions des stations régionales en clarifiant la prise en charge de la couverture des activités préfectorales;
- clarifier les missions de service public et leur prise en charge au niveau des stations régionales.

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU CCCG

Recommandations à l'adresse du Gouvernement:

- assurer une stabilité des agents du centre et des cellules de communication pour permettre d'exploiter judicieusement l'expérience capitalisée;
- assurer des moyens matériels de fonctionnement et des moyens de motivation au personnel du centre et des cellules.

RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'ANP

Recommandations au Ministère de tutelle:

- veiller à une application stricte du statut, en particulier en ce qui concerne le personnel fonctionnaire.

Recommandation au Gouvernement:

- Doter l'agence d'un minimum de moyens de fonctionnement.

RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'ONEP

Recommandations au Gouvernement:

- procéder au décrochage des fonctionnaires sous statut;
- que chaque département ministériel budgétise et prenne en charge les équipes de presse et les attachés de presse qui lui sont affectés.

Recommandation au Ministère de tutelle:

- veiller à l'application stricte des statuts de l'ONEP.

RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'IFTIC

Recommandation aux responsables de l'IFTIC:

- mener une réflexion en vue d'introduire l'enseignement de la communication pour le développement au programme.

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU BNDA

Recommandations au Ministère de tutelle:

- appuyer le BNDA dans le recouvrement des droits d'auteur et des droits voisins;
- veiller à l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'une grille de répartition des droits conforme au droit positif.

RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX TEXTES JURIDIQUES

RÉGIME DE LA LIBERTÉ DE PRESSE

Recommandation au pouvoir législatif et au pouvoir exécutif:

- Réviser la loi sur le régime de la liberté de presse sur les points suivants:
- préciser le délai de stage pour ceux qui n'ont pas de diplôme de journalisme et prévoir une durée entre un à trois ans;
- introduire l'offense dans les délits contre les personnes avec la définition proposée;
- introduire dans le code de procédure pénale et le code pénal les réformes suivantes:
 - la faculté au prévenu de se faire assister d'un avocat défenseur dès la première comparution devant le juge d'instruction;
 - consacrer la notion de médiation avant toute poursuite pénale;
 - consacrer la réforme de la détention préventive dans sa forme et sa durée;
- Charte des journalistes professionnels du Niger

Recommandation au CSC:

- vulgariser la charte.

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL À METTRE EN PLACE

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU STATUT JURIDIQUE DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

Recommandations au pouvoir législatif et au pouvoir exécutif:

- appeler le cadre institutionnel «Commission intersectorielle de la communication pour le développement» qui aura les compétences suivantes:
 - assurer l'exécution de la PNCD;
 - coordonner les stratégies de communication;
 - mobiliser et gérer les ressources mises à la disposition du PNCD;
 - élaborer des projets de textes en la matière, notamment pour une relecture ponctuelle des textes existants;

- réaliser une enquête sur les ressources humaines spécialisées en la matière;
- mettre en place un centre de recherche d'information et de documentation;
- coordonner les programmes de formation;
- convaincre les administrations à fournir l'information;
- s'assurer que les responsables adhèrent à la fonction de communication;
- recourir à des mécanismes de prévision d'impact des activités de communication;
- procéder à une évaluation systématique des stratégies et des plans dans le cadre de la PNCD;
- faire appel à des personnes ressources.

RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'ORGANISATION ET À LA FONCTION DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

Recommandations au pouvoir législatif et au pouvoir exécutif:

- Composition de la structure:
 - un représentant de la Présidence de la République;
 - un représentant de l'Assemblée nationale;
 - un représentant du Cabinet du Premier Ministre;
 - un représentant de chaque ministère;
 - un représentant de l'Association des chefs traditionnels;
 - un représentant du CSC;
 - un représentant des médias publics;
 - un représentant des médias privés;
 - un représentant des journalistes professionnels;
 - un représentant de la société civile;
 - un représentant par centrale syndicale;
 - une unité légère d'exécution des délibérations et des recommandations de la structure.

RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA TUTELLE DE LA STRUCTURE

Recommandations au pouvoir législatif et au pouvoir exécutif:

- mettre la structure sous tutelle du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- consacrer le CCCG comme l'unité légère d'exécution des délibérations et des recommandations de la structure.

STRATÉGIE DE LA COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE

A - HISTORIQUE

Pour diriger convenablement et répondre aux aspirations de la population, le gouvernant se doit d'entreprendre une politique de communication qui procède d'une stratégie globale de la circulation transversale de l'information, visant à entreprendre une campagne pour l'éveil des consciences, afin de susciter l'adhésion de la population aux mesures qui sous-tendent la mise en œuvre du processus de développement.

On ne peut mener une telle mission avec le maximum d'efficacité sans s'appuyer sur des supports jouissant d'une crédibilité certaine. Ainsi, il ne faudrait pas perdre de vue que les principaux vecteurs de la communication, en l'occurrence les médias, obéissent encore à certaines conceptions du rôle de la presse aux toutes premières heures de l'indépendance du Niger.

A l'époque, les organes d'information avaient pour principale activité de répercuter les mots d'ordre venus du sommet de l'Etat. Il n'était pas facile de transcender des instructions devant être exécutées rigoureusement, parfois en dépit du code déontologique. Nul ne se préoccupait alors de l'impact réel sur le public des messages ainsi véhiculés. On pouvait de la sorte passer à côté de l'objectif final qui consistait à éveiller les consciences au regard des préoccupations nationales.

Les dirigeants d'alors ne pouvaient pas admettre qu'une telle campagne de sensibilisation ne devrait pas être perçue comme une propagande outrancière au profit du seul pouvoir politico-administratif pour tenter d'enraciner et de consolider son image de marque dans le terroir.

En réalité, on ne comptabilise plus les actions de sensibilisation qui ont été entamées sur le terrain. En dépit de tous les efforts déployés, elles se sont malheureusement déroulées souvent dans le désordre et terminées quelquefois dans la confusion. Les nombreux animateurs, qui se présentaient devant les mêmes auditoires pour tenir des propos parfois contradictoires, n'avaient peut-être pas suffisamment été imprégnés des objec-

tifs à atteindre afin de les expliquer, avec concision et clarté, à leurs interlocuteurs. En l'absence d'une politique cohérente de communication, les missions ne pouvaient qu'être lancées au hasard, en fonction des impératifs mal maîtrisés.

C'est parce que le développement constitue une activité *ad vitam aeternum* que l'homme se retrouve tout au long de son processus. Ce leitmotiv n'aura de sens véritable que si cet homme est pleinement informé, donc parfaitement conscient de la portée réelle des actions initiées pour son bien-être social.

Il fut un moment où la communication gouvernementale comportait plusieurs chaînes de transmission des messages.

Ainsi, les multiples campagnes, menées par les services de l'animation au développement, de la vulgarisation agricole, des radios-clubs, de l'alphabétisation et des mouvements de jeunes, ont certes connu quelques effets notables, mais le résultat des efforts financiers et techniques n'a pas été à la hauteur des espérances. Même si, d'après les investigations, le contenu des messages a été écouté, il ne semble pas avoir été entendu puisqu'il manquait à la méthode d'approche beaucoup d'éléments susceptibles d'enclencher cette mobilisation générale et une prise de conscience collective.

La multitude des villages éparpillés à travers l'immensité du territoire national ne pouvait de surcroît permettre aux équipes, souvent constituées pour la circonstance, de s'atteler résolument à une tâche qui relevait de la gageure.

B - LA COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE

L'une des clefs de voûte de la politique de la communication gouvernementale consistera à faire connaître, à travers les méthodes les plus compréhensibles par tous, les rouages, le fonctionnement et les formes d'intervention des différentes structures de l'Etat, pour que les habitants des villes et de la campagne puissent bénéficier des retombées d'un service public des plus efficaces. Vérifié de visu sur le terrain, le système actuel de l'information ne peut permettre à la masse de prendre conscience de la gravité de la situation d'extrême pauvreté qui caractérise le Niger.

Au demeurant, il est difficile de faire comprendre, même à certains agents de l'Etat, que le Niger est classé dernier du monde sur le plan de l'indice du développement humain. Ils mettent en doute une telle assertion, d'autant plus qu'ils ne découvrent pas sur les écrans de la télévision nationale des personnes en train de mourir d'inanition. Il faudrait nécessairement un cadre cohérent d'une communication concertée pour les persuader que le

pays a besoin d'un sursaut collectif pour ne pas rester constamment à la traîne des autres nations du monde.

Les responsables ont souvent déploré la dispersion des efforts dans les investissements. S'il y avait un centre national d'intégration de tout le système de la communication et une interrelation entre les différentes structures de l'Etat, on pourrait éviter des interventions désordonnées pour que plusieurs projets ne s'implantent pas dans le même secteur et entreprennent des actions similaires.

Il a, en outre, été constaté que l'absence d'un Centre de documentation contribue à accentuer le déficit de la communication. Avec un tel instrument, les partenaires au développement pourraient avoir accès à des informations leur permettant de réorienter leurs actions vers des zones insuffisamment dotées.

La communication devra jouer un rôle primordial au niveau des collectivités au moment où on parle de plus en plus de la décentralisation. Elle signifie, pour le technicien, la prise en charge par les populations de leur propre destin, sans interférence du pouvoir central. Comment les populations pourront-elles assimiler facilement ces notions de décentralisation ainsi que ses contenus et contenants sans une communication soutenue? Cette décentralisation ne peut être effective que lorsque les populations auront pris conscience de la portée de son impact. D'où l'impérieuse nécessité d'établir un pont pour une communication fluide entre le niveau central, régional, local et les populations.

La plupart des personnes rencontrées ont été formelles: l'absence d'informations utiles et leur ignorance du fonctionnement de l'appareil administratif les éloignent de plus en plus des réalités nationales.

C'est pourquoi l'Etat se doit d'actionner en permanence tous les supports de la communication pour attirer l'attention de toutes les composantes de la communauté nationale sur les difficultés auxquelles il est confronté. Ils sont légion ceux qui continuent de croire que les nigériens, laissés à eux-mêmes, ne pourront pas développer un pays qui a besoin du concours agissant des institutions internationales pour son redressement.

POUR OPÉRER DES CHANGEMENTS DANS LES COMPORTEMENTS

La communication gouvernementale vise à établir une interrelation entre les différents structures de l'Etat, entretenir un dialogue des plus fructueux entre l'administration et les différentes couches de la communauté nationale, en mettant en œuvre tous les supports y afférents, afin de faciliter la circulation de l'infor-

mation et faire que la transparence et la bonne gouvernance se traduisent par des réalités concrètes. La réussite d'une telle opération passe nécessairement par un changement de mentalité et de comportement à tous les niveaux.

Ce n'est pas seulement la population analphabète qu'il faut sensibiliser, mais aussi les fonctionnaires et cadres de conception, afin qu'ils ne soient pas coupés de la réalité du terroir et soient amenés à se rapprocher davantage des paysans dont certains se rappellent encore les avatars du système colonial. Pour une population en grande majorité analphabète, la communication ne devrait pas se limiter à la propagation des messages; elle doit aussi comporter des éléments démonstratifs puisque le paysan, fidèle à ses réflexes d'antan, est beaucoup plus sensible à l'aspect physique d'une campagne de sensibilisation.

La mise en œuvre de la communication pour le développement nécessitera de solides assises et de puissants moyens de persuasion, tellement les défis sont nombreux et les chemins parsemés d'obstacles. Pour une population qui exerce des activités comme facteur de survie, il n'est pas facile de lui faire comprendre que la richesse d'un pays repose sur le travail et la qualité des prestations. L'envergure de la tâche à entreprendre est telle que, quarante ans après l'accession du Niger à la souveraineté internationale, le problème de la prise de conscience collective se pose encore avec beaucoup d'acuité.

Dans un point de presse diffusé récemment sur les antennes nationales, le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, avait fait état d'une rencontre qui avait regroupé des magistrats, des auxiliaires de la justice et des représentants des bailleurs de fonds, pour procéder à un diagnostic des maux qui assaillent la justice nigérienne et envisager des solutions à mettre en œuvre. Il a surtout été question des ressources humaines et de l'insuffisance des moyens matériels.

Dans un pays où la population a soif de justice, avec des voix qui s'élèvent de plus en plus pour dénoncer l'impunité et réclamer plus d'équité dans le traitement des dossiers, il faudra nécessairement mettre un accent particulier sur le problème d'une communication sectorielle pour expliquer en détail et en langues nationales les mécanismes de fonctionnement de cette institution pour rapprocher ainsi, progressivement, la justice des justiciables.

C'est par défaut d'une communication appropriée pouvant leur apporter les éclaircissements indispensables que la plupart des Nigériens ignorent encore la nature de leurs devoirs, de même que les dispositions prévues par le législateur pour leur conférer des droits. Depuis toujours, l'opinion savait que la police et les tribunaux traitent des questions concernant les délits de droit

commun mais elle ignore parfois que même l'Etat peut être interpellé si, par la faute de ses agents, il a été amené à commettre des erreurs préjudiciables.

A travers toutes les régions visitées, les populations insistent surtout sur l'instauration d'une plus grande justice pour ne pas créer inutilement des sentiments de frustration. Elles semblent disposées à apporter leur soutien inconditionnel à l'Etat dans le cadre de sa mission en vue d'améliorer leurs conditions de vie. Mais il y a des préalables pour donner un contenu à cette profession de foi et leur permettre de s'exprimer pour faire part de leurs desiderata aux décideurs.

LES LEADERS D'OPINION

Pour que la communication soit effective sur le terrain, il faudra identifier des personnes ressources pour s'atteler à cette délicate mission. L'éloquence et le bagout qui représentent des atouts considérables pour convaincre lors des rencontres à caractère politique, n'ont pas les mêmes effets sur le comportement du paysan. Il lui faut des éléments plus probants et des faits matériels pour l'amener à réagir autrement. C'est dans cette optique qu'on a tendance à favoriser les leaders d'opinion. Mais il serait souhaitable de se poser la question de savoir comment définir un leader d'opinion. Est-ce que la réputation que l'on confère à ces «guides» concorde avec la réalité? Qui, parmi ces leaders d'opinion, est en mesure de véhiculer la communication pour entretenir un dialogue avec la base, transmettre le message qu'il faut pour inciter le monde rural à s'investir pleinement dans le processus du développement?

Au niveau où se situent des pays comme le Niger, il est absolument nécessaire de prendre en compte, avec toute la considération requise, l'autorité de la chefferie traditionnelle et de ne pas la considérer comme une structure ancestrale dépassée pouvant constituer un obstacle aux changements pour amorcer le développement. Quels que soient votre degré de compétence et les moyens à votre disposition, vous ne pouvez d'emblée mener des actions de développement en direction des habitants du terroir sans la présence effective et le concours agissant de la chefferie traditionnelle.

Un responsable administratif, nouvellement affecté dans une localité, aura nécessairement besoin de l'appui de ces responsables coutumiers pour connaître l'état d'esprit de ses administrés, afin de mieux cerner les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Au-delà des statistiques, les résultats de l'implication des chefs traditionnels sur le terrain sont si probants qu'il s'est même constitué des réseaux au niveau des chefs de village, des chefs

de quartier et des autres leaders d'opinion, pour reprendre en chœur le message qu'ils ont véhiculé.

En le dotant de moyens conséquents, on pourrait obtenir beaucoup plus facilement le déclenchement du volontariat rural pour appuyer ainsi les missions effectuées par les responsables administratifs. En réalité, il ne devrait surgir aucun hiatus entre les actions des cadres chargés des collectivités territoriales et les campagnes de sensibilisation de l'autorité coutumière, des activités qui peuvent en fait se dérouler conjointement puisque visant le même objectif.

LES MÉDIAS D'ETAT

Informers, éduquer et distraire étaient le triptyque du fondement de base de la mission des médias. Cette activité comportait néanmoins des axes prioritaires qui consistaient en la collecte et le traitement des informations afin d'expliquer les orientations définies par les pouvoirs publics pour soutenir l'action de l'Etat, tout en justifiant les tenants et esquisser les perspectives à atteindre.

Dès le départ, les organes publics d'information étaient au service de l'Etat dont ils servent les intérêts essentiels et dans le prolongement desquels se trouve celui de la Nation. C'est dans ce cadre que les médias représentent un trait d'union entre l'Etat et les populations. Entretenir par conséquent la communication entre l'administration et les administrés, en établissant un dialogue permanent, des relations de compréhension réciproque devraient finalement aboutir à des rapports harmonieux indispensables à toute action de développement. Les informations ainsi véhiculées devraient contribuer à lever des équivoques, dissiper au besoin tout malentendu pouvant naître à la suite de positions et opinions divergentes avec les pouvoirs publics.

Mais près de cinquante ans après l'apparition des médias au Niger, c'est toujours la complexité des relations entre les gouvernements et les journalistes qui constitue l'un des freins à l'action des médias d'Etat.

On a voulu transformer le journaliste en un observateur privilégié afin qu'il puisse alerter l'administration, pour que ses défaillances, ses manquements et des insuffisances à l'endroit du peuple puissent être corrigés.

Mais la volonté du pouvoir de contrôler l'information s'est heurtée à la velléité d'indépendance des rédactions, certains journalistes ayant été formés dans des pays ayant une autre conception de la presse. Cette tentation de se dégager de la tutelle étatique se justifie, pour les hommes de presse, par un nécessaire

besoin de crédibilité aux yeux de l'opinion publique. D'où des malentendus et des récriminations de part et d'autre.

QUELLE PRESSE D'ÉTAT DANS UN ÉTAT DE DROIT?

Le pluralisme démocratique qui s'est substitué aux régimes d'exception et aux systèmes du parti unique constitue le fondement même d'un Etat de droit où les médias publics doivent s'ouvrir à tous les courants d'opinion et à toutes formes de pensée en vue d'entretenir un dialogue serein et permanent entre gouvernants et gouvernés. Pour démocratiser ainsi l'information afin qu'elle soit accessible à toutes les composantes de la communauté nationale, il faudra nécessairement déterminer les contours d'une presse nouvelle, pour donner un réel contenu à l'expression plurielle.

C'est parce qu'ils exercent une influence certaine sur bien des comportements que les médias se trouvent être l'une des pièces maîtresse du renouveau démocratique. C'est pourquoi la principale pomme de discorde entre pouvoir et opposition a, de tout temps, été le libre et équitable accès aux médias publics.

On a souvent dit que ceux qui détiennent l'information possèdent aussi le pouvoir, ce qui explique en partie les tentatives du gouvernant à s'assurer le contrôle des médias et les raisons pour lesquelles l'opposition lui dénie cette prérogative. La classe politique, toutes tendances confondues, devra admettre que le financement des organes de presse avec des fonds publics ne devrait pas entraîner nécessairement l'assujettissement des médias aux autorités en place.

C'est dans ce domaine, particulièrement sensible, que l'ensemble de la corporation doit faire preuve de fermeté pour se conformer aux normes déontologiques, parce qu'il y va de la réputation de la profession. Les journalistes doivent, à cet égard, se prémunir de l'arsenal administratif qui les protège pour ne pas se laisser impressionner par les injonctions des gouvernants ni prêter attention aux roucoulements et aux battements de paupières de l'opposition.

Une telle pratique peut s'avérer illusoire tant que la nomination des responsables des médias publics dépendra directement du pouvoir. Dans cette perspective, le changement du statut des organes d'Etat revêt une importance capitale. Si la désignation des responsables devait répondre à des critères qui reposent uniquement sur la valeur intrinsèque des individus, le paysage médiatique du Niger se présenterait autrement puisque les mécanismes qui viendront compléter cette innovation pourront mettre les journalistes à l'abri du besoin et des tentations, pour qu'ils puissent enfin se positionner au-dessus et à l'écart de la

mêlée. On privilégiera ainsi les critères de rendement au détriment des considérations sentimentales.

C - COMMENT INSTAURER UNE DYNAMIQUE INTERNE À LA COMMUNICATION AU SEIN DES MINISTÈRES

Le déficit de la communication, qui a constitué l'obstacle majeur ayant entravé, des années durant, l'instauration d'un dialogue visant à rapprocher l'administration des administrés et freiné la circulation des informations entre les différents compartiments de la société nigérienne, a été douloureusement ressenti lorsqu'il s'est agi de la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel.

On s'était aperçu que la principale difficulté consistait à obtenir l'adhésion de la population à des programmes nécessitant de durs choix sociaux.

C'est pour l'aider à combler ce flagrant déficit de communication que la Banque mondiale a accordé à la partie nigérienne une subvention destinée à l'élaboration d'une stratégie pour renforcer les mécanismes de communication.

L'étude, menée en ce sens par un cabinet de consultants international, a accéléré l'institution d'un Centre de coordination de la communication gouvernementale créé par un arrêté du Premier Ministre en date du 26 juillet 1999, structure placée sous l'égide d'un Comité interministériel de la communication gouvernementale mis sur pied par le gouvernement le 20 août 1998.

Dans ses recommandations, un Consultant international a esquissé les principes directeurs devant régir une communication gouvernementale, c'est-à-dire:

1. le droit du citoyen à l'information;
2. l'obligation, pour le gouvernement, de fournir à la population toutes les indications lui permettant de comprendre les options retenues;
3. la nécessité, pour le gouvernement, de s'informer en retour des options et préoccupations de ses populations;
4. l'évaluation sans complaisance de chaque campagne d'information.

Le Centre de coordination de la communication gouvernementale, devenu opérationnel, mène présentement ses activités en fonction du canevas ainsi tracé, en vue notamment:

- d'envisager les dispositions nécessaires pour amorcer une dynamique de la communication, afin qu'elle prenne de l'ampleur au sein des structures administratives de l'Etat;
- de veiller à une cohérence dans les interventions, pour une meilleure compréhension du public cible;

- d'éviter les formes d'intervention contradictoires de l'administration autour d'une même question, surtout en direction des bailleurs de fonds;
- de faire jouer les règles de la démocratie pour que l'Assemblée nationale puisse exercer son rôle de contrôle de l'action gouvernementale;
- de veiller à la libre circulation de l'information pour limiter les cloisonnements entre les différents services;
- d'envisager la mise au point d'un réseau Intranet auquel tous les Ministères et autres démembrements de l'Etat pourront accéder et procéder directement à des échanges de données.

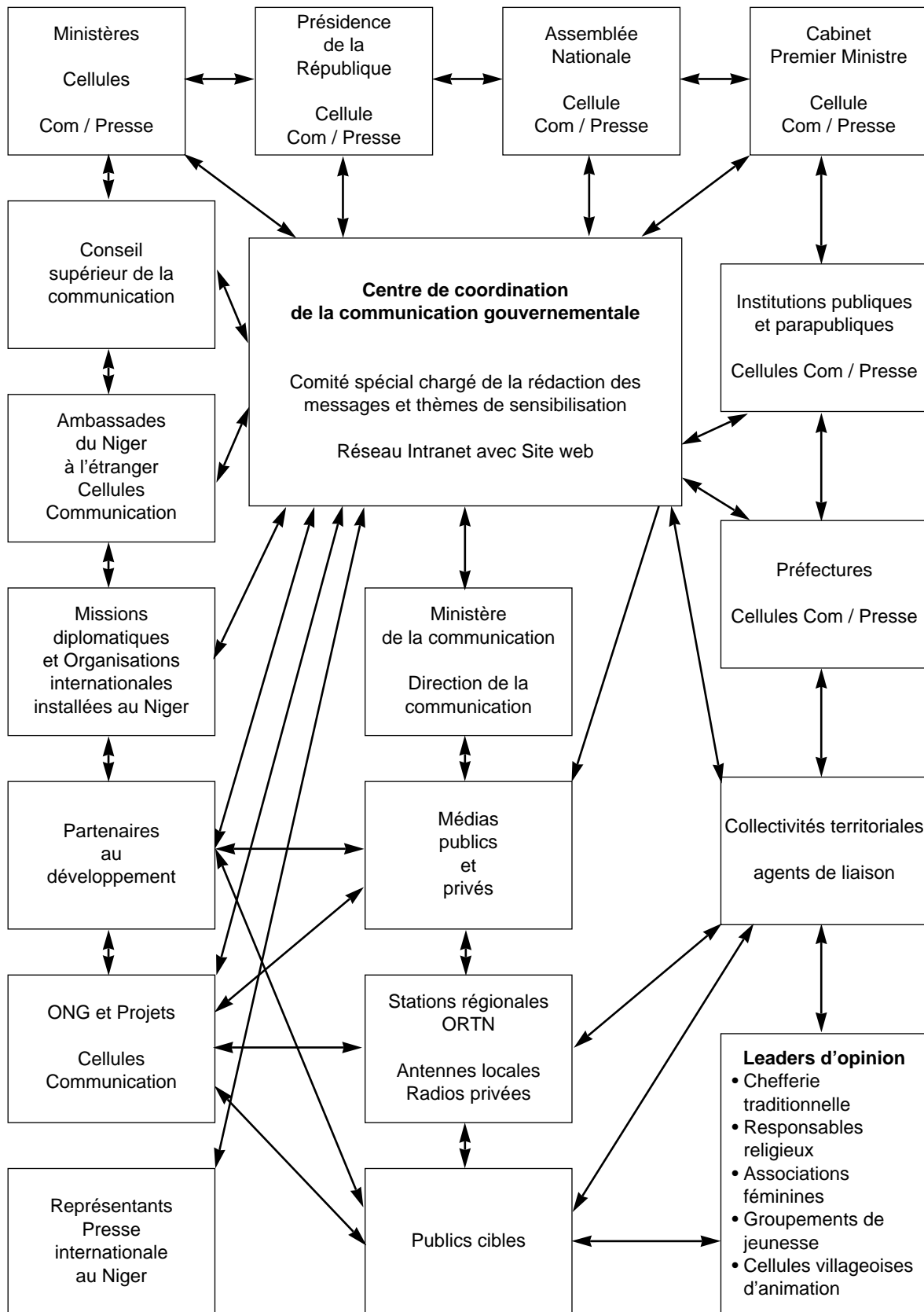
Mais les journalistes en service dans les médias publics et en poste dans les cellules de la communication des autres ministères n'ont pas la même compréhension du problème; ils ont fait remarquer que la création du Centre n'a pas fondamentalement changé les habitudes des bénéficiaires des prestations de la presse d'Etat qui conservent toujours les mêmes réflexes et la même approche par rapport aux problèmes de la communication.

La cohabitation entre l'attaché de presse et le cadre chargé de la communication n'est pas toujours des plus conviviales. Il convient, à ce niveau, d'améliorer ces rapports pour créer une meilleure ambiance de travail. Certains journalistes estiment que le cadre du ministère exerce en dilettante une activité qui n'est pas de son ressort.

Néanmoins, l'homme de presse ne devrait pas perdre de vue que le journaliste n'a pas l'apanage de la communication. Une campagne d'explication est nécessaire au sein même des ministères pour faire comprendre à l'ensemble du personnel les objectifs assignés à cette unité de communication qu'il faudra doter des moyens adéquats.

L'une des lacunes qu'on peut relever dans la prestation du Consultant international, c'est de n'avoir pas envisagé un volet pour la mise en place effective des structures qu'il a recommandées pour que les activités dans les ministères puissent démarrer normalement.

Projet d'organigramme d'une structure de coordination de la communication gouvernementale



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La politique de communication gouvernementale doit être basée sur des actions mûrement réfléchies, à mettre en œuvre avec des acteurs identifiés, pour atteindre des objectifs précis.

Il a été constaté, à travers tout le pays, que la création d'un cadre de concertation, en l'occurrence le programme national de la communication pour le développement, est une nécessité qui rejoint les préoccupations des responsables à tous les niveaux.

L'objectif du gouvernant est de développer une harmonieuse communication pour aider la population à mieux comprendre la portée des messages sous-jacents à la politique qu'il se propose de mener. Il convient cependant de noter que le problème ne se situe pas toujours autour des thèmes à traiter, mais c'est l'absence des liens entre les structures visant les objectifs à atteindre qui constitue le principal goulot d'étranglement.

Pour que la communication gouvernementale soit réellement effective, il faudra que l'ensemble des décideurs parle d'une même voix et que les différents intervenants s'accordent sur la nature des informations à transmettre dans les zones ciblées.

En revisitant le passé, de nombreux acteurs du développement ont été amenés à faire des constats amers: ils ont consacré 40 ans à des approches désordonnées et désarticulées qui n'ont nullement contribué à l'éveil de l'ensemble du monde rural. Il faudra, par conséquent, enrayer cette spirale par la mise en œuvre d'actions cohérentes et concertées, tout en abandonnant progressivement des méthodes qui ont prouvé leur inutilité et leur inefficacité.

La réussite de la modernisation de l'administration, qui constitue une des préoccupations de l'Etat, est conditionnée par des changements de comportements et d'habitudes. Or, seule une communication soutenue peut venir à bout de certaines résistances liées aux valeurs sociales, notamment en zones rurales.

Dans un pays à forte tradition orale, où il est plus facile de véhiculer la rumeur avec tout son cortège d'éléments pervers et pernicieux, il est indispensable de maintenir la nation constamment informée par le biais d'une communication adaptée pour que la population prenne résolument conscience des difficultés qui assaillent le fonctionnement de l'Etat.

Ainsi, au terme de sa mission, le Consultant a formulé les recommandations suivantes:

- Considérant que la transparence et la bonne gouvernance doivent être sous-tendues par une politique de communication soutenue;

- Considérant que la presque totalité des populations nigériennes vivant dans les zones rurales est confrontée à des problèmes de communication;
- Considérant que l'ensemble des cadres des collectivités territoriales, ainsi que les différentes couches des populations résidant dans les campagnes, sont convaincus de la nécessité d'une communication harmonisée et permanente;
- Considérant que l'absence de la circulation de l'information ne permet pas à ces populations de percevoir toute la portée des options définies par l'Etat, destinées pourtant à leur mieux être social;
- Considérant que l'action des médias doit impérativement refléter les préoccupations de la population;
- Considérant les multiples difficultés techniques et financières qui entravent sérieusement le fonctionnement des médias publics, principal support de la communication;
- Considérant la nécessité d'une plus grande cohérence dans la formulation des requêtes destinées aux partenaires au développement;
- Considérant que seul un dialogue et des contacts réguliers peuvent entraîner l'adhésion de la population aux réformes entreprises par l'Etat;
- Considérant que la communication est un facteur susceptible de contribuer à redorer l'image de marque du Niger;
- Considérant le rôle prééminent de la chefferie traditionnelle dans les actions de sensibilisation à travers le Niger profond, notamment dans les zones rurales;
- Considérant la totale disponibilité des organisations internationales, comme l'UNICEF et la FAO, pour aider la partie nigérienne à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique nationale de communication pour le développement;
- Considérant la nécessité de la création d'une bibliothèque nationale pour faciliter les recherches et la collecte des informations;
- Considérant la mise en place d'une banque de données pour que tous les acteurs de développement puissent accéder à des indications fiables;
- Considérant la nécessité de l'implication des acteurs politiques dans les campagnes de sensibilisation pour inciter les populations à participer à toutes les phases du processus du développement;
- Considérant les difficultés techniques que rencontrent certaines couches de la population pour exprimer leurs besoins;
- Considérant la conjugaison des efforts entre les autorités locales et les organismes donateurs comme facteur pouvant conditionner la réussite des actions menées sur le terrain;
- Considérant la nécessité d'impliquer les cadres ressortissants du terroir dans les campagnes de sensibilisation dans leurs régions;

- Considérant l'instauration d'une collaboration entre les organes de communication publics et privés pour un renforcement des moyens de sensibilisation dans le monde rural;
- Considérant l'ampleur de la mission dévolue au Centre de coordination de la communication gouvernementale;
- Considérant l'apport des cellules de communication et de la presse ministérielle dans le système de communication gouvernementale;
- Considérant la détermination avec laquelle les associations et groupements féminins s'investissent dans les campagnes de sensibilisation à l'intention des femmes qui vivent en milieu rural;
- Considérant les conditions précaires ainsi que les risques de contamination et de malnutrition auxquels sont exposés les enfants en milieu rural;
- Considérant la volonté affichée par la jeunesse, qui représente l'avenir du pays, de prendre une part beaucoup plus active au processus du développement;
- Considérant l'apport du Service des archives nationales pour la collecte de certaines données;
- Considérant le rôle de l'outil informatique pour la mise en œuvre d'un réseau Intranet;
- Considérant la nécessité de nouer des liens professionnels avec les organismes étrangers ayant déjà acquis une expérience dans ce domaine,

RECOMMANDATIONS

AUX POUVOIRS PUBLICS:

Recommandation N° 1

Faire figurer le problème de la communication gouvernementale, composante indispensable de la politique nationale de la communication pour le développement, parmi les actions prioritaires de l'Etat.

Recommandation N° 2

Mobiliser tous les acteurs du développement pour que la communication soit effective sur le terrain.

Recommandation N° 3

Inciter les responsables des départements ministériels, ainsi que ceux des institutions publiques et parapubliques, les préfets et les responsables des collectivités territoriales, à mobiliser l'ensemble des structures placées sous leur autorité pour concourir à la mise en œuvre de la communication gouvernementale.

Recommandation N° 4

Demander aux cadres et agents opérant sur le terrain de mettre en exergue l'intérêt immédiat des populations cibles comme facteur incitatif pouvant déclencher plus d'enthousiasme.

Recommandation N° 5

Inciter les médias à orienter leurs actions vers des informations utiles, tout en essayant d'organiser des débats pour sensibiliser les partenaires sur l'ampleur du problème de la misère et de la pauvreté.

Recommandation N° 6

Organiser des sketches radiotélévisés pour expliquer aux paysans, avec toute la pédagogie requise, que la richesse et la prospérité d'un pays ne peuvent résulter que du travail collectif de toute la communauté nationale.

Recommandation N° 7

Utiliser rationnellement les moyens adéquats pour mobiliser la jeunesse nigérienne qui a, de tout temps, manifesté son ardent désir de participer effectivement à toutes les phases du processus du développement.

Recommandation N° 8

Envisager des dispositions permettant aux associations et groupements féminins d'intensifier leurs campagnes de sensibilisation pour alléger les pénibles conditions de travail des femmes qui vivent en milieu rural.

Recommandation N° 9

Mettre un accent particulier sur les programmes didactiques pour que les spécialistes en matière de santé de la femme et de la protection de l'enfant prodiguent régulièrement des conseils pratiques, notamment en langues nationales, en direction du monde rural.

Recommandation N° 10

Utiliser tous les supports de la communication pour exalter la puissance infinie et la valeur incalculable du travail.

Recommandation N° 11

Actionner tous les leviers de la communication pour encourager la cohésion de tous les enfants du pays pour qu'ils se fassent mutuellement confiance et œuvrer à l'unisson pour la prospérité de la République.

Recommandation N° 12

Faire en sorte que le gouvernement se penche sur le problème de la trop grande mobilité des cadres de commandement dont le rythme d'affectation n'est pas de nature à instaurer un climat de confiance favorisant le rapprochement de l'administration des administrés, base indispensable devant entraîner progressivement l'adhésion des populations au processus de développement.

Recommandation N° 13

Utiliser des approches plus persuasives pour inciter les personnes assujetties à s'acquitter de leur devoir fiscal en raison de l'incivisme qui persiste de plus en plus en ce sens.

Recommandation N° 14

Instruire les responsables des organes d'information à entreprendre une refonte des grilles des programmes pour qu'elles puissent refléter les réalités socio-économiques du moment, à cause notamment de l'accueil mitigé réservé aux prestations des médias.

Recommandation N° 15

Envisager la création d'une section spéciale, en langues nationales, destinée à donner une autre dimension aux informations en direction du monde rural, au lieu de traduire systématiquement les nouvelles en français dont le contenu ne cadre pas nécessairement avec la réalité qui prévaut dans la campagne qui connaît un taux d'analphabétisme assez élevé.

Recommandation N° 16

Inciter les cadres ressortissants du terroir à s'investir régulièrement dans les campagnes de sensibilisation à l'endroit des populations de leurs régions respectives.

Recommandation N° 17

Associer étroitement le Ministère des affaires étrangères, qui est à la fois une source de collecte et un centre privilégié de réception des informations, à toutes les activités visant à donner un contenu à la communication gouvernementale.

Recommandation N° 18

Inciter les partenaires au développement à multiplier les actions de sensibilisation dans le cadre bien défini de la stratégie qui sera arrêtée.

Recommandation N° 19

Amener les médias publics et privés à multiplier, dans leurs grilles de programmes, des émissions destinées à l'éducation et à l'éveil du monde rural.

Recommandation N° 20

Envisager, avec le concours des partenaires extérieurs, le parachèvement rapide de la couverture de toutes les zones d'ombre, pour que le maximum de nigériens aient facilement accès aux médias.

Recommandation N° 21

S'inspirer de la déclaration de la politique générale du gouvernement pour inventorier les thèmes pouvant faire régulièrement l'objet de débats, aussi bien en français qu'en langues natio-

nales, afin de permettre au grand public de mieux appréhender les options définies par l'Etat.

Recommandation N° 22

Instruire les médias d'Etat pour traiter fréquemment des thèmes ayant trait au fonctionnement des institutions étatiques, des organismes publics et parapublics en français et en langues nationales; une fois diffusés sur le réseau national, ces éléments peuvent être repris pour une large exploitation par le biais des stations régionales, des antennes locales des radios privées et des séances d'écoute collective organisées par les radio-clubs et les cellules villageoises d'animation.

Recommandation N° 23

Initier des actions permanentes pour rasséréner l'état des relations entre les autorités locales et les responsables coutumiers, en vue d'une meilleure conjugaison d'efforts en direction du monde rural.

Recommandation N° 24

Envisager la création d'une bibliothèque nationale pour faciliter la recherche documentaire et la collecte des données.

Recommandation N° 25

Réorganiser les structures de jeunesse et les organisations féminines pour mieux les impliquer dans le processus de mise en œuvre de la communication pour le développement.

Recommandation N° 26

Prévoir des mesures incitatives afin de stimuler la motivation des intervenants, notamment ceux qui exercent dans les cellules de communication, en vue d'un meilleur rendement.

Recommandation N° 27

Organiser des cycles d'initiation, de remise à niveau et de perfectionnement de tous les intervenants pour la maîtrise de l'outil informatique.

Recommandation N° 28

Examiner, avec une bienveillante attention, les difficultés qui entravent le fonctionnement du service des archives nationales, centre de collecte de données spécifiques.

AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES:

Recommandation N° 1

Essayer d'attirer l'attention des élites locales sur la nécessité d'un dialogue permanent avec les zones rurales, afin de susciter des contributions pour appuyer les efforts déployés par l'administration, les organisations internationales et les pays donateurs.

Recommandation N° 2

Associer pleinement les collectivités territoriales dans les actions que mènent sur le terrain les ONG et les associations.

AUX PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT:**Recommandation N° 1**

Doter la chefferie traditionnelle de moyens adéquats afin qu'elle poursuive les campagnes de sensibilisation qui ont déjà donné des résultats probants.

Recommandation N° 2

Encourager le dialogue entre majorité et opposition afin que les formations politiques, toutes tendances confondues, s'investissent davantage dans le processus de la communication pour le développement à travers tout le pays.

Recommandation N° 3

Veiller au respect rigoureux du calendrier établi pour la mise en œuvre de la politique nationale de communication pour le développement.

Recommandation N° 4

Procéder, avec le concours des pays donateurs, à la réhabilitation des voies d'accès et des moyens de communication (téléphone notamment) pour permettre aux autorités locales de maintenir le contact permanent avec le monde rural et mieux organiser la communication dans ces zones les plus reculées.

Recommandation N° 5

Faire appel aux partenaires au développement pour qu'ils associent étroitement les autorités locales dans la mise en exécution des projets.

Recommandation N° 6

Laisser à l'appréciation de la population locale le choix des leaders d'opinion susceptibles de mieux véhiculer la communication.

Recommandation N° 7

Accélérer l'installation des radios rurales en les dotant d'un matériel adapté dont l'entretien et la maintenance ne nécessiteront pas une qualification particulière pour répondre à la requête générale exprimée dans toutes les localités visitées.

Recommandation N° 8

Procéder à des recyclages des correspondants locaux de la presse qui constituent un autre réseau fiable pour la transmission des messages en direction du monde rural.

Recommandation N° 9

Envisager des rencontres ad hoc entre les responsables des journaux publics et privés afin de mettre en place une mini-messagerie pour l'acheminement des publications à l'intérieur du pays, selon les périodicités à déterminer en fonction des moyens disponibles.

Recommandation N° 10

Encourager la création et la diffusion, dans les zones rurales, de journaux en langues nationales avec comme mesure d'accompagnement l'intensification des actions du service de l'alphabétisation.

Recommandation N° 11

Organiser des rencontres spécifiques entre le centre de coordination de la communication gouvernementale et les différents intervenants publics et privés dans le domaine de la communication, afin d'apporter des clarifications sur les tâches qui incomberont à toutes les parties concernées.

LES OUTILS DE COMMUNICATION DE PROXIMITÉ AU NIGER

On entend par outil de communication de proximité, les supports, aides et auxiliaires didactiques, audio-scripto-visuels, allant de la vidéo éducative au scripto-visuel en passant par les affiches, boîtes à images, photographies, films fixes, audio cassettes, fiches techniques, dépliants, émissions publiques, etc.

Ils sont généralement utilisés par les agents de terrain (animateurs) des projets, les agents de santé, les vulgarisateurs, les associations et coopératives, etc. A des degrés divers, ils ont comme mission de faciliter la transmission des messages et idées nouvelles; leur efficacité dépend du contenu du message et du profil des utilisateurs. On les retrouve dans les trois formes de communication: communication éducative, de groupe et interpersonnelle. Différents des moyens de communication de masse (mass media), ces supports, de par leur nature, accompagnent les séances d'animation, de formation, d'éducation, de sensibilisation ou de vulgarisation en milieu rural.

Simple et moins coûteux, ces outils facilitent l'assimilation et la compréhension de l'auditoire. Ils maintiennent l'éveil du groupe tout en limitant sa fatigue. De l'audio au visuel, en passant par les documents écrits, ces outils se caractérisent par leur coût relativement faible et la possibilité de les produire souvent sur le terrain avec même des matériaux locaux.

Plusieurs intervenants, institutions, sociétés, offices, projets, ONG, ont compris l'intérêt qu'ils ont à recourir aux moyens audio-scripto-visuels en tant qu'acteurs de formation, d'information, de sensibilisation ou de vulgarisation pour obtenir un changement positif d'attitude et de comportement.

A cet égard, l'état des lieux se résume dans le tableau ci-après::

Institutions gouvernementales	ONG, Projets et autres programmes
- Division de l'information et de l'éducation pour la santé	ALAFIA
- Cellule audiovisuelle du Ministère du développement rural	AFVP (Projet Dorisema)
- IPDR de Kolo (Institut pratique développement rural)	Aménagement Cuvettes
- INDRAP	HKI
- DAFA (Direction alphabétisation et formation des adultes)	ENERIGE II
- ANRC (Association nationale des radios clubs)	FNUAP
- INRAN (Institut national de la recherche agronomique du Niger)	PASP
- INJS	SNV
- CRESA	FAO (projets)
- ONAHA	UNICEF
- Programme national de lutte contre le Sida et les maladies sexuellement transmissibles	CARE International
- CLAC (Centre de lecture et d'animation culturelles)	PGRN
- DDA	Agence Anfani
- DDE	CAV (Mission catholique)
- CNEDD	ICRISAT
- Institut de santé publique	UICN
- ENSP	Basse Vallée de la Tarka
- SAP	PRIVAT (Konni)
	PASEL
	Projet intégré de Keïta
	ONG Karkara
	PROZOPAS
	PDLM
	World Vision
	PDRM
	FIDA
	Projet FAO (N'Guigmi)

Les rencontres avec les différentes institutions, ONG, projets et programmes de développement ont permis de faire l'inventaire suivant des outils de communication utilisés:

- les affiches;
- les pagivoltes;
- la vidéo éducative;
- les dépliants;
- les cassettes audio pour écoutes collectives;
- les émissions radiophoniques (radio rurale et régionale);
- le théâtre;
- les diapositives (diapo-langage et diaporama);
- les chansons, contes et proverbes;
- les brochures illustrées;
- les bandes dessinées;
- les graphiques muraux;
- la sérigraphie;
- la pyrogravure;
- les tableaux de papier (flipcharts);
- les films-fixes;
- les banderoles;

- les calendriers illustrés;
- la photographie (posters et album-photo);
- les tee-shirts;
- les autocollants;
- les casquettes;
- les voyages d'études;
- les démonstrations;
- le relais des paysans de contact;
- le relais des animateurs de radio-clubs;
- les réunions villageoises;
- les séances d'animation;
- les figurines du tableau de feutre ou flanellographe;
- la méthode GRAAP;
- les bulletins d'information et de liaison;
- les porte-clefs;
- les panneaux;
- les journées portes-ouvertes;
- les journées d'animation;
- les visites commentées;
- les logo;
- les boîtes à images;
- les expositions;
- la journée à palabres ou causerie-débat;
- les fiches techniques;
- les képis, les pagnes;
- les micro-fiches;
- les relais des chefs traditionnels et leaders d'opinions.

Cette panoplie d'outils se répartit entre deux grandes catégories de supports de communication: ceux que l'on peut projeter qui nécessitent du courant électrique, et ceux qui n'ont pas besoin d'électricité pour la transmission du message.

Ces outils de communication éducative sont la plupart du temps utilisés par les institutions, ONG, projets et programmes de développement en fonction des missions, buts et objectifs assignés.

- **Dans le domaine agricole et de l'environnement:** ces outils sont surtout utilisés par les animateurs, les AVB (agents de vulgarisation de base), les agents villageois, les paysans de contact, les producteurs de référence, les coopératives, les associations villageoises.
- **Dans le domaine de la santé:** les agents de santé dans le cadre de l'information, sensibilisation et éducation pour la santé, les PMI (protection maternelle et infantile), les différents programmes de lutte contre certaines maladies paludisme, Sida, MTS, onchocercose et cécité, planning familial, nutrition, CSI (Centre de santé intégré), ONG et projets intervenant dans le secteur de la santé, les districts sanitaires, les agents de santé communautaire, etc.

- **Dans le domaine éducatif:** en matière d'éducation, ces outils sont généralement utilisés comme auxiliaires/supports didactiques susceptibles de concrétiser le message, améliorant ainsi la perception, la compréhension et la mémorisation. Ces outils sont utilisés par les enseignants, les formateurs, les conférenciers, les séminaristes, etc.

Malheureusement, les messages que comportent les outils de communication de proximité ne tiennent pas souvent compte de certaines spécificités liées aux barrières linguistiques et autres réalités socioculturelles du milieu. Un outil de communication utilisé chez les Gourmantchés peut ne pas avoir le même effet en milieu Touareg, encore moins chez les Boudouma du bord du lac Tchad.

Le plus souvent, ce sont des images venues d'ailleurs qui ne cadrent pas avec les attitudes, comportements et pratiques (ACP) au Niger (cas du film sur le Sida). Les affiches et boîtes à images produites dans d'autres contextes présentent assez souvent des personnages avec des formes et silhouettes différentes de celles du milieu (exemple de la boîte à images commandée à Abidjan). Les programmes et émissions diffusés en direction des acteurs à la base ne cadrent pas généralement avec la mission ou les objectifs des radios rurales sensées jouer le rôle de radios de proximité. Les émissions sont produites à partir d'un simple constat ou de l'idée du technicien sans tenir compte des vrais besoins des ruraux. Cette communication à sens unique ne favorise pas les dialogues et le feed-back des auditeurs dont toute station doit tenir compte.

Face à un public analphabète à plus de 90 pour cent, les imprimés ont moins de chance de réussir. L'accès à cet outil reste un luxe, même en milieu urbain. Les rares presses rurales qui ont vu le jour isolément ont cessé d'apparaître pour plusieurs raisons:

- la qualité des revues;
- le contenu qui ne répond pas souvent aux attentes des lecteurs;
- le manque de moyens et le faible niveau des rédacteurs alphabétisés qui ont contribué à la disparition de la presse rurale.

Nonobstant tout ce qui a été dit plus haut, force est de saluer et de reconnaître l'initiative de quelques organismes, ONG et projets de développement qui ont compris que, pour atteindre et convaincre une population majoritairement analphabète, il fallait avoir recours à certains outils/moyens de communication qui facilitent la transmission des idées nouvelles, même si la plupart du temps, l'introduction de ces outils audio-scripto-visuels n'a pas été très bien préparée, par manque de réflexions stratégiques en matière de démarche communicative.

Etant donné que toute action de communication (message envoyé) a une incidence positive ou négative sur le récepteur, il faut souligner que d'importants efforts ont été enregistrés çà et là en matière d'IEC. On peut noter entre autres:

- la lutte contre le paludisme, les JNV (journées nationales de vaccination);
- la lutte contre la propagation du VIH, et les MST;
- l'espacement des naissances;
- l'hygiène et l'assainissement;
- l'accès aux soins de santé;
- les risques et conséquences des mariages précoces;
- l'éducation de la petite fille, etc. pour ce qui est du secteur de la santé.

Mais on découvre aussi des situations véritablement cocasses, comme celle que rapporte le Consultant et qui concerne la Division de l'information et d'éducation pour la santé (DIEPS) qui dispose d'un équipement important et de qualité qui lui aurait permis d'accomplir la mission; malheureusement, ce matériel «dort tranquillement» dans un bureau (sans climatisation) où il n'est pas du tout exploité malgré la bonne volonté des agents, cela en raison de la situation économique du pays, dit-on. Une série de scénarios est restée au fond du tiroir par manque de moyens financiers et logistiques. Un laboratoire photo couleur équipé n'a jamais fonctionné.

Mais on rencontre aussi des actions et des initiatives originales et efficaces. Il en est ainsi de CARE International (secteur santé) qui a installé et équipé six hangars ou kiosques avec des projecteurs vidéo, des écrans, des magnétoscopes et une sonorisation de qualité au niveau des autogares (Wadata, Dosso, Konni, Badaguichiri, Balleyara et poste frontalier de Makolondi). Il s'agit de faire visionner des films sur le Sida et de distribuer des brochures à ceux qui partent peu de temps avant leur embarquement pour la côte. D'autres méthodes consistent à aller de village en village pour faire des projections, et même jusque dans les pays d'accueil de ceux qui sont partis pour les sensibiliser. Le contenu des supports est déterminé par le Projet et le programme SIDA. La production et la reproduction se font chez les artistes et les imprimeurs.

Les artistes en la matière sont confrontés à de sérieux problèmes techniques, organisationnels et financiers. Les non professionnels envahissent le marché tandis que les informaticiens «détruisent» le métier du graphiste.

LA PRODUCTION

Le contenu des différents outils de communication de proximité sont généralement conçus et choisis par les institutions, projets

ou organismes qui les utilisent plus tard et ce, conformément à leurs approches, leurs objectifs et les axes stratégiques qui sous-tendent la philosophie de l'intervenant.

Certains identifient d'abord les besoins à la base; d'autres partent du simple constat ou d'une idée sur un ou plusieurs thèmes. Le choix du type de message et du canal de transmission relève souvent de l'organisation qui finance le coût de la production, ou lance la commande à l'étranger (FAO, CESAO). C'est à partir des esquisses de dessins ou une histoire sous forme de scénario que le message est élaboré avant d'être apporté à l'artiste (graphiste, peintre, dessinateur) qui reprendra les images de façon artistique et plus pédagogiques pour rendre le message plus clair. Une fois amendée et corrigée, la maquette finale est amenée chez l'imprimeur pour la reproduction et la multiplication. Du nombre d'exemplaires demandés, du format, des couleurs et des dessins utilisés dépendra le procédé d'impression.

Les photos sont tramées, ou scannées selon le cas, puis gravées avec les textes après une mise en page sur des plaques insolées qu'on place sur des machines de tirage offset. Lorsqu'il s'agit d'un imprimé en couleur, c'est la tri ou quadrichromie qui est utilisée après la séparation des couleurs. Concernant les outils visuels, un scénario est établi au départ; une fois découpé, on prévoit le budget nécessaire, on procède au repérage avant de tourner le film ou faire les prises de vues pour les photos, diapositives ou films fixes.

Les pellicules sont envoyées au labo photo pour développement et tirage et les rushes au studio pour le montage avant le produit final.

Les outils audio ont presque la même démarche: on a une idée, un thème qui sera développé, détaillé et traduit en message éducatif ou émission de sensibilisation. Lorsque les structures ne possèdent pas de moyens et de personnes qualifiées, elles font appel aux spécialistes. La reproduction et l'échange sont du ressort exclusif de ceux qui ont financé la production de ces outils.

Dans tout processus ou action de développement, la communication est et demeure indispensable, sinon incontournable, pour tous ceux dont la démarche ou la mission est d'apporter un plus au monde rural. On dit généralement «qu'il n'y a pas de développement sans changement de mentalité»; de ce seul fait, on peut affirmer que ce «changement» ne peut s'opérer qu'avec une approche utilisant la communication multimédia.

L'état des lieux à travers le pays au cours de la présente étude a permis d'identifier les structures de production de ces outils et des personnes chargées de les animer.

Structures de Production	Personnes Ressources	Profil
INDRAP (Institut national de recherche et d'animation pédagogique) - Niamey	- Zakari Mounkaïla, responsable adjoint imprimeur - Mato, graphiste - Nadaré, dessinateur - Magawata D., informaticien.	Diplôme en imprimerie Diplôme arts graphiques Autodidacte Diplôme arts graphiques et informatique
DAFA (Direction de l'alphabétisation et de la formation des Adultes) Niamey Tél.: 73.49.45 / 73.42.48	- Kalifa Lawali B. - Issaka Zakara - Ibrahim Sahabi	Diplôme arts graphiques Diplôme arts graphiques Diplôme arts graphiques
ORTN (Atelier de décor et de dessin)	- Boubakar - Dagra Koraou	Décorat. TV et Peinture Diplôme arts graphiques
FNUAP : Projet IEC / Population	- Gali Adam Fadjimata - Ibrahim	Journaliste Cameraman
CFPM (Centre de formation et de promotion musicale)	- Adamou Kapo, responsable du Centre	
ARN (Association des radio-clubs du Niger)	- M. Sidibé - Hassan Balla Keïta	Responsable, 38 ans d'expéri.
Mission catholique – Centre audiovisuel	- Achil Kow - Cécile	Responsable du Centre Producteur/Réalisateur d'émissions radio et TV
HKI (Hellen Keller International)	- Harouna Koché - Abou Kalla	
Village artisanal de Wadata – Niamey	- Balley Bako - Mme Haoua Altiné - Lawali Barma K. - Alousseïni Yayé - Issa Tahirou	Diplôme arts graphiques Peintre et déco. formé au CCCG Graphiste, diplômé Peintre autodidacte Peintre autodidacte
IPDR (Institut pratique de développement rural) – Kolo	- Amadou Illiassou - Aka Alassane - Moussa Boureïma K.	Imprimeur Graphiste diplômé Assistant formé sur le tas
CARE International, Projet SIDA	- Maazou Mahamane	Spécialiste en com. pour santé
Migration – Niamey	- Abdoulaye Hassane	Gestionnaire
CCFN (Centre culturel franco nigérien) – Niamey	- Alio Bizo - Idrissa Issoufou	Journaliste Technicien

Structures de Production	Personnes Ressources	Profil
--------------------------	----------------------	--------

Agence ANFANI – Niamey

Imprimerie Bon Béri

Imprimerie la Colombe

Agence Inter-Média

- M. Bakabé Mahamane

Journaliste

Atelier OSCAR des Arts

Atelier Labo Peinture

Atelier Beaux Arts

Atelier de Création Artistique

(17 portes Maradi)

Radio RJM

Maradi

- Boubacar Sidibé
- Maman Oumarou

Cameraman

Radio ANFANI

Maradi

- M. Boulama
- Fati Ousmane

Responsable
Animatrice

NIN (Nouvelle Imprimerie du Niger),
section de Maradi

M. Seydou

Diplôme en Imprimerie

OASIS des arts – face Sonibank –
Zinder, BP: 146 Tél.: 510.029

Arts-Peinture Décoration

– face rond-point ELF – Zinder

Chez Boubacar

– face PMI – Zinder

- Boubacar

Chez Sanda

– face villa Mamani Matamaey – Zinder

Chez Habibou Lay

– Quartier Walla – Zinder

Chez Yatara – Walla – Zinder

Chez Ojo – Service du Plan – Zinder

Chez Karim – Imprimerie – Zinder

Chez Attahir – CCFN – Zinder

Chez Kader Katoutou – Zinder

Structures de Production	Personnes Ressources	Profil
Ignali Polyvalent – Zinder		
Jimiraou CFPA – Zinder		
UICN – Union internationale pour la conservation de la nature) – Diffa	- Moustapha Abba Gana - Dado Aliga	Coordonnateur UICN
PADER (Projet de développement rural de Dosso)	- Daouda Tchindo	Responsable Cellule liaison recherche et vulgarisation
DDS (Direction départementale de la santé)	- Yagi Maï Aïki - Boukari	Coordonnateur PEV Artiste peintre dessinateur
Atelier de peinture	- Souleymane - Djibo et Zakou	
PRIVAT (Projet participatif de renforcement des institutions villageoises) Tahoua	- Cherifatou Ocquet et Boubacar	Responsable Cellule animation formation Agro-pastoraliste
PDRT (Projet de développement rural de Tahoua)	- Seyni Abdou	Agronome
IPDR (Institut pratique de développement rural) Tillabéry	- Aka Alhassane - Amadou Illiassou	Graphiste Imprimeur

A ce tableau, il convient d'ajouter les troupes théâtrales dans chaque région du pays qui réalisent des programmes diffusés sur les antennes régionales de l'ORTN et ANFANI. En tout état de cause, les 510 animateurs des radio-clubs, l'association des clubs traditionnels, le relais des paysans pilotes, la multitude de FADA, même dans les villages, sont des créneaux et des atouts efficacement exploitables dans la transmission des messages en direction des acteurs à la base. La majorité des utilisateurs de ces outils de communication de proximité ont reçu des rudiments de formation, nécessairement à compléter. L'enquête a permis d'établir une hiérarchisation des outils en fonction du choix et de la préférence des acteurs à la base par région et par groupe d'acteurs. L'enquête s'est basée sur un échantillon de 162 personnes, dont 50 femmes.

- 1. La télévision communautaire:** elle permet de voir ce qui se passe ici et ailleurs, de suivre des films, des documentaires, le sport dont la lutte traditionnelle, les expériences qui ont réussi dans les autres régions, etc.

- 2. La radio (émissions radiophoniques) et émissions publiques:** à cause de son accès facile, elle aborde des thèmes qui intéressent tout le monde (chronique sanitaire, désertification, techniques agricoles, avis et communiqués (*sanarwa*); La présence des stations régionales et d'autres radios privées ou rurales abordent les sujets qui touchent de près la communauté. Cela donne une possibilité de réagir (feed-back) au besoin, etc.

- 3. La vidéo éducative «Gani Yahiji»** (mieux voir qu'entendre). La présence de cette vidéo, même dans les villages des clubs vidéo gérés par des projectionnistes privés, a permis de se familiariser avec cet outil. Les projets qui utilisent la vidéo gagnent la confiance des participants car ils donnent des idées et des connaissances nouvelles aux villageois lorsque ceux-ci sont filmés, qu'ils voient leurs propres images projetées de village en village, etc.

- 4. Le théâtre (jeux de rôle, sketches):** à cause de son caractère divertissant, le théâtre éduque, moralise, critique et fait rire. Il est joué par les membres de la communauté, on peut le jouer dans plusieurs villages, il attire l'attention des gens sur des sujets précis, il mobilise beaucoup de personnes.

- 5. Les affiches, boîtes à images, pagivoltes et autres imprimés:** ils captent l'attention des gens, détendent l'atmosphère, suscitent des réactions, des débats, on peut les garder au village pour les réutiliser au besoin, etc.

DEUXIÈME PARTIE

**SYNTHÈSE DES
RENCONTRES RÉGIONALES
SUR LES BESOINS
EN COMMUNICATION**

INTRODUCTION

La communication est sans doute l'une des grandes questions de notre temps. Aujourd'hui et à la faveur de la mondialisation, les enjeux stratégiques et économiques qu'elle présente sont incommensurables: d'une part, parce que la communication permet avant tout de prendre des décisions qui, de plus en plus, ne relèvent plus de l'intuition ou du simple bon sens et, d'autre part, parce que – par les connaissances qu'elle induit – elle crée les conditions d'une intégration progressive des communautés.

C'est pourquoi, depuis bientôt un an, le Niger s'est engagé – avec l'appui financier du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) – dans la mise en œuvre d'une politique nationale de communication pour le développement (PNCD) dont l'objectif est de prendre en compte les véritables préoccupations des populations des aires agro-pastorales autant dans le choix et la définition de leurs propres objectifs de développement que dans la réalisation des options d'une communication adaptée à leurs exigences et à leurs besoins.

Dans les faits, la démarche n'est pas nouvelle dans la mesure où, au lendemain de l'indépendance déjà, les autorités de la 1^{ère} République avaient initié et expérimenté une politique qui faisait de l'homme nigérien le moyen et la fin du développement, politique qui s'appuyait essentiellement sur la participation populaire.

Dans le schéma préconisé, les autorités de l'époque avaient privilégié les lignes de force de l'animation, de la coopération et de l'information pour soutenir et promouvoir l'économie à travers une modernisation des modes de production du monde rural, la vulgarisation de thèmes techniques, la valorisation des langues nationales et, à travers les radios clubs, la verbalisation collective de messages plus adaptés aux différentes ambiances orales

La création d'un Commissariat général de la promotion humaine participait de cette logique politique qui mettait l'homme nigérien au centre de toutes les actions de développement. C'était cela l'idéal de la société de développement conçue dès l'origine, c'est-à-dire pendant les années 60; c'était comme le substratum de toutes les

options du Niger en matière de création de richesse, d'amélioration des conditions de vie et d'éducation politique des populations afin que, conscientes des enjeux de la post-colonisation, celles-ci puissent assumer le devenir de leur pays.

En eux-mêmes, les objectifs de ce projet de société étaient nobles en tant qu'ils s'inscrivaient dans une dynamique réflexive, prospective, transversale et interactive:

Réflexive parce que les autorités de la 1^{ère} République ont mis à contribution les trois premières années de l'indépendance pour réfléchir, analyser, concevoir et décider – par l'entremise d'un plan intérimaire – des actions à entreprendre pour engager le Niger et son peuple dans le combat contre les aléas du sous-développement;

Prospective parce que leur souci était d'inscrire ces actions dans la durée (Perspectives décennales 1964 – 1973), d'assurer leur visibilité, d'apprécier le degré de leur cohérence et de mesurer la pertinence de leur cadrage en termes d'impact et d'évaluation formative. Pour conférer une plus grande efficacité à cette politique, les pouvoirs publics avaient décidé également de promouvoir l'organisation administrative et politique (réforme de 1964) pour rapprocher non seulement l'administration des administrés, mais pour favoriser surtout les conditions d'une meilleure homogénéisation des zones de développement. Une telle démarche pouvait évidemment aider à la résolution des problèmes de développement si les hommes politiques n'avaient dévié le projet de société de ses objectifs, et si l'énergie des populations n'avait été canalisée dans le moule réducteur de la pensée unique;

Transversale parce que, lieu de connaissances par excellence, la communication se situe à la confluence des neurosciences, des sciences cognitives et donc du cerveau (langage, mémoire, traitement des images...), et de la technique, c'est-à-dire des machines et des sciences sociales;

Interactive parce que la communication pour le développement est essentiellement orientée vers les activités de terrain et que, généralement, tous les acteurs de développement à la base sont, chacun dans son domaine, des communicateurs avisés.

Aujourd'hui, la politique nationale de communication pour le développement que l'on envisage de promouvoir correspond à l'évolution et aux exigences de la société nigérienne dont l'ancrage démocratique peut être considéré, depuis la Conférence nationale des années 90, comme un atout majeur, avec la multiplication notamment des espaces de liberté, la diversification du paysage politique, le foisonnement des médias, le renforcement des capacités institutionnelles des organisations paysannes et de la société civile, etc.

Les conditions semblent donc réunies pour engager les populations dans la réalisation de leurs propres objectifs, en remisant les concepts désuets *du développement pour ou du développement avec* pour promouvoir les notions plus prégnantes de l'autopromotion et du développement à la base.

Pour asseoir les bases de telles options, le Gouvernement nigérien, la FAO et l'UNICEF ont décidé, dès 1997, de mettre en commun leurs efforts pour élaborer l'ossature d'un projet de politique de communication pour le développement.

Après un inventaire systématique des besoins en communication des différentes régions du Niger consigné dans une dizaine d'études sectorielles et thématiques (radio, presse écrite, télévision et vidéo, technologies de la communication, communications institutionnelle, gouvernementale et traditionnelle, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, la formation, etc.), les enquêtes de terrain qui en ont précisé les contours, le projet de PNCD en est aujourd'hui à la phase de validation.

Ainsi, du 3 août au 12 septembre 2001, une équipe conjointe Ministère de la communication/partenaires FAO-UNICEF a sillonné le Niger pour recenser les besoins en information et communication des populations de toutes les régions et débattre de la problématique de la communication pour le développement avec les cadres des services techniques décentralisés et déconcentrés, les représentants des organisations non gouvernementales, les associations de la société civile, etc.

I. LA RÉGION D'AGADEZ

Située au nord du Niger, la région d'Agadez est un carrefour important entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne. Fief des sociétés minières, la région est connue pour ses beaux sites historiques et touristiques, notamment le désert du Ténéré.

A - LES PROBLÈMES DE DÉVELOPPEMENT ET LES SOLUTIONS ENVISAGÉES

LES PROBLÈMES LOCAUX ET RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT

Les contraintes:

- phénomène de la désertification;
- enclavement interne et externe;
- éloignement de certaines localités à potentiel;
- coût élevé des matériaux;
- émigration des populations rurales;
- insuffisance des points d'eau;
- pauvreté des sols;
- faible pluviosité;
- mode de gestion traditionnelle de l'espace pastoral;
- problèmes d'appropriation des terres irrigables;
- salinité des eaux et sols;
- absence d'institutions fiables de commercialisation des produits agro-pastoraux;
- pratique illégale de chasse;
- prédominance du commerce informel.

Les atouts:

- potentialités pour la verrerie et la fibre optique et les composants électroniques;
- importantes réserves minières;
- cheptel important;
- carrefour commercial;
- potentialités touristiques;
- importantes réserves d'eaux souterraines;
- importantes terres fertiles (l'Irazher);
- existence de sociétés minières.

Les solutions envisagées:

- promouvoir une agriculture durable et productrice de revenus;
- assurer la sécurité alimentaire;
- promouvoir des formes d'organisation autonomes des producteurs;
- accroître le taux de scolarisation en milieu rural et urbain;
- encourager la scolarisation de la jeune fille en milieu rural;
- rapprocher au mieux les écoles des centres des résidences des populations et réduire les taux de déperdition, notamment en milieu rural;
- développer l'alphabétisation des adultes et la post-alphabétisation;
- préserver et développer les valeurs culturelles et sportives chez la jeunesse;
- améliorer l'état de santé de la population de la région à travers les objectifs intermédiaires;
- rapprocher les populations des centres de santé;
- améliorer l'accessibilité à tous les niveaux de centres de santé et des structures de référence;
- accroître les moyens matériels, financiers et humains de différentes structures sanitaires;
- organiser la participation communautaire dans la prise en charge des soins médicaux;
- augmenter la couverture vaccinale;
- contrôler le respect de textes réglementaires et conventions signés entre l'Etat et les titulaires des permis de recherche et/ou d'exploitation;
- intégrer la dimension environnementale dans les activités des sociétés minières;
- favoriser la relance des activités touristiques et artisanales;
- organiser et dynamiser l'activité commerciale et industrielle;
- soutenir la production et la création d'emplois;
- relancer le secteur bancaire;
- doter la région en réseaux routier et aérien fiables;
- améliorer le taux de maillage des points d'eau;
- redéfinir le rôle de l'administration centrale;
- recentrer la fonction d'appui/conseil et d'assistance aux populations.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT:

- assurer la sécurité alimentaire;
- préserver et développer la culture de la paix;
- améliorer la performance du système éducatif;
- améliorer les prestations sanitaires;
- relancer les activités touristiques et artisanales;
- préserver et restaurer l'environnement.

LES OBJECTIFS DE LA RÉGION EN MATIÈRE DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Ces objectifs portent sur les secteurs prioritaires tels que:

- la culture de la paix;
- le développement rural;
- l'amélioration des cadres de vie;
- la protection de l'environnement.

B - LES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION MENÉES DANS LA RÉGION

LES DOMAINES D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Il s'agit essentiellement du développement rural, du secteur social, de l'ossature économique et des infrastructures qui l'accompagnent ainsi que des mécanismes institutionnels, juridiques et politiques organisant le cadre d'exécution des politiques sectorielles.

L'INVENTAIRE

1. Equipements de télécommunication

1. Stations terriennes:

- Agadez, diamètre: 11,8 m;
- Bilma, diamètre: 7,3 m;
- Arlit, diamètre : 7,3 m.

2. Faisceaux hertziens:

- Agadez st. – Agadez Mux
- Agadez st. – Az radio régionale
- Agadez st. – Ingall TFM
- Agadez st. – Arlit TV FH
- Arlit OPT – Madewela FH 632
- Bilma-Dirkou FH 632 (1+1)

3. Téléphonie rurale:

- El-Mecki
- Tabelot
- Timia
- Iférouane.

4. Centraux téléphoniques:

- Agadez Penta
- Arlit CP 100 Y

2. Equipements de radio

ORTN

- Studio + équip. de production:
- 1 émetteur 1 kW à Agadez; – 1 émetteur 10 w à Bilma
- 1 émetteur 100 w à Arlit

Privées

- 1 émetteur: 500 w à Az;
- studio

Communautaires

- Iférouane;
- In'Gall;

BLU (Réseau important)

3. Equipements de télévision

ORTN: diffusion:

- émetteur: 10 kW Az; – émetteur: 100 w à Ingall;
- émetteur: 1 kW Arlit; – émetteur: 10 w à Bilma.

Centres de réception communautaire TV (réseau dégradé)

Communication d'entreprise privée

4. Informatique et Internet

(peu développé, absence de nœud local de connexion)

5. Presse écrite

- ALAM Parution irrégulière
- Aïr – Santé – Info.

6. Presse rurale

- ALBIRICHINKOU Parution irrégulière

7. Outils de communication de proximité

- Banderoles, pagivoltes, boîtes à images, photo-album-camera, TV, radios, diapo-langage, films, cassettes audio...

9. Outils de communication traditionnelle

- Chants, théâtres populaires, théâtres de marionnettes, récits et proverbes du terroir, visites inter-villageoises, marchés locaux.

10. Outils de communication institutionnels

- Réunions ou rencontres; séminaires, journées de réflexion, d'étude ou d'information, bulletins de liaison, nouvelles technologies.

C - LES PROBLÈMES INSTITUTIONNELS ET LES BESOINS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DANS LA RÉGION

LES CONTRAINTES:

- vétusté des équipements des télécommunications;
- caractère encore marginal de l'utilisation des équipements informatiques et de l'Internet;
- insuffisance des émissions de la station régionale de l'ORTN et de la Radio nomade, tant sur le plan qualitatif que par leur portée spatiale;
- coût élevé des appareils et dénuement total des populations;
- double emploi constaté dans les activités des projets dans la région;

- confusions créées au niveau des communautés par les différences d'approches et les contenus des programmes de communication des différents intervenants;
- problèmes de maintenance de ces radios;
- insuffisance des moyens financiers mobilisés par les radios communautaires;
- inexistence de la presse écrite dans la région;
- faiblesse des moyens d'exploitation;
- inexistence d'infrastructures propres et appropriées pour les radios communautaires;
- incapacité des radios communautaires à s'autofinancer;
- manque de formation du personnel;
- dysfonctionnement dans les structures de gestion;
- absence de textes législatifs spécifiant les radios communautaires et les radios privées (règlements fiscaux).

LES BESOINS EXPRIMÉS:

- la modernisation, l'extension et l'accessibilité aux réseaux de télécommunication;
- l'extension de la couverture TV;
- la valorisation des langues nationales;
- la mise à disposition d'un personnel qualifié et en nombre suffisant;
- la dotation des radios en matériels de production adéquats;
- la revitalisation des radios communautaires;
- la consolidation de la liberté de la presse;
- une plus grande autonomie à la radio régionale en matière de gestion, de production et de diffusion;
- la revitalisation de la presse rurale;
- le renforcement de l'environnement lettré;
- la création d'unités de production des outils de communication de proximité.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

À L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT:

- la réhabilitation et la modernisation des infrastructures de télécommunication;
- l'accessibilité de la région aux équipements informatiques;
- la création d'un cadre régional d'harmonisation et d'orientation des plans de communication de l'ensemble des intervenants (projets, acteurs de développement);
- l'implication des populations dans l'élaboration d'un Plan de communication communautaire;
- la réhabilitation des centres de réception TV communautaires;
- une subvention pour les radios privées, en l'occurrence Nomade FM Agadez;
- la création d'un cadre légal de suivi des radios communautaires;

- l'élaboration d'un statut juridique spécifique aux radios communautaires;
- la dynamisation des campagnes d'alphabétisation et de post-alphabétisation.

À L'ATTENTION DES RESPONSABLES DE L'ORTN:

- l'extension de la couverture radiophonique et télévisuelle à l'ensemble de la région;
- la dotation de la station régionale en moyens logistiques et financiers, en sources d'énergie de substitution en adéquation avec ses missions;
- le renforcement des moyens de production et de diffusion de la station locale;
- le renforcement des capacités professionnelles du personnel de la radio régionale;
- la diffusion des émissions des radios-clubs par la station régionale et les radios communautaires;
- l'augmentation du temps d'antenne de la radio régionale.

À L'ATTENTION DES SOCIÉTÉS MINIÈRES:

- s'investir davantage en vue d'une plus grande implantation des outils de communication dans la région.

À L'ATTENTION DES PARTENAIRES:

- renforcer la capacité professionnelle du personnel des radios communautaires;
- utiliser les radios communautaires pour la diffusion de leurs programmes d'information et de sensibilisation;
- favoriser l'émergence de journaux en langues locales.

À L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS:

- pérenniser les radios communautaires en développant un partenariat convergent avec les partenaires au développement.

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

À L'ATTENTION DE L'ÉTAT ET DES PARTENAIRES:

- accélérer la mise en œuvre des engagements pris par les accords de paix (Ouagadougou, Alger, N'Djamena) pour assurer le financement des projets et programmes, en mettant l'accent sur l'aspect «*Plans de communication*»;
- accélérer l'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds sur le développement à moyen terme de la zone pastorale.

II. LA RÉGION DE DIFFA

Arrosée par le lac Tchad et la Komadougou et située à l'est du Niger, la région de Diffa est limitée à l'est par le Tchad, au sud par le Nigéria, au nord par la région d'Agadez et à l'ouest par la région de Zinder.

Aujourd'hui, plus de 55 pour cent du territoire de la région est affecté par le processus du phénomène de désertification accentuant la raréfaction de la principale ressource énergétique locale (le bois) et la baisse des ressources régionales en eaux souterraines.

A - LES PROBLÈMES DE DÉVELOPPEMENT ET LES SOLUTIONS ENVISAGÉES

LES PROBLÈMES LOCAUX ET RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT

Les contraintes:

- ensablement;
- émigration des populations rurales;
- non diversification des ressources énergétiques;
- enclavement interne et externe;
- insuffisance des infrastructures et équipements socio-économiques;
- faiblesse de l'organisation coopérative;
- insuffisance de l'encadrement;
- mauvaise fréquentation des écoles et des centres d'alphabétisation;
- dégradation du couvert végétal;
- pauvreté des sols;
- faible pluviosité;
- mode de gestion traditionnel de l'espace pastoral;
- problème d'appropriation des terres irrigables;
- insuffisance des carrières;
- manque d'assainissement des centres urbains;
- salinité des eaux et des sols;
- faible taux de fécondité.

Les atouts:

- importantes superficies irrigables;
- existence d'importantes réserves en eau;
- cheptel important;
- sable fin de Tall;
- réserves pétrolières considérables;
- importantes superficies de pâturage;
- gommeraies et doumeraies;
- natron;
- ressources en matière de carrières (Djadjiri).

Les solutions envisagées:

- promouvoir l'utilisation des énergies de substitution au bois;
- améliorer la régénération des formations naturelles;
- accroître le taux de scolarisation;
- valoriser les langues nationales à travers le renforcement de l'environnement lettré;
- accroître la fréquentation des formations sanitaires;
- intensifier la lutte contre les maladies endémiques et épidémiologiques;
- contribuer à la mise en œuvre de la planification familiale;
- renforcer les activités génératrices de revenus;
- promouvoir la capacité des organisations paysannes;
- promouvoir l'épargne régionale;
- promouvoir le secteur privé.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT

- assurer la pérennité des ressources et l'équilibre des écosystèmes;
- préserver et restaurer l'environnement;
- améliorer la performance du système éducatif;
- améliorer les conditions de vie des populations;
- améliorer le système de prestations sanitaires;
- réduire la pauvreté.

LES OBJECTIFS DE LA RÉGION EN MATIÈRE DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les objectifs de communication portent en général sur les thèmes fédérateurs du développement régional et local. Il s'agit de mobiliser les différents acteurs pour:

- préserver, restaurer et conserver l'environnement;
- promouvoir la culture de la paix en favorisant un dialogue intra et inter-communautaire, et entre les communautés et les autorités;
- améliorer le système de prestations sanitaires;
- participer à l'amélioration de la performance du système éducatif;

- soutenir les initiatives et actions en faveur de la lutte contre la pauvreté.

B - LES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION MENÉES DANS LA RÉGION

Les résultats de l'enquête sur les besoins en communication et les débats lors de l'atelier régional ont révélé que les activités de communication portent en général sur:

- l'environnement;
- la santé;
- l'éducation;
- l'économie;
- l'administration déconcentrée et décentralisée.

LES DOMAINES D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les activités de communication portent essentiellement sur **la santé, l'environnement et les activités génératrices de revenus.**

L'INVENTAIRE

Dans les années 80, la région de Diffa disposait de moyens appropriés de communication. A cette époque, elle était dotée d'un équipement moderne dont une station terrienne, qui a contribué à:

- l'implantation d'un centre de diffusion TV;
- l'amélioration de l'écoute radiophonique;
- la mise en place d'un réseau de télévision communautaire.

En outre, il a été entrepris à partir de 1988 un vaste programme de régionalisation qui a permis à la région de disposer d'une radio régionale dès novembre 1994. Cette radio diffuse un programme quotidien de quatre heures d'informations, de sensibilisation et de distraction des populations locales.

Aujourd'hui, l'implantation de deux radios communautaires *Tin-Touma* à N'Gourti et *Dilleram* à N'Guigmi ainsi que la radio privée *Anfani* à Diffa ont largement favorisé la diversification des pôles d'intérêt en matière de communication pour le développement.

Il faut adjoindre la structure de communication multimédia du Programme d'appui au développement local (PADL) de N'Guigmi avec une station terrienne, deux faisceaux hertziens et un taux appréciable de lettrés en arabe.

L'inventaire

1. Equipements de télécommunication

1. Station terrienne

- DFFA, diamètre 11,8

2. Faisceaux hertziens

- Diffa ST- Diffa MUX
- FH 632 (1+1)
- Diffa Mux – N'guigmi
- MUX (1+1)
- Geskéroou – Bosso
- Ligne aérienne Diffa – Maïné
- Ligne aérienne Diffa – Goudoumaria

3. Central téléphonique

- CP 400 M

2. Equipements de radio

ORTN	1 émetteur FM (1 kW) à Diffa 1 émetteur FM (100 w) à N'guigmi 1 émetteur OM (100 w) à Maïné
Privée	1 émetteur FM (1 kW) à Diffa (Anfani)
Communautaire	1 émetteur FM (60 w) à N'Gourti 1 émetteur FM (60 w) à N'Guigmi

3. Equipements de télévision

ORTN	1 émetteur (10 kW) à Diffa 1 émetteur (100 w) à N'Guigmi 1 émetteur OM (100 w) à Maïné
Privée	0
Communautaire	0
Centres de télévision communautaire	Réseau dégradé
Vidéo	Très peu développée
BLU	Disponible au niveau de certains services techniques, projets et forces de défense et de sécurité.

4. Informatique et Internet

Il existe des équipements informatiques et Internet dans la région, notamment dans les projets.

5. Presse écrite

Inexistante, absence de circuits de distribution et de structures de diffusion

6. Outils de communication de proximité

Diapositives, vidéo, affiches, livrets, fiches, dépliants, albums photos, pagnes et	Peu développés et souvent inadaptés
---	-------------------------------------

tee-shirts, calendriers
et casquettes.

7. Espaces de communication

Lieux de culte, courses hippiques,
marchés, fêtes traditionnelles
(éleveurs, pêcheurs...), écoles,
foyers de jeunes, cérémonies
religieuses (baptêmes, mariages..)

Adaptés aux us et coutumes
et assez exploités

8. Outils de communication institutionnels

Séminaires, réunions, ateliers,
bulletins de liaison, NTICs,
voyages d'étude etc.

Très développés
Peu développés

9. Outils de communication traditionnelle

Théâtre populaire, chants,
récits, proverbes du terroir,
visites inter-villageoises

Assez exploités

C - LES PROBLÈMES INSTITUTIONNELS ET LES BESOINS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DANS LA RÉGION

LES CONTRAINTES:

- l'inadaptation des contenus et programmes des médias aux besoins en communication de développement;
- l'insuffisance de l'encadrement, et donc de la formation;
- la vétusté des infrastructures et équipements en moyens d'information, de communication et de télécommunications;
- la faible couverture des aires de diffusion des médias;
- le fort taux d'analphabétisme;
- la faible desserte de la région en presse écrite et en moyens d'impression;
- la faible implantation des NTIC;
- l'inexistence de centres de télévisions communautaires;
- l'absence d'une télévision régionale.

LES BESOINS EXPRIMÉS:

- une plus grande autonomie de gestion et programmes à la radio régionale de l'Office de radiodiffusion et télévision du Niger (ORTN);
- l'installation d'émetteurs pour couvrir l'ensemble de la région;
- la modernisation des matériels de la télévision nationale;
- l'implantation d'une télévision régionale;
- le développement des structures de télécommunications;
- la poursuite de l'implantation des radios communautaires;
- le renforcement des compétences des cadres en matière de communication;
- le développement de la presse écrite en langues nationales et en français;

- la pénétration des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) en milieu rural;
- la création d'un centre régional de formation et de production des outils de communication de proximité;
- la création de centres villageois de lecture;
- la réhabilitation des centres de télévision communautaire.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

À L'ATTENTION DES RESPONSABLES DES MÉDIAS:

- que le contenu des programmes des médias soit conforme aux attentes et aux préoccupations des populations;
- que les intervenants maîtrisent les langues en usage dans la région;
- que les organes de presse publique et privée diffusent des informations de qualité conformes aux besoins des populations en vue de leur épanouissement.

À L'ATTENTION DU COMITÉ DE PILOTAGE DES RADIOS COMMUNAUTAIRES:

- veiller à l'équilibre régional dans l'implantation des radios communautaires;
- aider les radios communautaires à mieux s'organiser aux plans de la gestion, de la formation et à travers des mesures institutionnelles;
- attirer l'attention des associations à s'impliquer davantage dans la gestion en vue de la pérennisation de ces radios communautaires;
- que les animateurs et journalistes des radios de proximité bénéficient sur place d'une formation adéquate.

À L'ATTENTION DES BAILLEURS DE FONDS:

- appuyer la mise en place d'infrastructures permettant le développement des NTIC dans la région de Diffa.

À L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT:

- que le plan de communication pour le développement régional soit intégré au dispositif du document de Stratégie de la réduction de la pauvreté (DSRP) pour concrétiser les objectifs de communication des populations locales.

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

À L'ATTENTION DE TOUS LES PARTENAIRES:

- que tous les acteurs privilégient une approche qualitative et participative visant la responsabilisation du paysan en vue de son auto-promotion;
- que les projets annoncés soient réalisés conformément aux vœux des populations et avec elles.

III. LA RÉGION DE DOSSO

Encastrée entre la région de Tillabéry à l'ouest, la République du Bénin au sud-ouest, la République fédérale du Nigéria au sud-est et la région de Tahoua à l'est, Dosso s'étale sur une superficie de 31000 km² au sud-ouest du pays.

Elle constitue la principale porte d'entrée au Niger des convois et marchandises en provenance du port de Cotonou.

A - LES PROBLÈMES DE DÉVELOPPEMENT ET LES SOLUTIONS ENVISAGÉES

LES PROBLÈMES LOCAUX ET RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT

Les contraintes:

- inexistence d'institutions bancaires formelles;
- dessèchement et/ou dégradation des écosystèmes;
- utilisation concurrentielle de l'espace entre l'agriculture et l'élevage;
- accentuation de l'érosion éolienne;
- ensablement des bas-fonds, mares, cuvette du fleuve et affluents;
- appauvrissement des terres;
- irrégularité des activités de pêche;
- assèchement des eaux de surface;
- disparition du couvert végétal (défrichements);
- profondeur très élevée des nappes;
- coûts élevés des ouvrages hydrauliques;
- difficultés d'accès à l'eau dans certaines zones;
- manque d'entreprises intervenant dans le secteur;
- manque de structures d'encadrement dans le secteur hydraulique au niveau des arrondissements;
- vétusté des équipements des secteurs secondaire et tertiaire;
- faiblesse du pouvoir des ménages;
- forte dépendance énergétique vis-à-vis du Nigéria;
- la proximité de la capitale Niamey, qui ne favorise pas l'installation de certaines institutions de développement dans la région;

- la perméabilité des frontières qui limite la maîtrise des importations et des exportations, et favorise la fraude;
- l'extrême pauvreté des populations de la région;
- l'informalisation très poussée de l'économie régionale;
- les coûts élevés des intrants et des pièces de rechange;
- les coûts élevés de l'énergie;
- les difficultés d'approvisionnement en matières premières et en pièces de rechange;
- l'importation des produits étrangers par fraude;
- le manque d'infrastructures artisanales adéquates;
- l'inorganisation des artisans;
- l'inadaptation de la fiscalité;
- l'insuffisance et le mauvais état des voies de communication;
- la dégradation de certains sites;
- l'absence d'agences de voyage;
- l'état de dégradation avancée du réseau;
- l'enclavement des centres ruraux;
- le niveau très faible du revenu de la population;
- la réticence des parents d'élèves pour la scolarisation des jeunes filles;
- la forte croissance de la population en âge d'aller à l'école (18 pour cent);
- l'insuffisance du financement de l'éducation;
- le faible taux de couverture sanitaire;
- l'insuffisance du personnel qualifié;
- la non généralisation du recouvrement des coûts de santé au niveau de toutes les structures;
- l'insuffisance des moyens d'intervention;
- l'insuffisance notoire des ressources humaines en matière culturelle;
- le manque de moyens;
- le manque d'installations sportives dans la majorité des établissements scolaires;
- le manque d'ouvrages pédagogiques;
- l'état de délabrement avancé des infrastructures sportives et culturelles;
- la précarité et un important déficit en logements décents dans la région;
- la précarité de l'habitat du fait de la cherté des matériaux de construction;
- la paupérisation du monde rural;
- l'absence de viabilisation des terrains;
- l'inexistence d'infrastructures en matière d'assainissement.

Les atouts:

- expérience pilote en matière de décentralisation;
- énormes potentialités naturelles;
- position géographique favorable;
- richesses touristiques variées;
- dynamisme de certaines organisations paysannes.

Les solutions envisagées:

- accroître les productions agro-sylvo-pastorales;
- accroître le taux de réalisation des investissements des collectivités territoriales;
- atteindre les taux de couverture des besoins sociaux essentiels des populations;
- créer des unités de transformation des produits agro-pastoraux;
- désenclaver la région par la construction de routes;
- doter les grands centres urbains d'un schéma directeur d'urbanisme et d'assainissement;
- doter la région d'un schéma directeur de développement régional (SDDR);
- créer une institution financière de crédit pour soutenir le développement régional;
- maîtriser la croissance démographique;
- améliorer le statut socio-économique, juridique et politique de la femme;
- renforcer le cadre juridique pour la survie, la protection et le développement de l'enfant et des personnes handicapées;
- renforcer l'environnement lettré en milieu rural;
- promouvoir la culture populaire et encourager les initiatives locales;
- promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
- renforcer l'efficacité de l'administration;
- aménager les parcours pastoraux;
- promouvoir l'agro-industrie;
- faciliter l'accès aux énergies nouvelles et renouvelables;
- développer les filières industrielles.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT:

- créer un environnement favorable aux investisseurs locaux et étrangers;
- rechercher la sécurité alimentaire par la diversification et la valorisation des productions agro-sylvo-pastorales;
- réduire la dépendance de l'économie régionale vis-à-vis de l'extérieur;
- gérer rationnellement les ressources naturelles;
- développer les échanges inter et intra régionaux;
- encadrer les opérateurs économiques pour mieux les préparer à l'intégration économique régionale;
- développer les activités préventives en matière de santé (lutte contre le paludisme et le SIDA, etc.);
- réaliser et réhabiliter les infrastructures et équipements socio-économiques de la région;
- développer l'éducation de base et l'alphabétisation;
- promouvoir et renforcer la sécurité et la justice sociales.

LES OBJECTIFS DE LA RÉGION EN MATIÈRE DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les objectifs assignés à la communication dans la région visent la participation active et consciente des différents acteurs aux initiatives et actions pour:

- promouvoir le développement rural;
- développer le secteur secondaire et tertiaire;
- aménager le terroir;
- améliorer le cadre de vie;
- soutenir le développement.

B - LES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION MENÉES DANS LA RÉGION

LES DOMAINES D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les activités de communication portent sur le développement rural, les secteurs secondaire et tertiaire, le développement social, l'aménagement du territoire et du cadre de vie, le soutien au développement.

3.2.2 L'INVENTAIRE

1. Equipements de télécommunication

Faisceaux hertziens

- Niamey-Dosso FH665 (2+1);
- Dosso-Dosso Mux FH 665 (2+1);
- Dosso Koté-Koté Bénin (Panafitel) SPAR 2000 (1+); Vétustes
- Koté-Koté Gaya Farinou RL2 – 400;
- Dosso – Dogon Doutchi D FH 665 (2+1);
- Dogon Doutchi – Dogon Doutchi D Mux FH 632

Centraux téléphoniques

- Dosso CP 400 M; Vétuste;
- Dogon Doutchi D CP 200 Z; Saturé;
- Gaya JISCOS 800 I Numérisé.

Téléphonie rurale

- Birni N'Gaouré; Date de 1994, nécessite une extension
- Dioundiou;
- Harikanassou;
- Kiota;
- Koygolo;
- Loga;
- Tibiri.

2. Equipements de radio

ORTN

- Equipement de studio
- 1 émetteur FM de 1 kW à Dosso et Doutchi.

Privées

- Fara'a 600 w et
- Souda 500 w.

Communautaires

- Douméga et Karinkadé

BLU

Réseau très important

3. Equipements de télévision

ORTN

- 10 kW à Dosso;
- 1 kW à Gaya et Doutchi.

Privées

0

Communautaires

0

CTVC

Réseau dégradé

4. Informatique et Internet

Pénétration timide

5. Presse écrite

Absente

6. Presse rurale

Disparition de la presse rurale

7. Outils

- Imprimerie régionale N'existe pas
- Limographe Hors d'usage

8. Outils de communication de proximité

- pagivoltes, boîtes à images, marchés et lieux de cultes, chants théâtres, etc.

9. Outils de communication traditionnels

- Chants, théâtres populaires, théâtres de marionnettes, récits et proverbes du terroir, visites inter-villageoises, marchés locaux.

10. Outils de communication institutionnels

- Assemblées villageoises, séminaires, rencontres, ateliers, nouvelles technologies, forums

C - LES PROBLÈMES INSTITUTIONNELS ET LES BESOINS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DANS LA RÉGION

LES CONTRAINTES:

- vétusté et obsolescence des infrastructures de télécommunication et des équipements d'émission de l'ORTN;
- absence de plans de communication dans les programmes, projets, ONG et structures de l'Etat;
- faiblesse du taux d'exécution des budgets alloués à la communication dans les structures où ils existent;
- faiblesse des moyens des radios;
- inexpérience et manque de professionnalisme de la majorité des animateurs et journalistes des radios privées;
- inaccessibilité de ces radios aux informations officielles;
- absence de statut juridique propre aux radios communautaires;
- absence d'outils de gestion appropriée pour les radios communautaires;
- léthargie, voire abandon, de ces radios en raison du manque d'équipements et de moyens matériels et financiers;
- insuffisance qualitative et quantitative de la production de la radio et de la télévision;
- absence quasi totale de la presse écrite dans la région, plus particulièrement les journaux en langues nationales;
- manque de coordination des actions de développement de la région.

LES BESOINS EXPRIMÉS:

- compléter la couverture radio et TV;
- augmenter le temps d'antenne;
- améliorer la prestation des programmes en langues nationales;
- poursuivre et intensifier l'implantation des radios communautaires;
- renforcer les capacités opérationnelles des radios régionales;
- promouvoir le développement des médias privés;

- réhabiliter la presse rurale;
- disposer d'une unité de production d'outils de communication de proximité;
- disposer d'une chaîne de télévision régionale.

RECOMMANDATIONS

À L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT:

- veiller à l'équilibre régional lors de l'implantation des radios communautaires dans le pays;
- institutionnaliser et exécuter de manière effective les plans de communication au sein des structures de l'Etat, ONG et projets;
- développer et moderniser les infrastructures de télécommunication;
- étendre la couverture radio et télévision;
- faciliter l'accès des radios privées aux informations officielles au même titre que les médias publics;
- libérer le Fonds d'aide à la presse;
- réhabiliter et étendre les centres d'écoute des télévisions communautaires;
- développer des radios privées;
- définir un cadre juridique propre aux radios communautaires;
- soutenir adéquatement les radios clubs pour leur permettre d'accomplir leur mission;
- développer la presse écrite, principalement en langues nationales.

À L'ATTENTION DES RESPONSABLES DE L'ORTN:

- doter la radio régionale de moyens suffisants pour lui permettre d'accomplir sa mission;
- augmenter le temps d'antenne de la station régionale;
- insérer des productions des radios clubs dans les programmes de la station régionale;
- produire et diffuser des émissions conformes aux besoins des populations et reflétant les réalités socioculturelles de la région;
- améliorer les prestations des journalistes et animateurs, principalement ceux en langues nationales.

À L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT, DU COMITÉ DE PILOTAGE DES RADIOS COMMUNAUTAIRES ET DES PARTENAIRES:

- soutenir les radios privées pour l'acquisition de moyens techniques plus performants et former des journalistes et animateurs;
- développer des radios communautaires dans la région de Dosso;
- mettre en place un système de gestion pouvant garantir la pérennité de ces radios.

IV. LA RÉGION DE MARADI

Couvrant une superficie de 38 500 km², la région de Maradi est située au centre-sud du Niger. Elle est limitée à l'est par la région de Zinder, à l'ouest par celle de Tahoua, au nord par la région d'Agadez et au sud par le Nigéria.

Maradi est la capitale économique du Niger.

A - LES PROBLÈMES DE DÉVELOPPEMENT ET LES SOLUTIONS ENVISAGÉES

LES PROBLÈMES LOCAUX ET RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT

Les contraintes:

- irrégularité et mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace;
- forte pression foncière;
- insuffisance de l'exploitation des terres irrigables (35 %);
- forte dégradation des sols dunaires du fait de l'érosion éolienne et hydrique;
- insuffisance de l'encadrement, avec un agent de base pour 53 villages (correspondant à 31 112 actifs agricoles);
- concurrence et juxtaposition de l'élevage avec les activités agricoles, d'où des rapports très tendus entre agriculteurs et éleveurs;
- pression foncière dans le sud de la région du fait que l'élevage pratiqué par les agro-pasteurs est confronté à un rétrécissement de l'espace;
- faiblesse de la couverture vaccinale depuis 1992, année à partir de laquelle la vaccination est devenue payante;
- dégradation des parcours;
- apparition et expansion d'espèces non appréciées;
- faiblesse des circuits d'approvisionnement en intrants zoovétérinaires;
- raréfaction, voire disparition pure et simple, de certaines espèces;
- feux de brousse très fréquents au niveau de la réserve de Gadabédji;

- ensablement accéléré des plans d'eau, particulièrement du lac de Madarounfa;
- connaissance insuffisante du contexte hydro-géologique des unités hydrauliques par manque d'études et de moyens de contrôle;
- manque de formation de la plupart des opérateurs économiques;
- mauvaise conception, doublée de la mauvaise gestion des projets industriels;
- coûts élevés des facteurs de production;
- faiblesse de la demande intérieure (bas revenus des populations);
- difficultés d'approvisionnement en matières premières;
- pression fiscale difficile à supporter par les opérateurs économiques;
- concurrence déloyale de la part de vendeurs clandestins de boissons alcoolisées et des hôtels informels;
- faible desserte par le réseau électrique;
- faible valorisation du potentiel en énergies renouvelables;
- méconnaissance du sous-sol de la région;
- accroissement rapide de la population ayant pour corollaire des besoins additionnels à satisfaire et une dégradation de l'environnement;
- fort taux d'urbanisation, avec l'arrivée massive des jeunes ruraux que le chômage et la pauvreté peuvent conduire à la délinquance;
- non respect des critères de sélection des athlètes;
- non respect de la réglementation dans la gestion des associations;
- manque de suivi médical des sportifs;
- insuffisance des infrastructures et équipements socio-éducatifs et culturels.

Les atouts:

- dynamisme des opérateurs économiques;
- grands espaces favorables au pastoralisme;
- bon potentiel hydrique;
- existence d'un débouché important qu'est le Nigéria;
- importante réserve faunique;
- potentiel en matière d'encadrement hérité des différents programmes et projets exécutés dans la région.

Les solutions envisagées:

- réduction de la pauvreté;
- éradication des poches de pauvreté rurale;
- encouragement du système associatif;
- développement de la desserte en équipements socio-collectifs;
- valorisation des atouts culturels;
- restructuration du territoire régional;
- développement des complémentarités inter-sectorielles;

- développement des infrastructures de base en milieu urbain;
- amélioration des conditions de vie dans les villes et villages;
- renforcement des capacités de gestion et de financement des collectivités locales;
- renforcement des capacités d'initiative des secteurs privés;
- développement des complémentarités inter et intra-régionales;
- réhabilitation du patrimoine dégradé;
- protection de la faune;
- valorisation des atouts environnementaux;
- amélioration de l'environnement urbain.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT:

- éradiquer les poches de pauvreté rurale;
- réduire la pauvreté urbaine;
- développer le tissu associatif de base;
- améliorer la desserte en équipements socio-collectifs;
- restructurer le territoire régional;
- développer la complémentarité inter et intra-régionales;
- développer la complémentarité inter-sectorielle;
- développer les infrastructures de base;
- réhabiliter les ressources dégradées;
- restaurer les ressources fortement comprimées;
- mettre en valeur les atouts environnementaux;
- améliorer l'environnement urbain et villageois;
- généraliser la protection des sols.

LES OBJECTIFS DE LA RÉGION EN MATIÈRE DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT:

- renforcer la cohésion sociale;
- soutenir le développement économique;
- promouvoir la protection du milieu.

B - LES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION MENÉES DANS LA RÉGION

LES DOMAINES D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Suite aux résultats de l'enquête sur les besoins en communication des régions et les débats lors de l'atelier régional, les domaines d'activité de la communication suivants ont été identifiés:

- cohésion sociale;
- développement économique;
- protection du milieu.

L'INVENTAIRE

1. Equipements de télécommunication

1. Faisceaux:

- Niamey – Maradi: FM 665 (2+1);
- Maradi – Maradi: Mux. FH 665 (1+1);
- Maradi – Sokoto: FHM 452 (1+1);
- Maradi Mux.-Madarounfa FHM 050 (1+1);
- Maradi – Marakakina TFH 250 (1+1);
- Tessaoua-Tessaoua Mux. FH 632 (1+1)

2. Centraux téléphoniques:

- Mardi E 10;
- Tessaoua CP 200 Z;

3. Téléphonie rurale:

- Mayahi;
- Dakoro;
- Aguié;
- Kanbakaché;
- Tchadoua;
- Gazaoua;
- Dan Issa;
- Guidan Roumji;
- etc.

BLU

Réseau important, mais vétuste

2. Equipements de radio

ORTN (RJM)

- 1 émetteur 1 kW à Maradi;
 - 1 émetteur 500 w à Tessaoua
- Equipements de production

Privées

- Radio Anfani
- Equipements: 1 émetteur: 1 kW
et équipements de production

Radios-clubs et centres d'écoute féminins

Très appréciés dans la région
Environ 150

Communautaires

- Mayahi;
- Bermo.

3. Equipements de télévision

ORTN

Pas de télévision régionale, mais
couverture avec des émetteurs de:
- 10 kW à Maradi,
- 1 kW à Tessaoua,
- 1 w à Dakoro.

Vidéo

Réseau important

Privées

Non

Communautaires

Non

**Centres de réception
communautaire TV**

Dégradé, mais 4 réhabilités
par l'UNICEF

4. Informatique et Internet

Pénétration timide

5. Presse écrite

- Echo Tessaoua 2 parutions
- Maradi Nouvelles a cessé de paraître
- Kobir Info a cessé de paraître

6. Presse rurale

Forte tradition de la presse rurale

7. Outils

Imprimerie régionale

Existence d'une imprimerie (NIN)

8. Outils de communication de proximité

- Banderoles, pagivoltes, boîte à image, photo-album-camera, TV, radios, diapo-langage

9. Outils de communication traditionnels

Chant, théâtre, sketches, contes, proverbes, causeries, visites inter – villageoises

10. Outils de communication institutionnels

Assemblées générales villageoises, organisations paysannes, réunions, séminaires, ateliers, forums, COTEAR, COTECOM, COTEDEP.

C - LES PROBLÈMES INSTITUTIONNELS ET LES BESOINS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DANS LA RÉGION

LES CONTRAINTES:

- équipements obsolètes;
- manque de pièces de rechange;
- pannes fréquentes des moyens de diffusion et de communication;
- manque de locaux propres à la SONITEL;

- matériel de reportage et équipements insuffisants;
- insuffisance du personnel;
- insuffisance du temps d'antenne de la radio Jihar–Maradi;
- inexistence d'une télévision régionale;
- coût élevé des prestations médiatiques;
- faiblesse des circuits de distribution des journaux;
- analphabétisme;
- manque de cadre juridique spécifique aux radios de proximité;
- manque de suivi des activités de communication;
- insuffisance d'outils de communication de proximité adaptés et en langues nationales qui sont le plus souvent stockés dans les grands centres urbains pour ceux qui existent;
- images qui choquent souvent la sensibilité des publics;
- insuffisance de l'encadrement.

LES BESOINS EXPRIMÉS:

- modernisation du réseau de télécommunication;
- réhabilitation et modernisation des infrastructures des télécommunications;
- extension du réseau de télécommunication;
- privilégier l'utilisation des langues régionales dans les médias et les outils de communication de proximité;
- augmentation du temps d'antenne et amélioration des programmes en langues régionales;
- extension de la couverture radio-télévision;
- consolidation de la liberté de la presse;
- amélioration de la couverture en télévisions communautaires;
- dynamisation de la presse rurale;
- décentralisation de la production des outils de communication de proximité;
- création d'une télévision régionale.

RECOMMANDATIONS

À L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT:

- adoption et mise en œuvre d'un plan régional de communication pour le développement;
- mise en place d'un comité de suivi-évaluation du plan régional de communication pour le développement;
- couverture totale de la région par la station régionale;
- réhabilitation et extension du réseau de réception des télévisions communautaires.

À L'ATTENTION DE L'ORTN:

- augmentation du temps d'antenne de la station régionale;
- intégration des émissions des radios clubs et des centres d'écoute féminin dans les programmes de la radio régionale;

- formation du personnel de la radio régionale;
- adaptation des contenus et programmes de radio et télévision, conformément aux attentes des populations;
- création au sein des médias, de rédactions en langues nationales et formation d'un personnel qualifié.

À L'ATTENTION DES PARTENAIRES:

- allouer un budget conséquent aux activités de communication;
- appuyer les radios communautaires dans les domaines de la formation et de la maintenance;
- investir davantage dans la gestion et le suivi des radios communautaires en vue de leur pérennisation;
- dynamiser les campagnes d'alphabétisation et de post-alphabétisation;
- réhabiliter les journaux en langues nationales;
- privilégier l'approche multimédia dans le choix des supports et outils de communication pour le développement;
- appuyer le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans la région.

À L'ATTENTION DU COMITÉ DE PILOTAGE:

- multiplier les radios communautaires dans la région;
- soutenir les radios pour solutionner des problèmes d'ordre juridique.

RECOMMANDATION SPÉCIFIQUE À L'UNICEF:

- extension des centres d'écoute féminins dans les autres zones de la région.

V. LA RÉGION DE TAHOUA

Traversée par la zone subsaharienne et la savane, la région de Tahoua couvre une superficie de 106 677 km². Elle est limitée au nord par Agadez, à l'ouest par la région de Tillabéry et la République du Mali, à l'est par la région de Maradi et au sud par la République fédérale du Nigéria.

La région de Tahoua a développé une forte tradition d'auto-promotion.

A - LES PROBLÈMES DE DÉVELOPPEMENT ET LES SOLUTIONS ENVISAGÉES

LES PROBLÈMES LOCAUX ET RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT

Les contraintes:

- dégradation très poussée des sols, du fait de l'érosion hydrique et éolienne;
- pluviométrie faible et mal répartie;
- faible infiltration des eaux de ruissellement;
- absence d'institutions fiables de commercialisation des produits agricoles;
- insuffisance et mauvaise répartition des points d'eau en zone pastorale;
- prolifération des espèces non appréciées;
- persistance des techniques traditionnelles d'élevage;
- concurrence âpre entre l'élevage et l'agriculture du fait de la poussée démographique;
- insuffisance des crédits à l'élevage;
- coupe abusive du bois vert;
- feux de brousse;
- envahissement des aires de pâturage par le *céda cordifolia*;
- insuffisance des actions de protection des eaux;
- persistance des pratiques illégales de chasse;
- profondeur, parfois excessive, des nappes;
- baisse de la nappe phréatique et tarissement précoce des mares (déficit pluviométrique);
- mauvais maillage des points d'eau, surtout en zone pastorale;

- coût élevé des facteurs de production;
- étroitesse du marché;
- faiblesse du pouvoir d'achat des populations;
- mutation trop lente du commerce traditionnel (passage de l'informel au formel);
- fluctuation de la Naira;
- manque d'information, de sensibilisation et/ou de formation de la plupart des opérateurs économiques;
- fraude massive;
- insuffisance des équipements des ateliers artisanaux;
- manque de sites touristiques aménagés;
- problèmes de gestion;
- manque d'entretien des infrastructures d'accueil;
- insuffisance des professionnels de l'hôtellerie;
- mauvais état du réseau routier existant;
- prolifération du transport clandestin;
- mise en circulation de véhicules en très mauvais état;
- non respect de la réglementation;
- coût élevé des pièces de rechange;
- lourdeur administrative dans la délivrance des autorisations de transport;
- faible taux de fréquentation scolaire de la jeune fille;
- insuffisance des cantines scolaires;
- insuffisance du mobilier et des équipements scolaires;
- insuffisance du personnel de santé en quantité et en qualité;
- insuffisance des équipements et infrastructures sanitaires;
- insuffisance des cadres d'action culturelle;
- insuffisance des infrastructures culturelles;
- manque d'un musée régional;
- insuffisance des moyens logistiques et financiers;
- absence de schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme;
- insuffisance des cadres urbanistes et architectes dans l'administration;
- insuffisance des moyens de travail;
- inexistence d'une politique de l'habitat;
- forte pression démographique dans les centres urbains;
- cherté des matériaux de construction et d'assainissement;
- inexistence d'une politique d'assainissement;
- non respect de l'altimètre des terrains.

Les atouts:

- forte colonie d'émigrants constituant une source importante de devises;
- vastes vallées fertiles;
- cheptel important et diversifié;
- potentialités fauniques et touristiques;
- disponibilité de cultures d'exportation (l'oignon) .

Les solutions envisagées:

- renforcer la cohésion sociale;

- améliorer le cadre de vie des populations;
- concevoir et mettre en place une politique de formation continue;
- généraliser l'enseignement des langues nationales;
- développer la formation professionnelle à tous les niveaux;
- rapprocher les centres de santé des populations;
- accroître le système de prévention;
- renforcer la participation communautaire;
- assurer la qualité des prestations des soins;
- renforcer la disponibilité des médicaments;
- favoriser la formation et l'insertion des jeunes dans le circuit de production;
- promouvoir l'éducation civique et morale des jeunes;
- promouvoir le sport de masse et d'élite;
- promouvoir et protéger le patrimoine culturel;
- améliorer les systèmes de production;
- améliorer les circuits de commercialisation;
- aménager et gérer les parcours pastoraux;
- améliorer l'état sanitaire et l'alimentation du cheptel;
- promouvoir la commercialisation du bétail;
- aménager, préserver et régénérer le couvert végétal, la faune et la pêche;
- maîtriser le potentiel hydraulique et hydrographique;
- améliorer la couverture des besoins en eau en tenant compte d'un bon maillage;
- assurer la formation en techniques de gestion et de maintenance;
- valoriser et organiser les exploitations minières et artisanales de la région;
- améliorer l'état de connaissance du potentiel minier;
- promouvoir et rendre accessible les ressources d'énergies alternatives au bois;
- professionnaliser les opérateurs économiques;
- développer les institutions bancaires et financières;
- créer les unités de transformation et de conservation des produits agro-sylvo-pastoraux et miniers;
- disposer d'un musée régional;
- valoriser les potentialités artistiques et touristiques;
- améliorer les systèmes et la qualité du transport;
- réduire les disparités socio-économiques régionales;
- favoriser les échanges inter et intra-régionaux;
- promouvoir la culture citoyenne;
- harmoniser les actions de développement.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT:

- consolider la paix;
- maîtriser l'eau;
- protéger, restaurer et valoriser le potentiel productif agro-sylvo-pastoral;

- assurer la sécurité alimentaire;
- maîtriser la dynamique démographique;
- promouvoir l'éducation, la formation et l'emploi des jeunes;
- désenclaver les zones de production et d'échange.

LES OBJECTIFS DE LA RÉGION EN MATIÈRE DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT:

- soutenir le développement rural;
- appuyer le développement économique;
- promouvoir la culture citoyenne.

B - LES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION MENÉES DANS LA RÉGION

LES DOMAINES D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les activités de communication dans la région concernent:

- l'agriculture;
- l'élevage;
- l'environnement;
- l'hydraulique;
- les mines et les énergies;
- le commerce;
- l'industrie;
- l'artisanat;
- le tourisme;
- l'hôtellerie;
- les transports;
- l'appui et l'accompagnement institutionnel.

5.2.2 L'INVENTAIRE

1. Equipements de télécommunication

1. Stations terriennes

Tchintabaraden, diamètre: 7,3 Etat vétuste et inadapté à l'environnement

2. Faisceaux hertziens

Niamey – Konni

Konni – Konni

Konni – Tahoua

Konni – Sokoto

Madaoua – Madaoua

Etat vétuste et dépassé (matériel analogique)

3. Téléphonie rurale

Abalak

Tamaské

Tchintabaraden

Galmi

Doguéraoua

Guidan Idder

Etat vétuste et dépassé

Bangui
Arzérori
Tsarnaoua
Bagaroua
Badaguichiri

4. Centraux téléphoniques

Tahoua	Vétustes et dépassés
Madaoua	Vétustes et dépassés
Konni	Adapté et numérique

5. BLU

PDRT – Prozopas- Agriculture – Santé – Défense et Sécurité – PAM – HCR Keita – SNTV – Nigelec – ORJT – SEEN	Matériel de grande utilité mais dépassé
--	---

2. Equipements de radio – TV

Radio publique

RJT (Equipement de production) 1 émetteur FM de 1 kW à Konni; 1 émetteur FM de 1 kW à Madaoua; 1 émetteur FM de 1 kW à Tahoua; 1 émetteur FM de 10 w à Tchinta.	Insuffisance de couverture
---	----------------------------

Radio-club	Matériel acceptable mais insuffisant
-------------------	--------------------------------------

Radio communautaires

Tchinta – Dollé – Keita	Matériel inadapté sauf Keita
-------------------------	------------------------------

3. Equipement de télévision

TV. Nationale: diffusion: • 10 kW à Konni • 100 w à Tahoua; • 1 w à Bouza; • 10 w à Tchinta	Insuffisance de couverture
---	----------------------------

CTVC	Inopérationnelle
-------------	------------------

Vidéo	Important
--------------	-----------

4. Informatique et Internet

Informatique	Moyen
Internet	Timide

5. Presse écrite

Coordonnateur Santé Info – Prozopas Info – Nouvelles de l'Ader – Anfani Karatou – Presse villageoise	Irrégularité de parution
--	--------------------------

6. Outils de communication de proximité

Cassettes audio, cassettes vidéo, films fixes, diapolangage, figurines, banderoles, dépliants, disquettes et CD. Très peu utilisés

7. Outils de communication traditionnelle

Théâtres populaires, chants, récits et proverbes du terroir, visites inter-villageoises, artistes, griots, etc. Largement utilisés

8. Espaces de communication

Arbre à palabre, marchés locaux, puits, Cure Salée, Hotoungo, lieux de culte, Guéroual, Fada. Largement utilisés

9. Outils de communication institutionnels

Réunions ou rencontres, séminaires, ateliers, forums, journées d'étude, journées portes ouvertes. Largement utilisés

C - LES PROBLÈMES INSTITUTIONNELS ET LES BESOINS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DANS LA RÉGION

LES CONTRAINTES:

- vétusté et inadaptation des équipements de télécommunications;
- insuffisance des matériels de communication;
- faible taux d'alphabétisation;
- insuffisance du temps d'antenne de la station régionale;
- insuffisance des émissions pour le développement à la radio et à la télévision nationales;
- mauvais traitement de l'information au niveau de la radio et de la télévision nationales;
- inexistence de la presse écrite dans la région;
- faiblesse du niveau de culture et de formation des animateurs locaux;
- insuffisance des radios communautaires et limite de leur rayon d'action;
- absence de statut juridique des radios communautaires;
- manque d'imprimerie régionale et de circuit de distribution;
- faible taux d'alphabétisation;
- coût élevé des journaux;

- inadaptation des messages aux réalités socioculturelles de la région;
- absence de restitution de l'information.

LES BESOINS EXPRIMÉS:

- moderniser les infrastructures de télécommunications;
- assurer l'accroissement et l'extension des moyens de télécommunication;
- étendre et compléter la couverture radio et TV;
- adapter les contenus des médias aux besoins de communication pour le développement;
- harmoniser les interventions des différents projets et programmes en matière de communication;
- disposer d'unités de production des outils de proximité;
- renforcer les capacités techniques et institutionnelles des radios communautaires;
- disposer d'une imprimerie régionale;
- créer un circuit de distribution des journaux;
- rehausser le taux d'alphabétisation;
- alléger les taxes et impôts sur les intrants relatifs aux moyens de communication;
- prendre des mesures incitatives et de soutien à la production;
- augmenter le temps d'antenne;
- améliorer la qualité de certains programmes et contenus;
- vulgariser les richesses socioculturelles régionales à travers les médias;
- disposer d'une télévision régionale.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

À L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT:

- mettre en place une cellule de suivi-évaluation du plan régional de communication pour le développement;
- favoriser la pénétration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans la région;
- doter les radios communautaires d'un statut juridique conforme à leur nature et à leur mission;
- veiller à l'équilibre régional dans l'implantation des radios communautaires;
- rattacher le système de vidéo-clubs aux radios clubs;
- réhabiliter et dynamiser les radios clubs;
- élargir la diffusion des émissions des radios clubs au niveau régional et aux radios communautaires.

À L'ATTENTION DES DIFFÉRENTS ACTEURS:

- participer au financement des programmes et projets en matière de communication pour le développement;

- mobiliser davantage tous les supports et moyens de communication dans les efforts d'information et de sensibilisation visant à combattre les MST/Sida dans la région;
- généraliser les cours d'alphabétisation;
- développer les journaux en langues nationales;
- soutenir la création des unités de production des outils de communication au niveau régional.

À L'ATTENTION DU COMITÉ DE PILOTAGE ET DES BÉNÉFICIAIRES DES RADIOS COMMUNAUTAIRES:

- prendre en compte les charges afférentes à la pérennisation des radios communautaires;
- développer le professionnalisme des animateurs de ces radios à travers des recyclages et des stages.

À L'ATTENTION DE L'ORTN:

- mobiliser les moyens humains et financiers pour le bon fonctionnement de la radio régionale;
- augmenter le temps d'antenne de la radio régionale;
- consacrer un pourcentage conséquent aux émissions de développement, plus particulièrement en langues nationales;
- réhabiliter le théâtre populaire et accroître sa diffusion à la télévision nationale;
- reprendre les émissions *Magazine des régions* à la télévision;
- former les journalistes et animateurs, particulièrement ceux en langues nationales.

À L'ATTENTION DE LA SONITEL:

- moderniser les équipements de télécommunication
- étendre et améliorer le réseau des télécommunications.

RECOMMANDATION SPÉCIFIQUE

À L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT ET DES PARTENAIRES:

- organiser une table ronde avec les bailleurs de fonds sur le développement de la zone pastorale.

VI. LA RÉGION DE TILLABÉRY

Située dans l'extrême ouest du pays et arrosée par le fleuve Niger, la région de Tillabéry couvre une superficie de 91 199 km².

Elle est limitée au nord par le Mali, à l'ouest et au sud-suest par le Burkina Faso, au sud par le Bénin, au sud-est par la région de Dosso et au nord-est par celle de Tahoua.

A - LES PROBLÈMES DE DÉVELOPPEMENT ET LES SOLUTIONS ENVISAGÉES

LES PROBLÈMES LOCAUX ET RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT

Les contraintes:

- caractère aléatoire de la pluviométrie;
- érosion hydrique et éolienne;
- dégradation de l'environnement, surtout du couvert végétal;
- mauvaise gestion des aménagements hydro-agricoles;
- insuffisance et mauvais maillage des points d'eau pastoraux;
- forte dégradation des ressources naturelles;
- ensablement et pollution des points d'eau;
- feux de brousse;
- coupe abusive du bois vert;
- sous-exploitation des ressources en eau;
- absence d'ouvrages de régulation du régime du fleuve;
- forte informalisation du commerce;
- réticence des parents vis-à-vis de l'école;
- forte déperdition scolaire.

Les atouts:

- importantes potentialités agricoles;
- abondance des ressources en eau;
- disponibilité des grands espaces pastoraux;
- existence de structures d'encadrement;
- diversité et richesse des réserves forestières, fauniques et halieutiques;
- prédispositions à fournir des ressources hydroélectriques.

Les solutions envisagées:

- accroître le revenu des populations;
- améliorer les conditions de vie de la femme et de l'enfant;
- améliorer les conditions de vie des groupes défavorisés;
- rehausser le taux de scolarisation;
- rehausser le taux de couverture sanitaire;
- assurer l'insertion socio-professionnelle des jeunes;
- mobiliser, organiser la jeunesse en vue de sa participation au développement;
- appuyer la création artistique et culturelle;
- sauvegarder et protéger le patrimoine culturel;
- mettre en valeur les ressources minières identifiées;
- intensifier les études et recherches minières;
- promouvoir les petites et moyennes industries de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux;
- promouvoir la micro et petite entreprise artisanale;
- augmenter la production agricole;
- valoriser le capital forestier, faunique et halieutique;
- maîtriser le taux d'accroissement de la population;
- réduire le temps de travail de la femme rurale;
- faciliter l'accès des femmes aux crédits et aux facteurs de production;
- assurer une protection sociale et juridique des groupes défavorisés;
- réduire le taux de morbidité des maladies infectieuses et parasitaires;
- réduire la prévalence des MST/Sida;
- favoriser l'utilisation des énergies de substitution
- réaliser et créer des infrastructures d'accueil.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT

- la restauration et la valorisation des ressources naturelles;
- la lutte contre la pauvreté;
- la maîtrise de la démographie;
- la recherche de la sécurité alimentaire;
- la promotion des institutions de financement de l'économie;
- l'amélioration des prestations des services sociaux.

LES OBJECTIFS DE LA RÉGION EN MATIÈRE DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Ces objectifs portent essentiellement sur:

- la préservation et la restauration de la base productive;
- l'intensification et la diversification de la production;
- l'amélioration de l'environnement technique, économique et institutionnel des producteurs;
- l'amélioration des productions animales;
- la valorisation des ressources naturelles;
- l'amélioration des couvertures des besoins en eau;

- la promotion et la protection de la femme et de l'enfant;
- la promotion et la protection des groupes défavorisés;
- l'augmentation du cadre de vie (hygiène et assainissement).

B - LES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION MENÉES DANS LA RÉGION

LES DOMAINES D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les domaines d'activité de la communication pour le développement sont centrés sur:

- la santé;
- l'éducation;
- la promotion et la protection de la femme;
- la promotion et la protection des groupes défavorisés;
- la démographie;
- les activités socioculturelles et éducatives;
- l'hygiène et l'assainissement;
- l'agriculture;
- l'élevage;
- le commerce et l'industrie;
- l'administration générale.

L'INVENTAIRE

1. Equipements de télécommunication

1. Stations terriennes

- Karma: 01 A diamètre: 32,5 m;
- 01 G diamètre: 11,8 m.

2. Faisceaux hertziens

- Banteri – Torodi RL 2 – 400;
- Banteri – Makalonki RT 850 S;
- PK5 – Say TFH 150 (1+1);
- Karma Téra (Liptako) FFH 250/S (1+1);
- Téra – Dori (Burkina) Liptako THD 2008 (1+1);
- Sansané Haoussa–Ayorou (Liptako) TFH 150 (1+1);
- Ayorou – Gao (Mali) Liptako FHD 2008 (1+1);
- PK5 – Banibangou FHM 452 (1+0);
- PK5 – Dingazi Telecom 150 (1+0);
- Niamey Mux – Kollo TFH 050 (1+0);
- Niamey Mux – Sadoré FHM 914 (1+0);
- Say – Tamou 8RT 500

3. Téléphonie rurale

- Sakoira – Kollo – Djembala;
- Damana – Filingué;
- Karma, etc.

4. Centraux téléphoniques

- Tillabéry – Penta 1386: 50 %
- Filingué – CP 100 Y 1984: 20 %
- Kollo – CP 50 1989: 20 %
- Say – Penta 1986: 60 %

2. Equipements de radio

ORTN Pas de diffusion régionale

- Equipement de Studio
- 1 émetteur FM de 1 kW à Filingué

Privées 0

Comunautaires

- Bankilaré;
- Dolbel
- Damana;
- Simiri

BLU

3. Equipements de télévision

ORTN

- 10 kW à Niamey;
- 1 w à Téra;
- 1 w à Tillabéry.

Privée 0

Communautaires 0

CTVC

Vidéo

4. Informatique et Internet

5. Presse écrite

Aucune

6. Presse rurale

Aucune

7. Outils de communication de proximité

Pagivoltes, affiches, diapo-langage,
Rétro-projecteurs; cassettes audio,
mégaphone, boîtes à images, GRAPP/ MARP

8. Outils de communication traditionnels

Chant, théâtres populaires, théâtres de marionnettes, récits et proverbes du terroir, visites inter-villageoises, marchés locaux, tam-tam, symboles et mythes flottants.

9. Espaces de communication

Lieux de culte, marchés, point d'eau,
MJC, Samaria, Fada, Radio – club,
Vidéo, etc.

C - LES PROBLÈMES INSTITUTIONNELS ET LES BESOINS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DANS LA RÉGION

LES CONTRAINTES

- absence d'une station régionale de l'ORTN opérationnelle;
- insuffisance de la couverture radio et télévision nationales;
- vétusté des équipements de télécommunication;
- faible pénétration des équipements informatiques et Internet;
- absence de radios privées;
- absence de circuits de distribution de journaux;
- disparition de la presse rurale;
- inexistance de la presse écrite régionale;
- réseau vidéo non organisé;
- absence d'unités régionales de production et d'impression.

LES BESOINS EXPRIMÉS:

- accroître la télédensité;
- rendre opérationnelle la radio régionale;
- favoriser l'implantation de la presse privée;
- continuer l'implantation des radios communautaires;
- valoriser les méthodes traditionnelles de communication;
- renforcer la capacité d'acheminement et de distribution de courrier
- réhabiliter et/ou moderniser les infrastructures de communication;
- favoriser le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans la région;
- créer un centre régional de production et d'impression.

RECOMMANDATIONS

À L'ATTENTION DES RESPONSABLES DES MÉDIAS:

- que les émissions de la radio et de la télévision nationales reflètent les attentes de la population;
- que les émissions de la télé et de la radio soient de véritables émissions de développement;
- que les émissions de la télé et de la radio tiennent compte des réalités socioculturelles de la population;
- que les professionnels fassent preuve d'une grande rigueur dans le traitement de l'information, surtout en langues nationales suivie par la majorité de la population;
- qu'une meilleure adéquation des programmes soit faite par rapport aux attentes et disponibilités des téléspectateurs et auditeurs.

À L'ATTENTION DE L'ÉTAT:

- mettre tout en œuvre pour rendre fonctionnelle la radio régionale;
- mettre en place un comité de suivi-évaluation dans la mise en œuvre du plan régional de communication pour le développement;
- veiller à l'équilibre régional dans l'implantation des radios communautaires;
- doter les radios communautaires d'un statut juridique conforme à leur nature et à leur mission.

À L'ATTENTION DE LA SONITEL:

- réhabiliter et/ou moderniser les infrastructures de communication.

À L'ATTENTION DU COMITÉ DE PILOTAGE DES RADIOS COMMUNAUTAIRES:

- multiplier l'implantation des radios communautaires dans la région;
- former et encadrer les animateurs de ces radios.

À L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS:

- veiller avec une plus grande rigueur à la gestion des radios communautaires.

À L'ATTENTION DE TOUS LES PARTENAIRES:

- développer une meilleure circulation de l'information entre les intervenants;
- favoriser le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans la région;
- appuyer la création d'un circuit de distribution et de vente de journaux dans la région;
- réhabiliter la presse rurale;
- encourager l'alphabétisation et la post-alphabétisation en tant que facteur de développement;
- valoriser les moyens traditionnels de communication;
- encourager l'implantation des radios privées.

VII. LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE NIAMEY

Incrustée dans la région de Tillabéry, la communauté urbaine de Niamey s'étend sur une superficie de 23 930 km². Elle est subdivisée en trois communes et présente la double caractéristique de circonscription déconcentrée et d'entité décentralisée.

A - LES PROBLÈMES DE DÉVELOPPEMENT ET LES SOLUTIONS ENVISAGÉES

LES PROBLÈMES LOCAUX ET RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT

Les contraintes:

- difficultés de mobilisation des finances régionales;
- incivisme fiscal;
- disparition de plusieurs unités industrielles;
- diminution perpétuelle de superficies cultivables face à l'urbanisation croissante;
- altération du potentiel de production par les différents déchets nuisibles;
- coût élevé des aménagements hydro-agricoles;
- abondance des déchets sur des espaces non bâtis;
- divagation des animaux dans les rues de la ville;
- prédominance du secteur informel;
- coût élevé de l'énergie;
- insuffisance de l'entretien routier;
- insuffisance du système de drainage;
- insuffisance des infrastructures et équipements collectifs de gestion des ordures ménagères et d'évacuation des eaux usées;
- surpeuplement des logements;
- insécurité urbaine.

Les atouts:

- marché de consommateurs;
- concentration de l'essentiel du circuit économique et financier;
- siège de toutes les institutions de l'Etat, les ministères et les services techniques centraux;
- important potentiel hydraulique;

- abrite les sièges de la plupart des organismes, ONG, projets, associations.

Les solutions envisagées:

- augmenter le taux de scolarisation;
- améliorer le rendement scolaire;
- augmenter le taux d'alphabétisation;
- promouvoir la santé de la mère et de l'enfant, y compris la planification;
- promouvoir la participation communautaire structurée;
- promouvoir l'hygiène du milieu;
- réduire l'ampleur de la pauvreté;
- renforcer les chaînes de solidarité;
- améliorer le statut de la femme et de l'enfant;
- renforcer les capacités institutionnelles des structures d'encadrement des populations défavorisées;
- appliquer la législation dans tous les domaines;
- réviser la CCI et le Code du travail;
- valoriser les ressources humaines;
- réduire le taux du chômage des jeunes diplômés;
- développer la pratique du sport de masse;
- participer aux compétitions nationales;
- préparer les jeux de la Francophonie dans les disciplines retenues;
- promouvoir la vie associative;
- informer et orienter les jeunes vers des circuits socioéconomiques;
- sauvegarder le patrimoine culturel;
- former, renforcer et perfectionner les ressources humaines dans les différentes disciplines de la culture;
- augmenter quantitativement et qualitativement les productions vivrières;
- organiser les producteurs en coopératives et associations;
- relancer l'industrie animale;
- préserver la santé animale et humaine;
- sauvegarder et renforcer le couvert végétal;
- récupérer les terres;
- vulgariser les foyers améliorés;
- empoissonner les mares;
- lutter contre la jacinthe d'eau;
- améliorer l'exploitation et la gestion des eaux de surface;
- aménager les points d'eau;
- renforcer les capacités institutionnelles de l'OFEDES pour assurer une bonne maintenance des ouvrages hydrauliques;
- initier et mettre en œuvre une politique harmonieuse dans le drainage et le traitement des eaux usées;
- réorienter le schéma directeur de mise en valeur et de gestion des ressources pour assurer un meilleur équilibre écologique;
- renforcer les capacités de desserte et d'alimentation en eau de la CUN;
- assurer la sécurité des personnes et des biens;

- optimiser les recettes des carrières;
- promouvoir les énergies nouvelles et renouvelables;
- renforcer le tissu industriel;
- susciter les investissements privés;
- renforcer les capacités institutionnelles de la Chambre de commerce;
- renforcer le contrôle et la coordination des activités commerciales;
- promouvoir et renforcer les capacités du secteur privé;
- promouvoir l'artisanat;
- maîtriser l'effectif des opérateurs économiques par branche et secteur d'activité;
- accroître les structures touristiques de la CUN;
- renforcer les capacités d'accueil;
- maîtriser l'effectif des artisans par branche et secteur d'activité;
- promouvoir l'autoconsommation;
- améliorer les prestations de service;
- réaliser un deuxième pont sur le fleuve Niger d'ici 2004;
- étendre le réseau routier;
- réhabiliter 150 km de routes bitumées;
- accélérer le processus de décentralisation;
- moderniser l'administration;
- faciliter la circulation de l'information au sein de la partie centrale et entre les ministères techniques décentralisés;
- créer et entretenir les espaces verts, les parcs d'agrément;
- lutter contre la pollution;
- améliorer qualitativement et quantitativement la gestion foncière et l'habitat;
- définir le rôle des intervenants et créer un cadre de concertation;
- adopter une technique appropriée au moindre coût;
- réactualiser les textes législatifs et réglementaires;
- promouvoir le secteur privé et associatif.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT:

- le renforcement de l'intégration et de la justice sociales;
- la lutte contre la pauvreté;
- la modernisation de l'administration;
- une bonne gestion de l'environnement.

LES OBJECTIFS DE LA RÉGION EN MATIÈRE DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les objectifs de la région en matière de communication pour le développement consistent à:

- améliorer la communication pour le développement institutionnel;
- valoriser les langues nationales;

- adapter les contenus et programmes des médias aux besoins des populations;
- augmenter le parc informatique;
- créer une radio régionale;
- créer une télévision communautaire;
- renforcer les compétences techniques des cadres et agents en techniques de communication pour le développement;
- renforcer la culture citoyenne;
- combattre l'incivisme fiscal;
- promouvoir un cadre de vie sain.

B - LES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION MENÉES DANS LA RÉGION

LES DOMAINES D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les domaines d'activités de communication pour le développement s'articulent autour de:

- l'Administration générale;
- l'économie;
- la santé;
- l'assainissement.

L'INVENTAIRE

1. Equipements de télécommunication

1. Stations terriennes

- Goudel: 13 m;
- Niamey: 3,8 m;
- Niamey: 3,8 m.

2. Faisceaux hertziens

- PK5 – Axe sud (Zinder): FH 665 (2+1);
- PK5 – Banteri (Burkina) SPAR 2000 (1+1);
- PK5 – Niamey Mux FH 665 (2+1);
- PK5 – Studio TV FH 665 (1+1);
- PK5 – Say TFH 150 (1+1); Inadapté et vétuste
- PK5 – Karma (Liptako) TFH 250 / 6 (1+1);
- PK5 – Banibangou FHM 452 (1+0);
- PK5 – Goudel FH 665 (2+1);
- PK5 – Dingazi Telecom (1+0);
- Niamey Mux – Kollo TFH 050 (1+0);
- Niamey Mux – Aéroport FHA 914 (1+0);
- Niamey Mux – Sadoré FHM 914 (1+0).

3. Centraux des produits à valeur ajoutée

	Année	Capacité installée	% d'occupation	
• Ny X25	1989	29	73 %	
• Ny Internet Serv.	1998	1635		Lenteur dans la connexion
• Ny Eltex	1981	257	36 %	
• Ny Cellulaire	1998	2.109	70 %	Inadapté avec problèmes de communication

4. Centraux téléphoniques

Centraux: (A-B-C-D) E10 Saturés
installés en 1993
Central administratif: CP 100D en 1970

2. Equipements de radio

ORTN Pas de radio régionale

- 1 émetteur FM De 1 kW
- 1 émetteur OM de 20 kW et 1 kW

Privées Effet de proximité

- R&M, Anfani, Ténéré, Souda, Tambara, Saraounia

Communautaires

BLU Réseau important

Radios-clubs Quelques centres opérationnels

3. Equipements de télévision

ORTN Vétuste

- Pas de TV régionale
- 1 émetteur de 10 kW

Privée Insuffisance de couverture

- Ténéré

Communautaires

Vidéo 250 Informelle

CTVC 52 installés 6 fonctionnels

4. Informatique et Internet

- 3 Mini – ordinateurs
 - 1650 Ordinateurs
 - 10 Cyber-Café
 - Télécentres
- Forte pénétration
Important

5. Presse écrite

Très diversifiée mais insuffisance de
professionnalisme

6. Outils de communication de proximité

Diapositives, vidéo, affiches, livrets, fiches, dépliants, albums photos, pagnes et tee-shirts, calendriers et casquettes.

Parfois inadaptés et choquent les sensibilités

7. Espaces de communication

Lieux de culte, courses hippiques, marchés, écoles, foyers de jeunes, cérémonies religieuses (baptêmes, mariages)

Adaptés aux us et coutumes et assez exploités

8. Outils de communication institutionnels

Séminaires, réunions, ateliers, bulletins de liaison, NTICs, Voyages d'étude etc.

Très développés

9. Outils de communication traditionnels

Théâtre populaire, chants, récits, proverbes du terroir, visites inter-villageoises

Très peu exploités

C - LES PROBLÈMES INSTITUTIONNELS ET LES BESOINS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DANS LA RÉGION

LES CONTRAINTES:

- Equipements de télécommunication vétustes et inadaptés;
- centrales téléphoniques saturées;
- manque de station régionale radio et TV;
- installation des équipements des radios privées ne respectant pas toujours les normes techniques;
- contenus des programmes des médias inadaptés aux besoins;
- insuffisance d'informations de proximité;
- inadaptation des outils de communication de proximité;
- faible accès des populations périurbaines à l'information

LES BESOINS EXPRIMÉS:

- infrastructures de télécommunications performantes, moins lourdes et à moindre frais;
- accès à l'Internet;
- Fonds d'aide à la presse;
- accès aux informations officielles à toutes les radios privées;
- formation des journalistes et animateurs non professionnels;
- création de radios et télévisions communautaires pour accompagner le processus de décentralisation;
- mise en place d'un système de communication efficace (pour permettre une meilleure circulation de l'échange d'information);

- programmes adaptés aux valeurs socioculturelles nigériennes;
- introduction d'émissions fiables pour le développement;
- renforcement des capacités de formation de l'IFTIC;
- formation des journalistes et animateurs en langues nationales aux techniques de traduction;
- combler le dispositif juridique insuffisant dans le domaine de la publicité et des reportages audiovisuels faits par les agences extérieures;
- création d'un Conseil régional de la communication pour l'exécution et le suivi de la politique nationale de la communication pour le développement;
- institutionnalisation d'un plan de communication au sein des structures étatiques, projets, ONG, etc. qui n'en disposent pas.

RECOMMANDATIONS

À L'ATTENTION DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE:

- réorganiser les vidéo-clubs à travers des mesures réglementaires.

À L'ATTENTION DE L'ÉTAT:

- compléter les textes juridiques régissant le monde de la communication;
- faire une relecture des textes en matière de communication déjà existants;
- vulgariser les lois sur la liberté de la presse et les textes fondamentaux;
- créer un Conseil régional pour la mise en œuvre de la politique nationale de communication pour le développement;
- institutionnaliser et exécuter effectivement les plans de communication au sein des structures de l'Etat, des projets et ONG;
- instituer un budget au niveau de chaque association, ONG, projet et institution étatique pour leurs besoins en communication;
- renforcer les capacités des radios de proximité à caractère commercial par la libéralisation du Fonds d'aide à la presse;
- faciliter l'accès aux informations officielles à tous les médias.

À L'ATTENTION DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE ET DE L'ÉTAT:

- créer des radios et télévisions communautaires dans toutes les communes pour accompagner la décentralisation;
- créer une radio régionale;
- renforcer les capacités d'émissions des radios communautaires, notamment celle de Goudel;
- mettre en place un système de communication efficace afin de permettre une meilleure circulation de l'information, d'échanges d'expériences, de connaissances et de savoirs.

À L'ATTENTION DE L'ÉTAT ET DES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT:

- développer et moderniser les infrastructures de télécommunication en opérant un choix minutieux des équipements moins lourds, moins coûteux et plus performants;
- renforcer la téléphonie afin de favoriser l'accès à Internet;
- instituer une formation permanente des journalistes et animateurs non professionnels, à travers des ateliers, forums et déjeuners de presse;
- doter l'Institut de formation aux techniques de l'information et de la communication (IFTIC) en moyens matériels et humains conséquents pour assurer les nouvelles orientations et missions afin de servir de référence en matière de formation en communication pour le développement;
- soutenir les associations socioprofessionnelles, ONG et structures de l'Etat dans la formation de leurs agents à travers les activités de modules de formation en communication qui seraient définis en fonction de leurs besoins et exécutés à la carte;
- renforcer les capacités techniques des cellules de communication existantes au niveau des institutions publiques et des ONG, et créer des cellules auprès des ONG et institutions qui n'en disposent pas;
- organiser des séminaires et ateliers de formation initiale ou de recyclage en techniques de communication;
- former des journalistes et animateurs aux principes et techniques de traduction en langues nationales;
- élaborer des lexiques spécialisés dans divers secteurs de développement.

À L'ATTENTION DES MÉDIAS:

- adapter les programmes et contenus des médias aux valeurs socioculturelles nigériennes;
- produire des émissions sur le développement.

VIII. LA RÉGION DE ZINDER

La région de Zinder est située au centre-est du pays et couvre une superficie de 141 170 km². Elle est limitée au nord par la région d'Agadez, à l'est par celle de Diffa, à l'ouest par la région de Maradi et au sud par la République fédérale du Niger.

A - LES PROBLÈMES DE DÉVELOPPEMENT ET LES SOLUTIONS ENVISAGÉES

LES PROBLÈMES LOCAUX ET RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT

Les contraintes:

- forte pression foncière, en particulier dans le sud;
- caractère aléatoire de la pluviométrie;
- forte dégradation des sols (érosion hydrique et éolienne);
- enclavement prononcé de certaines zones (Gouré et Tanout);
- remontée des zones de cultures vers les espaces pastoraux;
- mauvais maillage des points d'eau dans la zone pastorale;
- menace permanente des feux de brousse;
- dégradation accélérée de l'environnement;
- baisse de la pluviométrie;
- faible taux de scolarisation;
- état de dégradation très avancé des ressources forestières;
- enclavement et éloignement des zones à potentiel;
- ensablement des points d'eau et leur évaporation rapide;
- dysfonctionnement au niveau du Fonds régional de l'eau;
- problèmes de gestion des points d'eau;
- difficultés d'approvisionnement en eau.

Les atouts:

- potentialités agricoles dans la zone sud;
- cheptel important;
- importantes réserves minières;
- existence de structures d'encadrement héritées du projet «les 3 M» (Mirriah, Matameye, Magaria).

Les solutions envisagées:

- assurer la sécurité alimentaire par l'accroissement et la diversification des cultures;
- dégager un surplus des matières premières agricoles destinées, d'une part, aux unités de transformation et, d'autre part, à l'exportation;
- servir de débouché pour les unités de productions et d'intrants agricoles;
- assurer l'emploi pour la main-d'œuvre déjà abondante et atténuer l'exode;
- veiller à la restauration des terres dégradées et à la préservation de l'environnement;
- favoriser la mise en valeur effective et rationnelle de la zone pastorale;
- accroître la contribution de l'élevage à l'économie régionale et à la lutte contre la pauvreté;
- améliorer la production et l'exploitation des ressources en zone agro-pastorale;
- instaurer et diversifier les productions animales;
- favoriser un processus d'auto-développement pour un équilibre régional de la paix sociale;
- améliorer la santé animale;
- renforcer la sécurité alimentaire par une importation de sous-produits;
- contribuer à la restauration et à la préservation de l'environnement;
- récupérer les terres dégradées;
- réhabiliter les écosystèmes menacés;
- aménager les forêts classées et les peuplements d'importance;
- réhabiliter les aires protégées et valoriser la faune;
- accroître la production piscicole;
- accroître la contribution du secteur au PIB;
- impliquer les populations dans la préservation et la restauration de l'environnement;
- contrôler le niveau de pollution industrielle, minière et des ménages;
- mobiliser les eaux de ruissellement et souterraines peu profondes à des fins d'irrigation;
- fournir aux population de l'eau en quantité et en qualité acceptables;
- réserver les acquis en matière d'hydraulique par le renforcement des capacités organisationnelles et de gestion des bénéficiaires;
- assurer une meilleure connaissance des infrastructures de la zone pastorale, afin de mieux évaluer les besoins à satisfaire;
- restaurer le programme existant et renforcer le maillage des points d'eau pastoraux;
- augmenter le taux de scolarisation du primaire;
- augmenter le taux d'alphabétisation;
- ouvrir une Ecole normale supérieure;
- augmenter les capacités d'accueil du CFPA;

- ouvrir six centres de formation professionnelle;
- appuyer, suivre et évaluer les écoles coraniques;
- augmenter le taux de couverture sanitaire;
- rehausser le taux d'utilisation PCN;
- rehausser le taux d'utilisation CNS;
- rehausser le taux d'utilisation PF;
- accroître la couverture vaccinale (PEV);
- réduire la mortalité maternelle;
- réduire la mortalité due au paludisme et à la rougeole;
- réduire le taux de prévalence MST/Sida/Tuberculose;
- éradiquer la polio et le ver de Guinée;
- généraliser le recouvrement des coûts SSP (soins de santé primaires);
- assurer le suivi régulier des actions des services de santé;
- assurer la protection juridique des personnes handicapées;
- assurer l'insertion socio-économique des handicapés;
- assurer le bien-être des personnes démunies;
- créer des espaces de solidarité autour des actions sociales;
- favoriser l'accès des femmes aux facteurs de production;
- réduire le travail des femmes en milieu rural;
- faciliter l'accessibilité de la femme et de la petite enfance aux fonctions sanitaires, à l'eau potable et à l'hygiène;
- mettre l'enfant à l'abri des abus sociaux et d'autres maux;
- assurer la survie de la mère et de la petite enfance;
- assurer la promotion sociale des enfants en difficulté, abandonnés et orphelins;
- augmenter les revenus des populations;
- promouvoir l'épargne;
- promouvoir le secteur privé.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT:

- restaurer et préserver la base productive de la région;
- utiliser des techniques simples, peu coûteuses et adaptées à l'environnement socio-économique des populations dans l'exploitation des ressources naturelles en général, et de l'eau, en particulier;
- transformer la perception des populations et leur vision sur la gestion des ressources naturelles, en général, et de l'eau en particulier, de bien social en bien économique;
- responsabiliser les populations dans la gestion des ressources naturelles en général.

LES OBJECTIFS DE LA RÉGION EN MATIÈRE DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les objectifs de la région en matière de communication pour le développement visent à:

- améliorer la gestion de l'espace;
- mieux gérer les ressources en eau;

- améliorer la fréquentation scolaire;
- préserver et restaurer l'environnement;
- promouvoir la culture de la paix;
- réduire la pauvreté.

B - LES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION MENÉES DANS LA RÉGION

LES DOMAINES D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les activités de communication concernent les secteurs tels que:

- l'économie;
- l'agriculture;
- l'élevage;
- l'environnement;
- l'hydraulique;
- l'éducation;
- la santé;
- le développement social.

L'INVENTAIRE

1. Equipements de télécommunication

1. Faisceaux hetziens

- | | |
|--------------------------|---------|
| • Niamey-Zinder | FH 665 |
| • Zinder-Zinder | FH 665 |
| • Zinder-Tanout | FHM 452 |
| • Zinder-Mirriah-Takiéta | SR 100 |
| • Zinder Wacha | SR 100 |
| • Zinder -Takaya | SR 100 |
| • Zinder-Dogo | SR 100 |
| • Zinder Guidimouni | SR 100 |
| • Zinder Tagaladima | SR 100 |

2. Centraux téléphoniques

- | | |
|----------------------|---------------------------|
| • Centrale de Zinder | CP 400 M (saturé à 100 %) |
| • Mirriah | S x 100 |
| • Tanout | CP 50 |
| • Gouré | ABJ |
| • Guidiguir | |
| • Magaria | ABJ |
| • Boudé | BL |
| • Wacha | S 63 |
| • Matamèye | ABJ |
| • Kantché | BL |
| • Takiéta | BL |
| • Guidimouni | S 63 |
| • Dogo | S 63 |
| • Damagaram Takaya | BL |

3. Lignes aériennes

- | | |
|--------------------------|------------|
| • Zinder-Magaria-Takiéta | |
| • Zinder-Matamèye | |
| • Zinder-Gouré | |
| BLU | 58 en 1996 |

2. Equipements de radio

ORJZ (station régionale de Zinder)

- 1 ém.FM 2,5 + E. Prod.

Radios privées

- Anfani 1 ém. FM 1 kW + E. Prod.
- Sukura 1 ém. FM 500 w + E. Prod.

Radios communautaires

- Belbédji 1 ém. FM 60 w + Console
- Kazoé 1 ém. FM 60 w + Console

3. Equipements de télévision

ORTN (diffusion)

- 1 ém.10 kW à Zr et 1 ém. 1w à Tanout

Privées ou communautaires 0

Centres de réception télévisés 17 fonctionnels en 96 et 100 projets

4. Informatique – Internet

Télécentres 4 pénétration

5. Presse écrite

- Presse villageoise Survivance
- Echos de Zinder
- L'élève
- Katoutou
- Bayani (Africa n° 70)

6. Outils

Imprimerie régionale de l'Alphabétisation Vétuste

7. Outils de communication de proximité

- 53 banderoles, pagivoltes, figurines, boîtes à images, photo-album-camera, TV, radios, rétroprojecteur, diapo-langage

8. Outils de communication traditionnels

- Chant, théâtre, sketches, contes, proverbes, causeries, visites inter-villageoises

9. Outils de communication institutionnels

- Assemblées générales villageoises, organisations paysannes, réunions séminaires, ateliers, forums, COTEAR, COTECOM, COTEDEP

C - LES PROBLÈMES INSTITUTIONNELS ET LES BESOINS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DANS LA RÉGION

LES CONTRAINTES:

- coût élevé des prestations médiatiques;
- vétusté des équipements;
- manque de pièces de rechange;
- insuffisance de couverture;
- coût élevé de la maintenance;
- manque de TV régionale;
- insuffisance de temps d'antenne;
- insuffisance de personnel qualité;
- coût énergie;
- faible desserte des télécommunications;
- insuffisance de fongibles;
- analphabétisme de la population;
- inadaptation du contenu du programme;
- faiblesse de circuit de distribution;
- manque d'unités de production d'outils de communication de proximité;
- mainmise du pouvoir sur les activités des médias publics;
- manque de personnel qualifié pour les animations des émissions en langues nationales.

LES BESOINS EXPRIMÉS:

- réhabilitation et modernisation des infrastructures de télécommunication en vue d'accroître leur capacité pour répondre aux exigences du développement de la région;
- parachèvement de la couverture radio pour qu'elle soit conforme au découpage administratif;
- parachèvement de la couverture télévisuelle;
- réhabilitation et extension du réseau de réception de télévision communautaire;
- dynamisation des émissions de sensibilisation soutenues par la troupe théâtrale de Zinder;
- insertion du programme de communication dans les plans de projets de développement de la région;
- soutien en moyens logistiques, matériels et humains des centres régionaux de l'ONEP et de l'ANP;
- meilleure desserte de la région en nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- création et vulgarisation des journaux en langues locales;
- définition d'un Cahier de charges aux radios clubs;
- réorientation de l'émission de la troupe théâtrale de Zinder pour qu'elle participe efficacement au développement.

RECOMMANDATIONS

A L'ATTENTION DE L'ÉTAT:

- compléter la couverture FM et TV dans la région;

- réhabiliter et étendre le réseau de réception de télévisions communautaires;
- doter la station régionale de moyens matériels et humains;
- dynamiser les émissions de sensibilisation soutenues par la troupe théâtrale de Zinder;
- prendre en compte les besoins réels exprimés par le niveau régional en matière de communication pour le développement;
- soutenir en logistique et en personnel le Centre régional de l'ONEP et le bureau de l'ANP;
- mieux desservir la région en matière de télécommunication, Internet et journaux;
- favoriser et soutenir l'éclosion des radios communautaires;
- faire que les critères d'éloignement et d'enclavement ne soient pas les seuls critères d'implantation des radios communautaires;
- veiller à l'équilibre régional dans l'implantation des radios communautaires;
- élaborer un statut juridique propre aux radios communautaires;
- dynamiser les radios clubs dans la région;
- définir un Cahier de charges entre les radios clubs et les autres radios.

À L'ATTENTION DE L'ÉTAT ET DES PARTENAIRES:

- soutenir et donner des nouvelles orientations à la troupe théâtrale de Zinder;
- valoriser les supports de communication de proximité dans la politique régionale de communication pour le développement;
- soutenir la formation des journalistes et animateurs des radios communautaires;
- soutenir les radios privées;
- vulgariser les cours d'adultes et créer des journaux en langues nationales;
- insérer un programme de communication dans les projets de développement en tenant compte des activités à mener.

A L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS:

- assurer la pérennisation des radios communautaires à travers le suivi, l'entretien et la maintenance des équipements.